

Membres du Conseil de l'Institut Agro Rennes-Angers

Rennes, le 10 novembre 2023

Objet : convocation.

Chères et chers membres du conseil,

Je vous prie de bien vouloir participer au **conseil de l'Institut Agro Rennes-Angers** qui aura lieu le :

Lundi 20 novembre 2023 de 9h à 13h

Salle du conseil, campus d'Angers

Salle du conseil, campus de Rennes

Par visioconférence à cette adresse : <https://institut-agro.zoom.us/j/94192164790>

Il sera réuni sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de compte-rendu du conseil d'école du 21 septembre 2023
2. Actualités par la directrice
3. Stratégie et politique de site
Convention d'association avec l'établissement public expérimental Université de Rennes (avis)
4. Gouvernance
 - 4.1 Finances : budget propre intégré 2023 de l'Institut Agro Rennes-Angers (avis)
 - 4.2 Schéma directeur de développement durable et responsabilité sociétale et environnementale : présentation des orientations (avis) et mise en œuvre du plan d'adaptation et de sobriété pour chaque école (information)
 - 4.3 Ressources humaines : campagne d'emploi enseignants-chercheurs : présentation des profils de postes retenus (information)
 - 4.4 Immobilier : déclaration d'inutilité au profit d'INRAE de la parcelle accueillant l'ensemble Phénocit 2 à Angers (avis)
5. Formation et Recherche
Cadre pour les demandes d'éméritat (avis)
6. Vie étudiante
Contribution à la vie étudiante et de campus : bilan de l'année précédente et programmation sur l'année 2022-2023 (information)
7. Questions diverses
À faire parvenir 48 heures avant la tenue du conseil

Vous remerciant par avance pour votre disponibilité et votre engagement au service de l'enseignement supérieur et de la recherche, je vous prie de croire à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Hélène GUIDO-HALPHEN

CONSEIL D'ECOLE

20 NOVEMBRE 2023

Membres en exercice : 28

Quorum des présents : 14

Membres présents :

Nombre de voix :

Membres représentés :

Présence minimum requise en matière budgétaire :

MEMBRES DE DROIT (7)			
Nbre de voix	Qualité	Nom	Emargement
	Un représentant du ministre chargé de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt : - M. Michel STOUMBOFF (Bretagne) - Mme Annick BAILLE (Pays de la Loire)	
	Le recteur de la région académique Bretagne ou de la région académique Pays de la Loire ou leur représentant	M. Emmanuel ETHIS Recteur de la région académique de Bretagne	
	Le président de centre (Bretagne ou Pays de la Loire) de l'INRAE ou son représentant	Mme Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA Présidente du centre INRAE Pays de la Loire	
	Le président de l'Université de Rennes ou son représentant	M. David ALIS	
	Le président de l'Université d'Angers ou son représentant	M. Christian ROBLEDO	
	Un représentant du Conseil régional de Bretagne	M. Olivier DAVID	
	Un représentant du Conseil régional des Pays de la Loire	Mme Patricia MAUSSION	

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES EXTÉRIEURES À L'INSTITUT REPRÉSENTATIVES DES PROFESSIONS ET DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES, ÉCONOMIQUES ET DE RECHERCHE PRÉSENTANT UN LIEN AVEC LES MISSIONS DE L'ÉCOLE (7)

Nbre de voix	Qualité	Nom	Emargement
	Directrice du Parc naturel régional du golfe du Morbihan	Mme Monique CASSÉ	
	Consultante indépendante	Mme Hélène GUIDO-HALPHEN Présidente du conseil d'école	
	Directeur scientifique, Division Potagères, Groupe Limagrain	M. Arnaud MESSAGER Vice-président du conseil d'école	
	The World Bank	M. Pierre GERBER	
	Directeur France Génétique Elevage	M. Laurent JOURNAUX	
	Président d'Agrial	M. Arnaud DEGOULET	
	Responsable RH Internationale BNP Paribas Cardif	Mme Sophie GRISELIN PETIT	

MEMBRES ELUS (14)

PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILÉS

Nbre de voix	Nom du titulaire	Emargement	Nom du suppléant	Emargement
	M. Pierre-Guy MARNET		M. Gerhard BUCK-SORLIN	
	M. Emmanuel GEOFFRIAU		M. Soulaïman SAKR	
	Mme Anne LE RALEC		Mme Aude RIDIER	

MAITRES DE CONFERENCE ET AUTRES PERSONNELS CHARGES D'ENSEIGNEMENT				
Nbre de voix	Nom du titulaire	Emargement	Nom du suppléant	Emargement
	Mme Marie-Pierre ETIENNE		M. Matthieu CAROF	
	M. Rousseau TAWEGOUM			
	M. Yann TRICAULT		M. Nicolas CHEN	

PERSONNELS ADMINISTRATIFS, INGENIEURS, TECHNIQUES, OUVRIERS ET DE SERVICE ET PERSONNELS SCIENTIFIQUES				
Nbre de voix	Nom du titulaire	Emargement	Nom du suppléant	Emargement
	Mme Christine HEUZE		Mme Céline MARTEL	
	M. Rémi GARDET		M. Cyrille DAGUE	
	Mme Karine BAGORY		Mme Isabelle BAUMGARTEN	
	M. Pierre SANTAGOSTINI		Mme Sandra ALARY-VAZEUX	

ETUDIANTS				
Nbre de voix	Nom du titulaire	Emargement	Nom du suppléant	Emargement
	M. Basile TRENTESAUX		M. Théo PARIS	
	Mme Lola LEROGERON		M. Alban KRAUFFEL	
	M. Aurélien RINAUDO		Mme Clémence MAISON	
	M. Antonin BOTTEREAU		M. Pierre GENDRON	

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE		
Qualité	Nom	Emargement
Directrice de l'école Rennes-Angers	Mme Alessia LEFEBURE	
Secrétaire générale de l'école Rennes-Angers	Mme Gaëlle MALECOT-TAMBORINI	
Directrice générale de l'Institut Agro	Mme Anne-Lucie WACK	
Secrétaire général de l'Institut Agro	M. Bertrand ABRAHAM	
Agent comptable de l'Institut Agro ou son fondé de pouvoir	M. Christophe ROULLE	

MEMBRES INVITES POUR CETTE SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE		
Qualité	Nom	Emargement
Directrice de la formation, de la vie étudiante et de l'orientation	Mme Isabelle De CAEVEL	
Directrice adjointe du patrimoine et de la logistique	Mme Virginie FRASLIN	
Directrice des ressources humaines	Mme Marion MARTIN CHELET	
Secrétaire générale adjointe	Mme Anne de LAMOTTE	
Directrice des affaires financières	Mme Ghislaine RALLIER	
Responsable de la mission d'appui au pilotage et à la stratégie	M. Quentin ROUILLE	

Séance du 20 novembre 2023

Délibération n°1

Le 20 novembre 2023, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, en mode hybride, en présentiel à Angers.

Membres en exercice : 28
Membres présents : 21
Membres représentés (procuration) : 3
Nombre de voix : 24
Quorum : 14

Approbation du compte rendu de la séance du 21 septembre 2023

Selon le visa :

Vu le Décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro),
Vu le règlement intérieur de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers approuve le compte-rendu de la séance du 21 novembre 2023.

Fait à Rennes, le 24 novembre 2023

**La Présidente
du Conseil d'école interne**

Hélène GUIDO-HALPHEN

 La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne. En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Signé le 14/12/2023

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

MEMBRES DE DROIT (7)		
Nbre de voix	IDENTITÉ	PRÉSENT/REPRÉSENTÉ
1	Représentant du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire M. Benoit BONAIME Directeur général de l'enseignement et de la recherche	Représenté par Catherine KERNEUR
1	Représentant de la ministre chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche M. Emmanuel ETHIS Recteur de l'académie de Rennes	Représenté par Marie MARCHAND
1	Le Président directeur général de l'INRAE ou son représentant Mme Hélène LUCAS Présidente du centre INRAE Bretagne Normandie	Présente
0	Le Président de l'Université de Rennes ou son représentant	Excusé
0	Le Président de l'Université d'Angers ou son représentant	Absent
0	Un représentant du Conseil régional de Bretagne	Absent
0	Un représentant du Conseil régional des Pays de Loire	Absent
Personnalités QUALIFIÉES REPRÉSENTATIVES DES PROFESSIONS ET DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES, Économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement (7)		
0	Mme Monique CASSÉ Directrice du Parc naturel régional du golfe du Morbihan	Absente
2	Mme Hélène GUIDO-HALPHEN Consultante indépendante Présidente du Conseil d'école	Présente
1	M. Arnaud MESSAGER Directeur Scientifique Division Potagères Groupe Limagrain Vice-président du Conseil d'école	Présent
0	M. Pierre GERBER The World Bank	Absent
0	M. Laurent JOURNAUX Directeur France Génétique Elevage	Absent
0	M. Arnaud DEGOULET Agrial	Procuration à Mme GUIDO-ALPHEN
0	Mme Sophie GRISELIN PETIT Responsable RH Internationale BNP Paribas Cardif	Absente

MEMBRES ELUS (14)		
Professeurs et personnels assimilés		
1	M. Pierre-Guy MARNET Suppléant M. Gerhard BUCK-SORLIN	Présent
1	M. Emmanuel GEOFFRIAU Suppléant M. Soulaïman SAKR	Présent
0	Mme Anne LE RALEC Suppléant Mme Aude RIDIER	Absente
MAITRES DE CONFERENCE ET AUTRES PERSONNELS CHARGES D'ENSEIGNEMENT		
1	Mme Marie-Pierre ETIENNE Suppléant M. Matthieu CAROF	Présente
1	M. Rousseau TAWEGOUM	Présent
1	M. Yann TRICAULT Suppléant : M. Nicolas CHEN	Présent
PERSONNELS ADMINISTRATIFS, INGENIEURS, TECHNIQUES, OUVRIERS ET DE SERVICE ET PERSONNEL SCIENTIFIQUE		
1	Mme Christine HEUZE Suppléante Mme Céline MARTEL	Présente
1	M. Rémi GARDET Suppléant M. Cyrille DAGUE	Suppléant M. Cyrille DAGUE
1	Mme Karine BAGORY Suppléante Mme Isabelle BAUMGARTEN	Suppléante Mme Isabelle BAUMGARTEN
1	M. Pierre SANTAGOSTINI Suppléante Mme Sandra ALARY-VAZEUX	Suppléante Mme Sandra ALARY-VAZEUX
ETUDIANTS		
0	M. Basile TRENTESAUX Suppléant M. Théo PARIS	Absent
1	Mme Lola LEROGGERON Suppléant M. Alban KRAUFFEL	Suppléant M. Alban KRAUFFEL
1	M. Aurélien RINAUDO Suppléante Mme Clémence MAISON	Présent avec Mme Clémence MAISON
0	M. Antonin BOTTEREAU Suppléant M. Pierre GENDRON	Absent

Membres en exercice : 28

Quorum des présents : 14

Membres présents : 16

Nombre de voix : 17

Membres représentés : 1

Présence minimum requise en matière budgétaire : sans objet pour cette séance

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE		
Qualité	Nom	Présent / Excusé
Directrice de l'école Rennes-Angers	Mme Alessia LEFEBURE	Présente
Secrétaire générale de l'école Rennes-Angers	Mme Gaëlle MALECOT-TAMBORINI	Présente
Directrice générale de l'Institut Agro	Mme Anne-Lucie WACK	Excusée
Secrétaire général de l'Institut Agro	M. Bertrand ABRAHAM	Excusé
Agent comptable de l'Institut Agro ou son fondé de pouvoir	M. Christophe ROULLE	Excusé
MEMBRES INVITES POUR CETTE SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE		
Qualité	Nom	Emargement
Directeur délégué, Directeur de la recherche	M. Dominique VOLLET	Présent
Directeur des études	M. Romain JEANTET	Présent
Directrice des formations et de la vie étudiante	Mme Isabelle De CAEVEL	Présente
Secrétaire générale adjointe	Mme Anne de LAMOTTE	Présente
Directeur du patrimoine et de la logistique	M. Stéphane CHABROL	Présent par visio

COMPTE-RENDU

Préambule

Madame Hélène Guido-Halphen, présidente du conseil d'école, ouvre la séance en saluant tous les membres présents sur site, sur le campus d'Angers.

Madame Guido-Halphen rappelle le principe du présentiel pour les séances du conseil d'école. C'est ce qui a été voulu pour cette séance qui se tient à Angers, et ce d'autant que l'un des points à l'ordre du jour porte sur le projet stratégique de l'école. Certes, cela requiert un investissement mais cela permet d'être plus encore connectés à la réalité. La visite du campus d'Angers par Monsieur Dominique Vollet et plus particulièrement du domaine expérimental par Messieurs Rémi Gardet et Sébastien Guillet a été passionnante. Madame la présidente les remercie chaleureusement.

L'absence des membres de droit et des personnalités qualifiées devra faire l'objet d'une réflexion.

Un conseil d'école efficace ne peut que favoriser ensuite la gouvernance de l'Institut Agro dans son ensemble.

Madame Guido-Halphen souligne l'importance du point relatif à la stratégie. Suite au séminaire très constructif du mois de mai où il s'est agi de décliner le projet stratégique de l'Institut Agro pour l'école Rennes-Angers, il a émergé les lignes de transformation de l'école Rennes-Angers d'ici 2030. La parole des élus est particulièrement importante et intéressante. Elle est attendue dans ces débats.

1. Approbation de comptes rendus du Conseil d'école

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'école du 27 février 2023 (avis)

N'appelant pas de demande de modification ni d'observation, **le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

1.2. Approbation du compte rendu du conseil d'école du 20 juin 2023 (avis)

Madame Heuzé relaie la demande de correction sollicitée par Monsieur Gardet en page 8 : lire « domaine expérimental pédagogique » au lieu de « domaine expérimental », sous la phrase « Les services impactés par cette réorganisation ».

N'appelant plus de demande de modification ni d'observation, **le compte-rendu ainsi rectifié est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

2. Actualités

2.1. Intervention de la Directrice de l'école

Ce point d'actualités est une occasion pour donner à voir ce qui est produit collectivement à Angers et à Rennes, sans être pour autant exhaustif.

- Organisation et pilotage

- Arrivées :
 - Secrétaire général de l'Institut Agro : depuis 2022, la fonction de secrétaire général de l'Institut Agro était occupée par Monsieur Laurent Gebel, secrétaire général de l'Institut Agro Dijon, agissant par intérim. Appuyer le travail des secrétaires généraux des trois écoles, assurer une coordination sur toutes les missions, être plus harmonisés sur les fonctions supports, tels sont les quelques défis que le nouveau secrétaire général de l'Institut Agro devra relever. Monsieur Bertrand Abraham a occupé ce même type de poste à l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM), établissement multisite. Son expérience, son regard extérieur, ses bonnes pratiques seront de nature à soutenir la construction de l'Institut Agro.
 - Professeur en intelligence artificielle : Madame Laetitia Chapel, enseignante-chercheuse à l'Université Bretagne sud, est arrivée au 1^{er} septembre au sein du département statistique et informatique où elle va étoffer cette discipline, et apporter une réflexion éthique.

- Recrutements :
 - Concours maître de conférences en économie d'entreprise « Durabilité des filières et pilotage des transitions » pour le campus d'Angers auprès de Monsieur Damien Rousselière : les épreuves orales se dérouleront les 30 novembre et 1^{er} décembre 2023.
 - Directrice des relations entreprises et partenariats : Madame Anne Fagon, actuellement directrice adjointe de la délégation Cnrs Bretagne et Pays de la Loire, rejoindra l'école Rennes-Angers en décembre.
 - Responsable des affaires juridiques : les entretiens de recrutement ont eu lieu, le choix est fait, la confirmation de la candidate retenue est attendue.

- **Stratégie et évaluation**
 - Les entretiens stratégiques 2024 avec la direction générale de l'enseignement et de la recherche ont eu lieu le 20 septembre. Monsieur Benoit Bonaimé, directeur général de l'enseignement et de la recherche, a reconnu l'énorme travail réalisé par l'Institut Agro et encourage à poursuivre les efforts. Eu égard aux enjeux liés au renouvellement des exploitants agricoles, la tutelle attend une mobilisation plus forte de l'enseignement supérieur sur la connaissance et la valorisation du métier d'ingénieur agronome.
 - Classement international THE Impact : la cellule classements de l'Institut Agro s'est organisée pour répondre pour la première fois à ce classement qui évalue la volonté des établissements de l'enseignement supérieur et de recherche d'appliquer les Objectifs de Développement Durable (ODD), tels que définis par l'Organisation des Nations Unies. Au-delà du classement en lui-même, il s'agit de faire savoir publiquement, via l'internet, ce que l'école fait.

- **Formation**
 - Effectifs étudiants à cette rentrée 2023-2024 : les quotas sont atteints, ce qui est tout à fait satisfaisant, alors que la tendance nationale est à la baisse.
 - Première mise en œuvre de la maquette réformée du cycle Licence des cursus agroalimentaire et horticulture et paysage qui renforce la sensibilisation aux enjeux de transition. En dehors de notre éco-système, d'aucuns peuvent penser que « l'agro » est porteur du monde d'avant. Grâce à la recherche, les transitions ont pris place dans chacun des cursus. En cela, l'école Rennes-Angers est plus qu'en phase avec les recommandations du rapport Jouzel, elle est même au-delà.
 - Vers un master international en Agroecology conçu par les équipes d'enseignants-chercheurs de Rennes-Angers et de Montpellier.
 - Cordée de la réussite 2023-2024 dite "Trame verte et bleue" (Collège de Retiers, Lycée du Rheu) : 70 élèves accueillis le 21 septembre à Rennes. Ce dispositif vise à faire connaître aux élèves et à leurs enseignants les formations proposées par l'école et susciter des vocations chez les jeunes. Il sert ainsi nos objectifs en matière de renforcement de notre attractivité et d'égalité des chances.
 - Edition 2023 du concours national EcoTrophelia à Rennes : l'école Rennes-Angers était la puissance accueillante pour la 24^e édition de ce concours d'innovation alimentaire allant de la conception jusqu'au modèle économique en passant par le marketing. Les deux équipes présentées par l'école ont obtenu plusieurs prix dont le prix « Or » par l'équipe « PompeelUp », ce qui lui a ouvert les portes de la finale européenne.
Les équipes sont remarquablement bien préparées par le département « productions animales, agroalimentaire, nutrition » (P3AN).
A l'issue de précédentes éditions, quelques élèves-ingénieurs se sont lancés dans l'aventure entrepreneuriale et ont créé leur entreprise.
L'édition 2024 fêtera les 25 ans du concours, un évènement qui nécessite des ressources notamment financières, le principe étant qu'il s'autofinance. En cela la Fondation de l'Institut Agro a levé des fonds pour soutenir fortement l'édition 2023.

- **Recherche**
 - L'Institut Agro Rennes-Angers est membre fondateur des Pôles Universitaires d'Innovation déclarés récemment lauréats : CAMPUS Innov (Université de Rennes) et PREDICT (ComUE Angers-Le Mans), respectivement pour 7 et 3 millions d'euros. Le financement de projets innovants sera à rechercher auprès de ces nouveaux objets.
 - Quelques reconnaissances publiques viennent récompenser l'excellence de ce qui se fait à l'Institut Agro Rennes-Angers :
 - Appel à projets générique 2023 (ANR) / CE20 - Biologie des animaux, des organismes photosynthétiques et des microorganismes « Instrument de financement : Jeunes Chercheuses et Jeunes Chercheurs (JCJC) » : le projet « Transmission microbienne entre générations via les graines : Impact de cet inoculum primaire sur la fitness des plantes et

l'assemblage du microbiote » (INHERSEED) déposé par Madame Marie Simonin et Monsieur Rémi Gardet a été reçu pour un montant de 357 K€.

- 1er prix de thèse de la Cour des comptes 2023 pour Madame Dorothee Kapsambelis, ingénieure diplômée de l'Institut Agro Montpellier puis doctorante à l'Institut Agro Rennes-Angers : thème de sa thèse : Modélisation d'événements climatiques extrêmes sur les productions agricoles à horizon 2050 : Application à la gestion économique du risque.
 - 2 congrès internationaux accueillis à Rennes :
 - du 3 au 7 juillet à Rennes le 29e congrès de la société européenne de sociologie rurale autour du thème : Crises et avenir des zones rurales / Madame Catherine Darrot
 - du 29 août au 1er septembre à Rennes le 17e congrès international de l'association européenne des agroéconomistes (EAAE) à Rennes / Madame Marilyne Huchet
- **International**
- Summer school hybride (en présentiel et en ligne) ELLS à Rennes (P3AN et STLO) « Food digestion in vitro methodologies and future challenges », organisée par Madame Amélie Deglaire, enseignante-chercheuse, qui a réuni 25 participants d'avril à juillet.
 - Renouveau du programme ARFAGRI : 5 projets sélectionnés pour 3 ans (2023-2026).
 - Recrutement en mobilité entrante : 41 à Rennes, 2 à Angers.
 - Le Master Erasmus Mundus PlantHealth renouvelé pour la 3ème fois et financé à hauteur de 4,5 M€ sur 74 mois.
- **Développement durable et responsabilité sociale**
- Accord de Grenoble ; signé en 2021 par l'Institut Agro Rennes-Angers, il l'est désormais par l'Institut Agro pour les 3 écoles. L'engagement pris par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche est ambitieux à l'égard des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies (ODD). L'Institut Agro va engager un travail important pour respecter cet accord.
 - Signature de la charte « Le programme Objectif Employeur Pro Vélo » (OEPV) pour ses 2 campus (sept. 2022 pour Rennes et juin 2023 pour Angers). Ce programme vise à accompagner les employeurs (privés, publics et associatifs) dans le développement d'une culture vélo par la prise en charge financière d'équipements et de services « pro-vélo ».

Pour la présidente du conseil d'école, tout ce qui vient d'être mis en valeur par la directrice de l'école doit être connu et su par nombre d'acteurs de l'éco-système. L'école n'est pas suffisamment identifiée sur la thématique de la transition agroécologique nourricière. L'école peut, doit marquer le territoire de manière positive, constructive et partenariale et en interaction car elle est en amont de phase sur cette thématique. Le point clef est de faire savoir tout ce que réalise l'école. Pour être reconnu, la présidente invite à poser un indicateur qui permette de suivre cette identification.

Par rapport à l'identification du monde agricole par les étudiants, M. Rinaudo estime qu'il faudrait que les étudiants aient une meilleure compréhension du monde agricole. Beaucoup ne comprennent pas le sens de certaines pratiques, l'inquiétude du monde agricole, comme par exemple sur le sujet du glyphosate. Beaucoup s'y opposent sans comprendre les raisons de son utilisation. On ne peut pas faire évoluer une pratique sans la comprendre. C'est un élément de stratégie à intégrer dans le cursus de formation des étudiants.

3. Stratégie

3.1. Mise en œuvre du projet stratégique de l'Institut Agro : Lignes de transformation de l'école Rennes-Angers d'ici 2030 (information)

Mme Lefebure indique que les lignes de transformation de l'Institut Agro Rennes-Angers sont le fruit d'un travail collectif, notamment avec nombre de membres du conseil d'école, qui s'est déroulé depuis le printemps.

L'Institut Agro s'est doté d'un plan stratégique pluriannuel, fruit de grandes concertations avec les communautés des trois écoles ; plan stratégique qui s'inscrit dans le cadre de la lettre de mission confiée par le ministère à la directrice générale, précisé dans le contrat d'objectifs et de performances. Il couvre toutes les activités. Les communautés des écoles ont souhaité avoir une feuille de route, un cadrage exposant le point de départ, le point où l'Institut Agro Rennes-Angers se projette et les actions à mener pour y parvenir.

A l'échelle de l'école, il s'agit de s'approprier le plan stratégique de l'Institut Agro et d'y contribuer de manière forte.

Cela revient à poser la question suivante : quelle école voulons-nous en 2030 ? Et notamment comment l'école sera-t-elle identifiée clairement et sans ambiguïté par le monde extérieur ? Une fois accordés sur la vision de l'école à 2030, les participants à ce travail collectif se sont donnés des lignes de transformation : d'où part-on, vers quoi veut-on tendre, qu'est-ce qu'il faut changer, ajouter, réorienter pour atteindre cette cible ?

Cette feuille de route propre à l'école Rennes-Angers n'est pas un projet supplémentaire, elle va orienter au quotidien les choix de l'école. Dès lors qu'ils s'inscriront dans cette feuille de route, ils seront prioritaires.

Cette appropriation du plan stratégique de l'Institut Agro par l'école a fait l'objet d'une démarche participative certes très énergivore car requérant un travail conséquent de sémantique. Cette déclinaison du plan stratégique de l'Institut Agro par l'école sera un outil de pilotage du comité de direction. Tous les ans, le conseil d'école sera saisi pour faire un point d'avancement.

Mme Gaëlle Malécot-Tamborini, secrétaire générale, précise qu'il est nécessaire de jalonner des thèmes et d'identifier les transformations à réaliser pour atteindre la cible.

De la démarche participative, cinq lignes de transformations ont émergé :

- 1- Valoriser l'interdisciplinarité et l'approche systémique pour FORMER les acteurs des transitions
- 2- Produire et diffuser des SAVOIRS SCIENTIFIQUES pour avoir un impact profond et durable sur les territoires et la société
- 3- Construire les transformations dans le DIALOGUE avec les acteurs institutionnels, la société et les filières : embarquer l'ensemble des partenaires et peser dans les dialogues et les décisions
- 4- Promouvoir l'OUVERTURE, la diversité, l'inclusion : que les étudiants et les personnels puissent trouver leur place
- 5- Ancrer la GOUVERNANCE dans une culture PARTICIPATIVE et de service aux usagers

Une ligne, une cible, des jalons crantés en deux étapes : 2024 et 2027.

M. Jeantet, directeur des études, présente les actions relevant de la ligne de transformation « Valoriser l'interdisciplinarité et l'approche systémique pour FORMER les acteurs des transitions ».

A échéance 2024 :

- Les lignes pédagogiques sont définies et expliquées aux étudiants dès leur arrivée
- Les compétences transversales sont inscrites dans les référentiels et font partie des compétences à acquérir dans les 4 cursus
- Les contenus et méthodes d'apprentissage sont partagés en interne pour encourager la synergie pluridisciplinaire.
- L'école dispose d'une gouvernance claire pour déployer sa stratégie en matière d'innovation numérique

A échéance 2027 :

- Chaque apprenant connaît les compétences associées aux enjeux de transitions et leur méthode d'évaluation les suite grâce à la mise en place d'un portefeuille des compétences et connaissances qui seront acquises tout au long du cursus.
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont explicités dans toutes les formations
- Les étudiant.e s ont au moins deux demi-journées par semaine dans leur emploi du temps, dédiées à l'apprentissage et à l'acquisition de compétences transversales et citoyennes
- Un.e référent.e entrepreneuriat mobilise les dispositifs de site propres à cette mission
- Un master en propre en anglais accueille sa 1ère promotion
- L'école a défini sa stratégie en matière d'innovation pédagogique par le numérique et un calendrier de mise en œuvre

Mme Heuzé interroge sur la manière dont ces lignes de transformation seront diffusées auprès de toutes les catégories de personnels et des étudiants. Certaines actions sont ciblées vers les étudiants, il est important que les personnels soient également ciblés. Cette transition est celle de la société, il est nécessaire d'accompagner les personnels. L'école ne se transformera pas si chacun n'y participe pas.

Sur les compétences transversales et citoyennes, les étudiants sont ciblés, des personnels pourraient aussi être ciblés et des actions mises en œuvre. Par cette approche, il serait possible d'être plus à l'écoute de ce que font les uns et les autres.

Le mot « participative » a attiré son attention : c'est une opportunité pour rappeler la demande des personnels d'avoir une instance de dialogue, un comité social d'administration propre à l'école pour échanger notamment sur ces sujets, c'est une partie de la réponse à sa question : comment diffuser auprès de tous, dans toutes les communautés.

Mme Lefébure apporte des éléments de réponse :

- La direction de la communication va concevoir une mise en récit sous la forme d'un document en 4 pages,
- Une assemblée générale sera proposée sur les deux campus, pour présenter ces lignes de transformation et prendre les questions, pour faire en sorte que le document soit compris,
- Chaque responsable de service devra s'approprier la démarche avec son équipe.

Pour ce qui concerne la diffusion de ces lignes de transformation auprès des alumni, des partenaires et de la fondation, Mme Lefébure est preneuse d'idées et de suggestions.

Mme Baumgarten souligne que l'appropriation pourra être différente suivant que la catégorie des personnels, enseignants-chercheurs et personnels administratifs. Pour que chacun se sente investi, il sera important à la fois que les lignes de transformation soient vulgarisées et illustrées d'exemples très concrets. L'aspect citoyen est intéressant en ce qu'il est commun aux étudiants et aux personnels.

Sur ce dernier point, Mme Lefébure précise que d'ores et déjà les ateliers « fresque du climat » et « 2 tonnes » sont ouverts à tous, étudiants et personnels. Qu'il est en effet important de mixer les publics.

Mme Baumgarten suggère la mise en place de projets rassemblant étudiants et personnels.

Mme Etienne partage son accord avec les cinq lignes de transformation. Elle interroge sur les liens à construire avec le projet IRIS-E et sur l'ouverture plus grande vers la société. Sur un autre plan, comment faciliter l'inclusion et la diversité, s'inspirer de ce qui se fait aux Etats Unis où des lycéens viennent faire du volontariat dans les laboratoires de recherche.

Mme Guido Halphen entend qu'il y aura lieu de s'assurer dans le temps que les différentes communautés avec des échos différents soient intégrées dans ces lignes de transformation.

Soulignant la qualité de la démarche, très structurante, la présidente précise que l'avis est à porter sur l'initiative unique portée par le comité de direction de l'école Rennes-Angers qui a impliqué différentes communautés. Même à l'issue de cette séance, toutes les communautés sont invitées à transmettre leurs remarques, idées et suggestions.

M. Arnaud Messenger souhaite revenir sur l'interdisciplinarité. Le document met l'accent sur cette posture qu'il estime très importante pour les étudiants d'autant que le monde professionnel est un peu perdu dans cette transformation écologique. Si le monde professionnel regarde un problème, il est multifacette. Ils sont demandeurs de synthèses. L'école, qui rassemble toutes les disciplines concernées, détient une spécificité par rapport à l'université dans la capacité à synthétiser des données.

La présidente souhaite souligner deux points :

- Notion d'avoir, au niveau de l'Institut Agro, un modèle soutenable d'un point de vue économique. L'Institut Agro est un établissement public, la soutenabilité de l'équation économique est importante, et il est de son rôle en tant que regard extérieur d'avoir cela en tête par rapport aux ambitions, aux cibles, aux plans d'action et donc aux moyens possibles : principe de lucidité doit nous guider.
- « Faire savoir » : c'est implicite dans la ligne d'écriture du document que d'être plus visible. Les professionnels viendront s'ils savent qu'il y a toute cette transformation.

Les membres du conseil d'école s'expriment tout à tour sur leur réception des cinq lignes de transformation :

- M. Pierre Agostini a apprécié le bon travail réalisé en séminaire au mois de mai.
- M. Cyrille Dague est sensible à la ligne de transformation relative à la diversité et l'inclusion ; parle-t-on également du public défavorisé ou plutôt urbain qui n'a pas connaissance des filières agro.
- Mme Alary-Vazeux trouve le projet très ambitieux. Un cadre pour savoir où on va est nécessaire.
- Mme Marine Marchand estime ce projet ambitieux sur la culture participative.
- M. Rousseau Tawagoun indique que le projet fait écho, qu'il est dans l'ère du temps. Il demande s'il est possible de remplacer « citoyen » par « humain ». Une formation technique doit être associée à une formation humaine.
- Mme Hélène Lucas estime l'exercice très intéressant et salue la réalisation de cette feuille de route, très en phase avec ce qui est engagé à INRAE. L'Institut Agro Rennes-Angers et l'INRAE sont tellement imbriqués qu'il sera important de mieux mettre en valeur cette convergence. Pour travailler plus encore ensemble à la mise en œuvre de ces lignes de transformation.
- M. Pierre-Guy Marnet se reconnaît complètement dans le projet. Il souligne l'importance de partager ces ambitions avec l'ensemble des partenaires dont les organismes nationaux de recherche.
- M. Emmanuel Geoffriau adhère à ce projet ambitieux, attractif et mobilisant. Il y a toutefois deux écueils : comment traduire en plan d'actions opérationnels visibles en interne et externe ? Comment montrer davantage nos spécificités d'école du vivant quand la plupart des objectifs de leur formulation pourraient s'appliquer à n'importe quelle école.

- M. Alban Krauffel est en accord avec les différents objectifs.
- M. Yann Tricault a apprécié le séminaire du mois de mai. Il adhère totalement à la feuille de route. La mise en œuvre sera déterminante. Est sceptique sur la capacité de changement.

La directrice de l'école salue le rôle de la présidente du conseil d'école qui a encouragé à oser cette démarche participative, la participation des collectivités territoriales et des anciens.

Mme Guido-Halphen invite les membres du conseil d'école à exprimer un avis sur le document portant les cinq lignes de transformation afin de soutenir la poursuite du travail par les équipes.

A l'unanimité, le conseil d'école exprime un avis favorable sur le document définissant les cinq lignes de transformation pour que l'Institut Agro Rennes-Angers, à échéance 2030, soit identifié comme une école de la transition agroécologique et du paysage qui par la formation et la recherche prépare, à conduire en France et dans le monde, la transformation durable et équitable des systèmes alimentaires, agricoles et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

4. Formation et recherche

- 4.1. Création de diplômes propres à l'école : Certificat de spécialité Ingénierie des espaces végétalisés urbains ; Certificat de spécialité Eau Énergie Climat ; Certificat de spécialité Marketing Management Agro-alimentaire (avis)

Le directeur des études sollicite le conseil d'école sur la création de diplômes, selon les dispositions prévues au code de l'éducation, permettant de valoriser le parcours de formation de différents publics. Constat est fait d'une demande croissante du public adulte (reconversion, montée en compétences, évolution professionnelle) et des étudiants internationaux d'obtenir un diplôme au terme de leur parcours à l'Institut Agro Rennes-Angers.

Ces diplômes seront proposés aux stagiaires de la formation tout au long de la vie et aux étudiants internationaux venant en double diplôme.

Il est envisagé d'ouvrir une à cinq places pour chacune des spécialisations, sur demande de leurs responsables. La validation du diplôme se fait sur obtention des crédits ECTS validés par le responsable de formation.

Mme Heuzé précise que dans le cadre de la loi d'orientation d'avenir et la nécessité de reconversion de professionnels, il est intéressant d'ouvrir nos formations à des adultes en formation. La création de ces diplômes peut ouvrir à une diversité des publics dans une même classe dont des étudiants étrangers et des professionnels internationaux ayant un autre éclairage. Cela élève tout le monde, étudiants et professionnels. C'est une façon de valoriser les formations et d'avoir quelques revenus pour l'école.

Sur la question de la reconnaissance de ces diplômes dans le cadre des conventions collectives, Mme De Caevel indique que les blocs de compétences seront validés et reconnus par le répertoire national des certifications professionnelles. Les personnes en reconversion pourront mobiliser leur compte personnel de formation.

Le conseil d'école émet un avis favorable à l'unanimité sur la création de diplômes d'établissement pour les spécialisations proposées au sein de l'Institut Agro Rennes-Angers. (Toutes les spécialisations sont éligibles au diplôme d'établissement sur simple demande du responsable de spécialisation auprès du service alternance et formation continue, sans besoin de validation au cas par cas par le conseil d'école).

- 4.2. Organisation de la direction des formations, de la vie étudiante et de l'orientation (avis)

Une mission a été confiée à M. Romain Jeantet fin 2022 pour préfigurer une direction des études et notamment travailler sur les leviers permettant d'engager l'école dans sa transformation et la réponse attendue aux enjeux de transition et d'effondrement de la biodiversité et de changement climatique.

La mission est achevée et il a proposé de faire évoluer l'organisation de directions d'appui qui accompagne les missions de l'école dans sa transformation et repositionner l'offre pédagogique au service des transitions écologiques et sociétales

Une autre mission a consisté à repenser le périmètre et l'articulation des services pour disposer d'une organisation lisible qui simplifie le parcours usager (les étudiants, les différentes directions).

La directrice de la formation et de la vie étudiante précise la démarche adoptée, sur un mode collaboratif et participatif, pour parvenir à cette nouvelle organisation : réunions de travail, séminaires, consultations, recueil des bonnes idées. Cette nouvelle organisation fait consensus au niveau des équipes et des cadres. Depuis juin, une nouvelle consultation a été réalisée auprès des représentants des usagers et des personnels. La proposition d'organisation leur est lisible et compréhensible. Ils ont exprimé deux préconisations :

- Une communication simple sur cette nouvelle organisation : lors d'une assemblée générale, lors de la rentrée, par affichage sur les deux campus.
- Des précisions sur la nature de l'aide qui peut être obtenue du centre d'appui à la pédagogie qui peut agir tant auprès des personnels que des étudiants.

Les représentants des étudiants et des personnels étaient très satisfaits d'être associés à la réflexion.

La nouvelle direction réunit différentes activités :

- Les activités de la direction des formations et de la vie étudiante,
- Les activités afférentes à l'orientation, aux stages et à l'accompagnement vers l'emploi (jusqu'alors rattachées à la direction des partenariats professionnels),
- Les activités pédagogiques portées par le domaine pédagogique et expérimental (jusqu'alors rattachées au secrétariat général),
- L'unité d'appui à l'enseignement technique agricole,
- Les activités liées à l'innovation pédagogique dont celles relevant du champ du numérique (jusqu'alors rattachées au sein du secrétariat général par la direction des systèmes d'informations),

qui s'organisent autour de :

- 3 services : scolarité, orientation / stages et accompagnement vers l'emploi, formation continue
- 3 pôles : vie étudiante, langues et cultures, administratif et budgétaire
- 1 centre d'appui à la pédagogie

La secrétaire générale précise que le conseil d'école n'est pas mobilisé pour donner un avis sur une organisation en tant que telle, par contre cette ambition de rendre plus lisible l'ensemble des circuits formation – scolarité – orientation comportant des enjeux importants, il était majeur que ce soit abordé au sein du conseil d'école. De façon générale, les réorganisations s'étudient au niveau du comité social d'administration de l'Institut Agro, tel n'est pas le cas en l'espèce puisqu'aucun des personnels ne voit changer ses missions et son périmètre d'activité.

Mme Heuzé déplore l'absence d'un comité social d'administration local pour permettre un dialogue préalable. La ré-implantation des locaux et des agents devra être abordée lors d'une réunion de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT).

S'il n'y a pas de changement des missions, l'organigramme fait apparaître des services avec des responsables. Ont-ils le statut de chefs de service ?

Si la logique d'affecter des personnels dans plusieurs services est comprise, quelle sera l'autorité hiérarchique, notamment pour réaliser l'entretien professionnel ? Laquelle des autorités hiérarchiques pourra trancher sur la priorisation des activités à réaliser.

Un poste est à pourvoir, d'autres le seront-ils, quand et comment ?

Sur cette dernière question, la secrétaire générale répond qu'elle ne dispose d'aucun support d'emploi au titre de la campagne d'emplois 2023. Les besoins en poste remontés (2) par M. Jeantet et Mme De Caevel seront étudiés dans le cadre de la prochaine campagne d'emplois.

Mme Malécot-Tamborini rappelle le souhait de rendre l'organisation de la direction des formations et de la vie étudiante plus lisible, de faciliter le travail au quotidien, et de rassembler les personnels en un même lieu. A ce titre, les dépenses liées au réaménagement des locaux dans la Masure seront inscrites au budget 2024. Elle précise que ce réaménagement, travaillé avec la direction du patrimoine et de la logistique, sera soumis à l'avis de la F3SCT. Lors de cette réunion, un premier bilan de la nouvelle organisation, côté personnels et côté étudiant, sera présenté.

Mme Malécot-Tamborini indique que chaque personnel identifié dans l'organigramme en tête de pavé a le statut de chef de service. Il dispose de la responsabilité fonctionnelle et hiérarchique sur son entité. Des personnels ont un poste multi-facettes. Mais ils sont rattachés à un seul responsable, chef de service.

Mme De Caevel précise que les personnels dont il est question travaillent sur la mission stage qui fait partie aujourd'hui du service orientation-stage-accompagnement vers l'emploi, ces personnels sont également positionnés sur le service scolarité. Cette évolution de la direction se fait à moyens constants, l'activité stage est un continuum de l'activité scolarité de l'étudiant. Il était cohérent de conserver cette organisation ainsi. C'est le responsable de la scolarité qui gardera la responsabilité hiérarchique de l'équipe.

Mme Alary-Vazeux, personnel affecté à la direction des formations et de la vie étudiante, précise que l'évolution de cette direction a fait l'objet de séminaires, de réunions, d'un dialogue ouvert. L'organigramme correspond à ce qui a été discuté ; il a reçu un bon accueil.

M. Jeantet explique que l'évolution telle que présentée de la direction des formations et de la vie étudiante va permettre un meilleur pilotage de chaque cursus.

A la question du lien avec les collèges et les lycées, posée par M. Messenger, M. Jeantet indique que la formation des enseignants « sciences de la vie et de la terre » et de « physique » sera une occasion pour eux de découvrir l'école et ses formations.

La directrice explique que l'école n'a pas de direction de la promotion et du marketing, le besoin n'en était pas exprimé du fait du recrutement par concours des élèves ingénieurs. Les activités de promotion et de marketing sont partagées entre la direction de la formation et de la direction de la communication. A l'avenir, dans le cadre du projet stratégique de l'Institut Agro, il sera dans les missions de la direction de la communication de l'Institut Agro de professionnaliser davantage le discours en direction des candidats possibles.

A l'unanimité, le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers émet un avis favorable sur l'évolution de l'organisation des activités support relatives à la formation, à la vie étudiante et à l'orientation.

5. Patrimoine et Logistique

5.1. Réaffectation de l'appartement dans le bâtiment 3 bis du campus de Rennes, de locaux à usage de logement de fonction en locaux à usage d'hébergement en colocation pour les étudiants (avis)

5.2. Réaffectation de l'appartement dans le bâtiment 4 bis du campus de Rennes, de locaux à usage de logement de fonction en locaux à usage de logement de passage (colocation et hébergement pour des étudiants chercheurs) (avis)

Suite à l'arrêt progressif de l'hébergement de personnels de l'école par nécessité absolue service afin d'assurer notamment le gardiennage du campus de Rennes durant les nuits et les week-ends, certains logements de fonction situés sur le site ont été libérés.

Depuis plusieurs années les effectifs étudiants augmentent entraînant une demande croissante en hébergement au sein du campus, étant précisé que la capacité d'hébergement maximale au sein des résidences étudiantes est de 280 logements.

L'ensemble de ces facteurs a conduit la direction à décider la rénovation de deux logements de fonction vacants situés au cœur de la cité étudiante afin d'y permettre de la colocation :

- L'un situé dans le bâtiment 3 bis, bâtiment exclusivement à destination des étudiants mais comprenant historiquement la loge du gardien. Cet appartement de 93m² en duplex est composé de 3 chambres, d'un séjour-cuisine et de 2 salles de bain ;
- L'autre situé dans le bâtiment 4 bis, bâtiment destiné au « logement de passage » principalement pour les personnels de l'Institut Agro et les doctorants. Ce logement de 95m² est composé de 4 chambres, d'un séjour-cuisine et de 2 salles de bain.

Il est ainsi proposé au Conseil d'Ecole du 21 septembre 2023 d'approuver la réaffectation ces 2 logements en hébergement étudiants (pour celui situé en 3bis) et en logement de passage (pour celui situé en 4bis).

A l'unanimité, le conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers émet un avis favorable à la réaffectation des appartements localisés dans les bâtiments 3 bis et 4 bis.

5.3. Augmentation de la subvention Restauration pour les repas des étudiants (avis)

Le contrat de concession de service public de restauration qui lie l'Institut Agro Rennes Angers au délégataire de service, prévoit une révision annuelle des prix sur la base des indices INSEE et selon une formule de révision prévue dans le contrat.

Cette révision a induit cette année, une augmentation brute de 31 cts sur le prix du repas payé par chaque étudiant soit une hausse de 12,73 % par rapport à l'année 2022.

Afin de limiter le coût par étudiant et de conserver l'attractivité du restaurant, il est proposé que la subvention de l'Institut Agro Rennes-Angers soit augmentée de 16 cts par repas. Restent à la charge de l'étudiant 15 cts par repas, soit une participation partagée de manière équivalente entre l'école et les étudiants à hauteur de 50% de l'augmentation annuelle.

Cette augmentation de la subvention Institut Agro Rennes-Angers génère une prise en charge annuelle supplémentaire de l'ordre de 14.000 € pour 90 000 repas servis. Le montant total annuel de la subvention versée par l'école au titre de la participation au prix des repas étudiants, passerait donc de 86 000 € à 100 000 €.

Les nouveaux tarifs sont applicables à partir du 1^{er} Septembre 2023.

	Montant pris en charge				Subvention Institut Agro Rennes Angers 2020-2022	Montant pris en charge à partir du 01/09/2023	Subvention Institut Agro Rennes Angers à partir de Septembre 2023
	2020	2021	2022	01/06/2023			
Petit déjeuner	1,22 €	1,22 €	1,22 €	1,30 €	0,06 €	1,30 €	0,06 €
Etudiants logés	3,72 €	3,72 €	3,74 €	4,05 €	1,07 €	3,89 €	1,23 €
Etudiants demi-pensionnaires	4,27 €	4,27 €	4,29 €	4,60 €	0,52 €	4,44 €	0,68 €
Etudiants externes et passagers	4,79 €	4,79 €	4,81 €	5,12 €	0,00 €	5,12 €	0,00 €

A l'unanimité, le conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers émet un avis favorable sur la nouvelle grille tarifaire applicable à la restauration des étudiants et approuve la révision à compter du 1^{er} septembre 2023 de la subvention restauration pour les repas étudiants.

L'école n'est pas responsable de la restauration sur le campus d'Angers. Elle relève directement du CROUS. Le soutien ne peut être le même.

Pour information, M. Chabrol explique que la restauration des personnels du campus d'Angers est en phase de transition.

6. Questions diverses

Aucune question diverse n'ayant été déposée, la présidente du conseil d'école lève la séance à 17h.

La prochaine séance du conseil d'école se tiendra le 20 novembre en distanciel. L'un des points inscrit à l'ordre du jour portera sur les finances avec le vote du budget propre intégré.

La Présidente

La secrétaire de séance



Séance du 20 novembre 2023

Délibération n°2

Membres en exercice : 28
Membres présents : 21
Membres représentés (procuration) : 3
Nombre de voix : 24
Quorum : 14

Avis sur le projet convention d'association avec l'établissement public expérimental Université de Rennes

Le 20 novembre 2023, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, en mode hybride, en présentiel à Angers et Rennes, et par visioconférence.

Selon les visas :

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro)
Vu le décret n°2022-1474 du 24 novembre 2022 portant création de l'Université de Rennes et approbation de ses statuts
Vu le projet stratégique de l'Institut Agro validé par le conseil d'administration du 29 novembre 2022,

Sur l'exposé des motifs suivants :

Se substituant à l'Université de Rennes 1, l'établissement public expérimental Université de Rennes, créé au 1^{er} janvier 2023, regroupe, outre les composantes de formation et de recherche internes à l'ex-Université Rennes 1, cinq établissements composantes :

- Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP),
- Ecole Nationale Supérieure de Rennes (ENS),
- Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR),
- Institut National des Sciences Appliquées de Rennes (INSA),
- Institut d'Etudes Politiques de Rennes (Sciences Po).

Ce nouvel établissement est le fruit d'une volonté collective de mettre en oeuvre des projets partagés d'envergure afin de répondre aux défis scientifiques, socio-économiques et environnementaux actuels, contribuant ainsi aux ambitions nationales et européennes.

Dans le prolongement de plusieurs années d'étroite collaboration inter-établissements, l'Institut Agro, par son école l'Institut Agro Rennes-Angers, et l'Université de Rennes décident de s'associer. Cette nouvelle structuration renforcée vise à développer l'interdisciplinarité et à faciliter les collaborations entre établissements.

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne. En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Signé le 14/12/2023

Outre la mise en place d'un comité de suivi de la convention, de manière respective, l'Institut Agro et l'Université de Rennes organisent une forme de représentativité réciproque au sein de leurs instances, à l'échelle du site de Rennes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers émet un avis favorable sur le projet de convention d'association entre l'Institut Agro et l'établissement public expérimental Université de Rennes.

Fait à Rennes, le 24 novembre 2023

**La Présidente
du Conseil d'école interne**

Hélène GUIDO-HALPHEN

Note de présentation concernant la politique de site

Projet de convention d'association avec l'Etablissement Public Expérimental Université de Rennes

Contexte :

Se substituant à l'Université de Rennes 1, l'établissement public expérimental Université de Rennes, créé au 1^{er} janvier 2023, regroupe, outre les composantes de formation et de recherche internes à l'ex-Université Rennes 1, cinq établissements composantes :

- Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)
- Ecole Nationale Supérieure de Rennes (ENS)
- Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR),
- Institut National des Sciences Appliquées de Rennes (INSA)
- Sciences Po Rennes.

Ce nouvel établissement est le fruit d'une volonté collective de mettre en oeuvre des projets partagés d'envergure afin de répondre aux défis scientifiques, socio-économiques et environnementaux actuels, contribuant ainsi aux ambitions nationales et européennes.

Dans le prolongement de plusieurs années d'étroite collaboration inter-établissements, l'Institut Agro, par son école l'Institut Agro Rennes-Angers, et l'Université de Rennes décident de s'associer. Cette nouvelle structuration renforcée vise à développer l'interdisciplinarité et à faciliter les collaborations entre établissements.

Forts de leurs compétences en formation et en recherche, les deux établissements collaborent particulièrement en sciences du vivant et de l'agro-environnement, sciences de l'aliment, économie, mathématiques appliquées et statistiques. Dans ces domaines, ils développent des projets en recherche et en formation et répondent à des appels nationaux et internationaux. En cohérence avec ces priorités thématiques, l'Institut Agro Rennes-Angers poursuit le développement de projets communs avec les établissements-composantes de l'Université de Rennes, comme par exemple l'hybridation des formations d'ingénieur avec Sciences Po Rennes, le cycle pluridisciplinaire d'études supérieures avec l'ENS, les humanités scientifiques avec l'INSA Rennes, le PhD Track « Transitions environnementales » avec l'ENS, la formation continue en « One Health » avec l'EHESP. L'Institut Agro Rennes-Angers est partie prenante de deux projets structurants pour le site rennais :

- « Interdisciplinary Research & Innovative Solutions for Environmental transition » (IRIS-E)
- Pôles Universitaires d'Innovation (PUI) « Campus InnoV »

Gouvernance

Selon les termes du décret du 24 novembre 2022 portant création de l'EPE Université de Rennes, les établissements associés prennent part à la gouvernance de ce nouvel ensemble ainsi :

- Les écoles associées sont invitées au conseil de l'expérimentation une fois l'an (cf. article 21 des statuts)
- Un représentant de chaque grande école associée participe, avec voix consultative, à la commission recherche (cf. article 29)
- Un représentant de chaque grande école associée participe, avec voix consultative, à la commission formation et vie étudiante (cf. article 30).

Selon les termes du décret du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, le conseil d'administration de l'Institut Agro comprend « *trois présidents d'université dont le siège est situé dans les académies d'implantation des écoles internes et avec lesquelles l'institut est associé ou lié par une convention* ». Ainsi le président de l'Université de Rennes est-il membre du conseil d'administration de l'Institut Agro.

Par ailleurs, l'article 3.5.2 – composition du conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers - du règlement intérieur de l'Institut Agro précise que le président de l'Université de Rennes, ou son représentant, est membre dudit conseil d'école.

Enfin, outre pour veiller à la bonne application de la convention, il est créé un comité de pilotage de l'association appelé à être un espace de concertation et d'articulation où peuvent être partagées les stratégies de développement.

Contribution financière

Des conventions particulières pourront être établies pour certaines actions. Afin de rétribuer le service rendu pour la réalisation de ces actions, une contribution financière pourra être fixée par projet.

Séance du 20 novembre 2023

Délibération n°3

Membres en exercice : 28
 Membres présents : 21
 Membres représentés (procuration) : 3
 Nombre de voix : 24
 Quorum : 14

Avis sur le renouvellement de la convention cadre avec l'Université d'Angers

Le 20 novembre 2023, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, en mode hybride, en présentiel à Angers et Rennes, et par visioconférence.

Selon les visas :

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3,
 Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro)
 Vu le projet stratégique de l'Institut Agro validé par le conseil d'administration du 29 novembre 2022,

Sur l'exposé des motifs suivants :

Les sciences du végétal sont identifiées depuis de nombreuses années par l'Université d'Angers comme une thématique d'excellence à forte visibilité nationale et internationale, ce que confirment les classements internationaux. L'Université d'Angers et l'Institut Agro entretiennent des collaborations historiques dans les domaines de la recherche, de la formation et de la vie étudiante. Les deux établissements disposent de compétences en formation et en recherche et collaborent particulièrement dans le domaine scientifique des sciences du végétal et dans celui des sciences humaines et sociales (économie, géographie, tourisme).

L'Université d'Angers et l'Institut Agro souhaitent exprimer par le renouvellement de la convention cadre leur volonté commune de promouvoir, de développer et de renforcer leurs collaborations.

Outre la mise en place d'un comité de suivi de la convention, de manière respective, l'Institut Agro et l'Université de Rennes organisent une forme de représentativité réciproque au sein de leurs instances, à l'échelle du site d'Angers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers émet un avis favorable sur le projet de renouvellement de la convention cadre entre l'Institut Agro et l'Université d'Angers.

Fait à Rennes, le 24 novembre 2023

La Présidente
du Conseil d'école interne

Hélène GUIDO-HALPHEN

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne. En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Signé le 14/12/2023

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

PROJET

Table des matières

Titre 1 : Enjeux du partenariat.....	4
Article 1 : Objet.....	4
Article 2 : Domaines de partenariat	4
Titre 2 : Actions possibles en commun.....	5
Article 3 : Actions possibles en matière de formation / pédagogie.....	5
Article 4 : Actions possibles en matière de recherche et de valorisation.....	5
Article 5 : Actions possibles en matière de médiation et culture scientifiques.....	6
Article 6 : Actions possibles en matière de relations internationales.....	6
Article 7 : Actions possibles en matière de vie étudiante.....	6
Article 8 : Actions possibles en matière de développement durable et responsabilité sociale	6
Article 9 : Actions possibles en matière de documentation.....	7
Article 10 : Actions possibles concernant les mutualisations de services (activités).....	7
Titre 3 : Modalités de concertation et d'articulation.....	7
Article 11 : Comité de pilotage de la convention cadre	7
Article 12 : Positionnement au sein des gouvernances des établissements.....	7
Titre 4 : Dispositions générales	8
Article 13 : Durée – résiliation – litige.....	8
Article 14 : Communication sur le partenariat	8

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Entre

L'Université d'Angers

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Ayant son siège 40 rue de Rennes 49035 ANGERS
Représentée par son Président, Christian ROBLEDO

d'une part

et

**L'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,
L'Institut Agro**

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
représenté par sa Directrice générale, Anne-Lucie WACK,
ici représentée par la Directrice au titre de son école, l'Institut Agro Rennes-Angers, Alessia LEFEBURE
Sis 65 rue de Saint-Brieuc 35042 RENNES cedex

d'autre part

ci-après dénommés « les parties »,

Vu le Code de l'Education et notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro)
Vu le projet stratégique de l'Institut Agro validé par le conseil d'administration du 29 novembre 2022,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université d'Angers en date du ,

Préambule

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), l'université d'Angers est une université pluridisciplinaire qui forme plus de 26 000 étudiants ; elle organise sa recherche autour de 5 pôles scientifiques qui regroupent 26 unités de recherche dont 12 en co-tutelle avec un organisme national de recherche.

L'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ou l'Institut Agro est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) de type grand établissement créé au 1er janvier 2020. Il est placé sous la tutelle principale du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et la tutelle pédagogique du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'Institut Agro Rennes-Angers forme environ 1.800 élèves-ingénieurs. Sa recherche est réalisée dans 13 unités de recherche, dont 8 en co-tutelle avec un organisme national de recherche.

Les sciences du végétal sont identifiées depuis de nombreuses années par l'Université d'Angers comme une thématique d'excellence à forte visibilité nationale et internationale, ce que confirment les classements internationaux. L'Université d'Angers et L'Institut Agro entretiennent des collaborations historiques dans les domaines de la recherche, de la formation et de la vie étudiante. Les deux établissements disposent de compétences en formation et en recherche et collaborent particulièrement dans le domaine scientifique des sciences du végétal et dans celui des sciences humaines et sociales (économie, géographie, tourisme).

Depuis la création du « pôle végétal » à la fin des années 90, l'Institut Agro, l'Université d'Angers et leurs partenaires ont développé de manière continue, des synergies et ont porté conjointement les recherches en sciences du végétal et sciences humaines et sociales appliquées au végétal sur le site angevin avec le soutien des collectivités territoriales (Métropole, Région). Ces relations pérennes entre **L'Institut Agro et l'Université d'Angers** se sont exprimées notamment par :

- la co-accréditation du Master Biologie végétale ;
- la co-accréditation des écoles doctorales « Sciences économiques et Sciences de gestion » Pays de la Loire (EDGE) Pays de la Loire, STT (Sociétés, Temps, Territoires) et « Végétal, Animal, Aliment, Mer, Environnement » (VAAME) ;
- la création d'unités mixtes de recherche : Institut de Recherche en Horticulture et Semences (IRHS) et Espaces et Sociétés (ESO) ;
- la création de l'unité mixte technologique « STRATège », unité de recherche transdisciplinaire dédiée à la question du marché horticole urbain.
- la création de la structure fédérative de recherche « Qualité et santé du végétal » (QuaSaV). Cette structure fédérative, centrée sur le végétal, qui regroupe 8 unités de recherche et l'unité expérimentale d'INRAE, organise l'animation scientifique autour d'axes scientifiques fédérateurs identifiés, soutient le développement des infrastructures mutualisées (Plateaux techniques et plateformes) et coordonne le développement de la recherche et du partenariat scientifique en lien avec les tutelles et les collectivités territoriales. C'est ainsi qu'elle a coordonné les réflexions pour le montage des CPER successifs depuis 2007 ainsi que le volet recherche du programme régional Recherche-Formation-Innovation « Objectif Végétal » très fortement structurant pour le site angevin entre 2015 et 2020.

Par ailleurs, l'Institut Agro et l'Université d'Angers sont engagés au sein de projets structurants avec leurs partenaires de territoire, notamment dans le cadre du Pôle Universitaire d'Innovation « PREDICT » ((Pré-Déclarations d'Invention, Créations et Transferts).

Enfin, ils contribuent de façon commune dans la construction d'une politique de site à l'échelle métropolitaine au travers du Groupement d'Intérêt Scientifique « Angers Loire Campus » et à l'échelle infra régionale au sein de la Comue Angers Le Mans.

En conséquence, entre les parties signataires de la présente convention cadre, il est arrêté ce qui suit :

Titre 1 : Enjeux du partenariat

Article 1 : Objet

La présente convention cadre renouvelle la volonté commune des parties de promouvoir, de développer et de renforcer leurs collaborations.

Article 2 : Domaines de partenariat

Les axes de partenariat entre les parties s'organisent autour des domaines suivants :

- La formation / pédagogie,
- La recherche et la valorisation,
- La culture scientifique,
- Les relations internationales,
- La vie étudiante,
- Le développement durable et la responsabilité sociale,
- La documentation,
- La mutualisation de services ou d'activités

Les collaborations issues de la présente convention cadre seront précisées par des conventions particulières mentionnant les actions envisagées, notamment celles énoncées au présent titre 2 ainsi que les conditions applicables.

Pour faciliter la concrétisation et le suivi des axes de partenariat, un responsable de part et d'autre est identifié pour chaque domaine d'actions.

Titre 2 : Actions possibles en commun

Article 3 : Actions possibles en matière de formation / pédagogie

Dans le champ de la formation, les parties conviennent de développer ou consolider des collaborations pouvant prendre les formes suivantes :

- Co-accréditation de formations. A la signature de la présente, les parties ont souhaité la co-accréditation des formations mentionnées ci-dessous :
 - Master Biologie végétale et de ses parcours et co-développement d'une graduate school associée.
 - la Licence Professionnelle Productions végétales - Gestion de la santé des plantes ;
- Partenariats dans les projets France 2030 Compétences et Métiers d'Avenir, en particulier dans le domaine du végétal (comme celui relatif au diagnostic des formations dans le domaine du végétal ,
- Partenariats en matière de formation et notamment accueil des étudiants dans les formations d'une autre partie ;
- Promotion de pratiques pédagogiques innovantes, notamment en s'appuyant sur le numérique et l'approche par compétences ;
- Développement de parcours croisés entre formations et de passerelles ;
- Mutualisation d'enseignements de langues étrangères ;
- Réponse commune à des appels à projets du domaine ;
- Informations réciproques sur les projets de développement de formation. Cet échange d'informations s'organise à travers des réunions des vice-présidents ou personnes en charge de ces sujets (France 2030 notamment).

Cette liste est indicative et non exhaustive.

Article 4 : Actions possibles en matière de recherche et de valorisation

Dans le champ de la recherche et de la valorisation, les parties conviennent de développer ou consolider des collaborations en matière de :

- Structures de collaboration de recherche en commun (unités mixtes, plateformes, structures fédératives de recherche). A la signature de la présente, les parties sont co-tutelles des unités mixtes de recherche (UMR) suivantes :
 - Espaces et Sociétés (ESO), avec le CNRS, les Universités de Nantes et Rennes 2, Caen et Le Mans,
 - Institut de Recherche en Horticulture et Semences (IRHS), avec INRAE,
 - UMT Stratège.
- Les parties partagent la structure fédérative de recherche « Qualité et santé du végétal » (Quasav), qui portent 4 plateaux techniques mutualisés. Elles sont impliquées via l'UMR « ESO » dans la structure fédérative de recherche « Confluences » dans les deux axes : Cultures du Végétal & Tourisme, territoires, Solidarités.
- Développement de collaborations scientifiques : participations d'enseignants-chercheurs, de chercheurs à des actions de recherche communes.
- Réponses à des appels à manifestation d'intérêt, à des appels à projets
- Co accréditation ou association dans le cadre des écoles doctorales. Les parties sont co-accréditées dans deux écoles doctorales de site : « Végétal, animal, aliment, mer, environnement » (VAAME) et « Sciences Economiques et de Gestion Pays de la Loire » (EDGE Pays de la Loire).
- Développement d'activités de valorisation et de transfert notamment via la SATT Ouest Valorisation
- Développement de projets d'innovation notamment via le PUI PREDICT
- Participation à la co-construction d'un écosystème dans lequel la science est plus transparente, plus solidement étayée et reproductible, plus efficace et cumulative.
- Le Centre d'Appui aux Projets Européens soutient l'Institut Agro dans sa participation dans des projets européens et facilite son accès aux financements communautaires. Son offre de service se décline en deux axes principaux (Information générale sur les programmes européens ; veille ciblée, montage et gestion des propositions de projet - Ingénierie administrative et financière). Ce service fait l'objet d'une convention spécifique annuelle.
- Une ingénieure valorisation végétal, employée par l'université, exerce une activité de conseil au profit de l'ensemble des chercheurs et enseignant-chercheurs de unités mixtes de recherche du pôle végétal
- Informations réciproques sur les activités et structures de recherche communes. Cet échange

d'informations s'organisera autour de réunion réunissant les vice-présidents ou personnes en charge de ces sujets.

Cette liste est indicative et non exhaustive.

Article 5 : Actions possibles en matière de médiation et culture scientifiques

Les parties conviennent de développer des projets et des actions concertées en faveur de la médiation scientifique et de la diffusion de la culture scientifique et technique (histoire des laboratoires, expositions communes, actions de diffusion et de sensibilisation citoyenne aux enjeux scientifiques, etc.), dans le respect de la protection du patrimoine scientifique et technique de chacune des parties.

Elles s'appuient à cet effet sur la connaissance et l'utilisation partagées de leurs ressources et de leurs savoir-faire.

Elles collaborent en particulier à l'inventaire, la préservation et la valorisation de leurs patrimoines culturels et scientifiques respectifs et participent activement aux projets développés par le Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) Terre des Sciences.

Article 6 : Actions possibles en matière de relations internationales

Dans le champ des relations internationales, les parties conviennent de développer ou consolider des collaborations pouvant prendre les formes suivantes :

- Réponse à des appels à projets internationaux et particulièrement européens ;
- Développement de formations internationales associant les parties ;
- Soutien à l'accueil d'étudiants et enseignants-chercheurs internationaux ;
- Formation mutualisée de campus d'été (« summer school ») destinés aux étudiants internationaux ;
- Formations en « français, langue étrangère » (FLE) destinées aux étudiants internationaux ;
- Informations réciproques sur les actions mises en œuvre. Cet échange d'informations s'organisera autour de réunion réunissant les vice-présidents ou personnes en charge de ces sujets.

Article 7 : Actions possibles en matière de vie étudiante

Les étudiants de l'Institut Agro Rennes-Angers auront accès au Service de santé universitaire de l'Université d'Angers (SSU) ainsi qu'au Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) de l'Université d'Angers. Les modalités de cet accès sont fixées par convention.

Des actions collectives peuvent être déployées sur différents domaines :

- Développement d'activités culturelles ;
- Mutualisation des installations et activités sportives ;
- Interconnexion des associations étudiantes pour des actions communes ;
- Handicap, diversité, égalité, lutte contre le harcèlement, les discriminations et les violences sexistes et sexuelles.

Article 8 : Actions possibles en matière de développement durable et responsabilité sociale

Les actions des deux parties seront partagées afin que leurs campus soient gérés de façon cohérente et écoresponsable et qu'ils contribuent effectivement à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable, définis par l'ONU, et déclinés dans l'Agenda 2030. Elles intègrent également les plus récents cadres nationaux en la matière, comme le référentiel DD&RS version 2021 et le dispositif « Services publics écoresponsables » (SPE) du 25 février 2020. Les parties veilleront à se concerter sur les plans et schémas directeurs du domaine. Le projet de campus « éco-démonstrateur » sur le site de Belle-Beille exemplaire en termes de RSE en partenariat avec INRAE et les collectivités territoriales fera l'objet d'une convention spécifique.

Article 9 : Actions possibles en matière de documentation

Tout étudiant ou membre du personnel, inscrit à l'Université d'Angers ou à l'Institut Agro Rennes-Angers, détenant une carte d'inscription en bibliothèque ou à défaut une carte d'étudiant ou carte (ou attestation) de membre du personnel d'un des deux établissements, est autorisé :

- A accéder, à consulter et à emprunter, suivant le règlement intérieur de chaque bibliothèque, les documents imprimés disponibles en bibliothèque.
- A consulter sur place, sur un poste public, la documentation en ligne (dans la mesure où les contrats de licence signés avec les éditeurs ne s'y opposent pas) ;

Le modèle de coopération appliqué entre les deux établissements est fixé selon les dispositions suivantes : consultation gratuite réciproque et prêt gratuit réciproque.

Article 10 : Actions possibles concernant les mutualisations de services (activités)

Les domaines de mutualisation sont divers :

- Echange de services d'enseignement dans le cadre des formations co-accréditées
- Participation d'enseignants-chercheurs de l'Université d'Angers dans des jurys de recrutements d'enseignants-chercheurs de l'Institut Agro Rennes-Angers
- Participation d'enseignants-chercheurs de l'Institut Agro Rennes-Angers dans des comités de sélection de l'Université d'Angers
- Echanges et concertation sur les plans de formation continue des personnels
- Ouverture et mutualisation d'actions de formation à l'attention des personnels
- Partage des offres d'emplois à destination des personnels BIATSS et AITOS
- Prêt de locaux et d'équipements numériques

Par ailleurs, les procédures et les pratiques de gestion liées à certaines activités pourront être partagées.

Titre 3 : Modalités de concertation et d'articulation

Article 11 : Comité de pilotage de la convention cadre

Il est créé un comité de pilotage composé :

- Du/de la président.e de l'université d'Angers ou de son représentant
- Du/de la directeur.rice de l'Institut Agro Rennes-Angers ou de son représentant

Ils s'adjoindront les vices présidents et directeurs de services qu'ils souhaiteront.

Ce comité sera réuni au moins une fois par an à l'initiative du/de la président.e de l'université d'Angers ou du/de la directeur.rice de l'Institut Agro Rennes-Angers (alternativement).

Outre le fait de veiller à la bonne application de cette convention, ce comité de pilotage est un espace de concertation et d'articulation où peuvent être partagées les stratégies de développement, notamment en matière de prospective de recrutements.

Il examinera le bilan annuel des coopérations menées, notamment à travers les conventions spécifiques et proposera le développement de nouvelles actions.

Article 12 : Positionnement au sein des gouvernances des établissements

L'Université d'Angers et l'Institut Agro organisent une forme de représentativité réciproque entre les deux établissements, à l'échelle du site d'Angers.

Titre 4 : Dispositions générales

Article 13 : Durée – résiliation – litige

La présente convention-cadre est conclue à compter du JJ/MM/AAAA jusqu'à la fin du contrat soit au 31 décembre 2027 (recherche) ou 31 août 2028 (accréditation formations). Elle pourra être modifiée par voie d'avenant uniquement.

Elle pourra être résiliée, en cas de non-respect de l'un ou l'autre de ses engagements par une des parties, après mise en demeure par l'autre partie restée sans réponse pendant trois mois.

Elle pourra également être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de six mois envoyé à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, toutes les collaborations engagées à cette date continueront à prendre effet jusqu'à épuisement des obligations.

En cas de litige, les parties s'efforceront de régler leur désaccord à l'amiable. Si celui-ci persiste, seul le Tribunal Administratif d'Angers sera compétent.

Article 14 : Communication sur le partenariat

Les parties s'engagent à communiquer de manière concertée et loyale, en interne et à l'externe, sur le partenariat résultant de la présente convention. Elles conviennent de dresser régulièrement le bilan de cette communication et d'y apporter ensemble les évolutions jugées nécessaires.

Fait à Angers, en deux exemplaires originaux, le

**Pour l'Université d'Angers
Son Président**

Christian ROBLEDO

**Pour l'Institut Agro
Sa Directrice générale**

Anne-Lucie WACK

**Vu par la directrice de l'Institut Agro Rennes-
Angers**

Alessia LEFEBURE

Séance du 20 novembre 2023

Délibération n°4

Membres en exercice : 28
 Membres présents : 21
 Membres représentés (procuration) : 3
 Nombre de voix : 24
 Quorum : 14

Avis sur le projet de budget propre intégré au titre de l'exercice 2024

Le 20 novembre 2023, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, en mode hybride, en présentiel à Angers et Rennes, et par visioconférence.

Selon les visas :

Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro),
 Vu le projet stratégique de l'Institut Agro validé par le conseil d'administration du 29 novembre 2022,

Sur l'exposé des motifs suivants :

L'Institut Agro, au même titre que l'ensemble des établissements, a été impacté, dans un contexte économique général contraint, par une forte inflation qui a occasionné un déséquilibre des modèles économiques des exercices budgétaires 2022 et 2023. Dans ce contexte, l'Institut Agro poursuit son engagement de retour à l'équilibre selon un plan triennal, ceci afin de dégager une capacité d'autofinancement permettant à l'établissement d'atteindre ses objectifs et de réaliser ses ambitions.

Ainsi, dans sa programmation budgétaire 2024, l'établissement fait le choix de :

- stabiliser le montant des dépenses de personnel en absorbant les augmentations liées aux nouvelles mesures gouvernementales ;
- poursuivre la réduction des dépenses de fonctionnement non-incompressibles en prenant en compte les niveaux de consommation de chacun des services ;
- définir une politique d'investissement qui soit soutenable.

Le budget de l'Institut Agro prévoit pour l'exercice 2024 :

- un montant de dépenses de 67,75 M€ en autorisations d'engagement et de 69,19 M€ en crédits de paiement conduisant à une diminution des dépenses de 3% par rapport à la programmation 2023,
- une programmation des recettes établie à 68,03 M€ soit une hausse 4%,
- soit un solde budgétaire déficitaire à hauteur de 1 157 779 euros.

Cela se traduit pour l'Institut Agro Rennes-Angers par la nécessité de poursuivre ces efforts selon les lignes directrices ci-dessus.

Le budget initial 2024 vient ainsi amorcer une action de réduction du déficit apparu au compte financier 2022 expliqué par une augmentation des dépenses de fonctionnement et d'investissement « hors opération » qui se sont poursuivis au budget initial 2023 (coûts des fluides + 800 K€, travaux d'amélioration et d'entretien + 500 K€, achat de matériel pédagogique et scientifique + 300 K€).

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne. En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers émet un avis favorable sur le projet de budget propre intégré pour l'exercice 2024 suivant :

Institut Agro Rennes-Angers	BI 2023	BI 2024	Variation BI23-BI24
DEPENSES			
Autorisations d'engagement	13 727 135 €	14 211 348 €	4%
Personnel	3 348 300 €	3 784 300 €	13%
<i>dont hors-opération</i>	834 300 €	834 300 €	0%
Fonctionnement	7 673 726 €	7 153 201 €	-7%
<i>dont hors-opération</i>	5 495 578 €	5 155 038 €	-6%
Investissement	2 705 109 €	3 273 847 €	21%
<i>dont hors-opération</i>	1 165 262 €	825 890 €	-29%
Crédits de paiement	13 935 735 €	14 020 322 €	1%
Personnel	3 348 300 €	3 784 300 €	13%
<i>dont hors-opération</i>	834 300 €	834 300 €	0%
Fonctionnement	7 707 426 €	7 970 112 €	3%
<i>dont hors-opération</i>	5 780 078 €	5 731 326 €	-1%
Investissement	2 880 009 €	2 265 910 €	-21%
<i>dont hors-opération</i>	1 788 905 €	920 038 €	-49%
RECETTES			
Recettes	9 980 873 €	10 737 636 €	8%
Recettes globalisées	6 599 983 €	8 684 423 €	32%
<i>dont hors-opération</i>	2 762 000 €	3 619 094 €	31%
Subvention pour charges de service public	0 €	85 000 €	100%
Autres financements de l'Etat	416 642 €	668 400 €	60%
Fiscalité affectée	50 000 €	75 400 €	51%
Autres financements publics	2 032 734 €	4 086 114 €	101%
Recettes propres	4 100 608 €	3 769 509 €	-8%
Recettes fléchées	3 380 890 €	2 053 213 €	-39%
Financements de l'Etat fléchés	1 385 200 €	536 000 €	-61%
Autres financements publics fléchés	1 930 690 €	1 452 213 €	-25%
Recettes propres fléchées	65 000 €	65 000 €	0%
SOLDE BUDGETAIRE	-3 954 862 €	-3 282 686 €	

Fait à Rennes, le 24 novembre 2023

**La Présidente
du Conseil d'école interne**

Hélène GUIDO-HALPHEN

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne. En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
Conseil d'administration
Séance du 28 novembre 2023

Délibération n°4.1

Le 28 novembre 2023, le conseil d'administration de l'Institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents :

Membres représentés (procuration) :

Quorum : 19

Point 4 – Gouvernance

Délibération 4.1 – Schéma directeur de développement durable et responsabilité sociétale et environnementale : présentation des orientations

Visas :

Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 modifié relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro).

Exposé des motifs :

En application du plan climat-biodiversité au service de la transition de l'ESR et selon les mesures législatives et réglementaires adoptées ces dernières années par les pouvoirs publics, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a demandé en juin 2023 à tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de produire un schéma directeur afin de rendre plus transparentes et collaboratives leurs actions en faveur de la transition écologique. Le schéma directeur DD&RSE se construit autour des cinq axes et 18 variables stratégiques du référentiel DD&RS France Université/CGE.

Le schéma directeur DD&RSE de l'Institut Agro traduit l'ambition de l'établissement d'être un établissement moteur du changement dans la sphère professionnelle et sociétale et exemplaire dans ses pratiques. L'Institut Agro veut opérer un véritable changement dans ses actions et ses partenariats, les faire évoluer en synergie plus durablement, c'est-à-dire en apportant des réponses ou en agissant en cohérence avec les changements globaux que nous vivons tout en répondant toujours fondamentalement aux missions qui sont les siennes.

En amont de la production du schéma directeur, un premier diagnostic de l'établissement en matière de RSE (responsabilité sociétale et environnementale) a été réalisé au 1er semestre 2023. Ce bilan des actions réalisées et en cours de réalisation a été partagé aux membres du conseil d'administration (annexé à la note de synthèse établie pour le conseil d'administration du 27 juin 2023) et a été mis à jour en septembre 2023 pour tenir compte notamment des apports issus des échanges intervenus lors de la présentation dans les différentes instances. Ce bilan caractérise ainsi le point de départ pour définir la trajectoire de l'établissement à la hauteur de son ambition.

Le schéma directeur DD&RSE est la résultante d'un processus de construction entre le plan stratégique 2030 de l'Institut Agro (qui comprend en annexe une feuille de route pour la politique DD&RS et intègre ces enjeux dans tous ses axes) et le référentiel DD&RS France Université/CGE. Il intègre les différentes recommandations des Ministères, le plan d'adaptation et de sobriété, les mesures de l'accord de Grenoble pour lesquelles l'établissement est engagé. Il sera décliné par chaque école en un plan d'action opérationnel adapté à leurs particularités.

De par sa construction intégrative, les actions du schéma directeur DD&RSE sont pleinement adossées à celles du projet stratégique 2030, venant ainsi expliciter leur prise en compte et contributions aux enjeux DD&RS. Cette intégration stratégique permettra une conduite, un pilotage et un suivi intégré du projet stratégique et du schéma directeur. Les actions seront déployées de manière coordonnée entre les trois écoles de l'Institut, par les équipes projet chargées de la mise en œuvre de chaque action du projet stratégique 2030 et en lien avec les référent(e)s DD&RS des écoles.

ADOPTÉ : à l'unanimité des suffrages exprimés
OU
à voix pour
à voix contre
à abstentions

Le conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 28 novembre 2023, approuve la présentation des orientations du schéma directeur de développement durable et responsabilité sociétale et environnementale.

Fait à Paris, le 28 novembre 2023

**Le Président du Conseil d'administration,
Dominique Chargé**

Schéma directeur Développement durable et responsabilité sociétale et environnementale 2023 – 2027

Former Innover Transformer

Le présent schéma directeur Développement durable et responsabilité sociétale et environnementale (SD DD&RSE) de l'Institut Agro traduit l'ambition de l'établissement d'être un établissement moteur du changement dans la sphère professionnelle et sociétale et exemplaire dans ses pratiques. L'Institut Agro veut opérer un véritable changement dans ses actions et ses partenariats, les faire évoluer en synergie plus durablement, c'est-à-dire en apportant des réponses ou en agissant en cohérence avec les changements globaux que nous vivons tout en répondant toujours fondamentalement aux missions qui sont les siennes. Le schéma directeur formalise ainsi l'engagement de l'établissement pour la réalisation des objectifs du Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations-Unies.

En amont de la production du schéma directeur, un premier diagnostic de l'établissement en matière de RSE (responsabilité sociétale et environnementale) a été réalisé au 1er semestre 2023. Ce bilan caractérise ainsi le point de départ pour définir la trajectoire de l'établissement à la hauteur de son ambition.

Le schéma directeur DD&RSE est la résultante d'un processus de construction entre le projet stratégique 2030 de l'Institut Agro (qui comprend en annexe une feuille de route pour la politique DD&RS et intègre ces enjeux dans tous ses axes) et le référentiel DD&RS France Université/CGE. Il intègre les différentes recommandations des Ministères, le plan d'adaptation et de sobriété, les mesures de l'accord de Grenoble pour lesquelles l'établissement est engagé. Il sera décliné par chaque école en un plan d'action opérationnel adapté à leurs particularités.

Il embrasse la totalité des activités de l'établissement, de son cœur de métier jusqu'aux fonctions supports, en incluant toutes les dimensions de sa mission. Son contenu repose sur les valeurs qui fondent l'établissement ainsi que sur son ambition et ses objectifs tels que décrits dans son projet stratégique 2030. Il repose également sur l'engagement collectif de tous ses personnels et étudiants.

Les enjeux de DD&RSE étant au cœur du projet stratégique 2030 de l'Institut Agro, le schéma directeur DD&RSE vise à expliciter la mobilisation et la contribution de l'établissement pour les transitions écologiques et sociétales. L'objectif est de rendre plus transparentes et collaboratives les actions en cours et de favoriser la mobilisation individuelle et collective pour que chacun, étudiant ou personnel, puisse agir au bénéfice du bien commun.

De par sa construction intégrative, les actions du schéma directeur DD&RSE sont pleinement adossées à celles du projet stratégique 2030, venant ainsi expliciter leur prise en compte et contributions aux enjeux DD&RS. Cette intégration stratégique permettra une conduite, un pilotage et un suivi intégré du projet stratégique et du schéma directeur. Les actions seront déployées de manière coordonnée entre les trois écoles de l'Institut, par les équipes projet chargées de la mise en œuvre dans chaque action du projet stratégique 2030 et en lien avec la responsable DD&RS de l'Institut Agro et les référent(e)s DD&RS des écoles.

Enfin, pour valoriser son engagement en faveur du DD&RS, l'Institut Agro déposera une demande de labellisation (label DD&RS France Université/CGE) à la session d'été 2024.

Introduction du Directoire

Format interview, déclinaison de notre politique au plus près des écoles.

EN PROJET

L'engagement de l'Institut Agro pour les ODD

L'engagement de l'Institut Agro pour les ODD est traduit dans la raison d'être de l'établissement :

« Former, sur des bases scientifiques, les nouvelles générations de cadres et d'acteurs, avec des compétences systémiques et pluridisciplinaires, inventer et innover pour mieux nourrir le monde en agissant avec et pour le vivant. »

Le projet de l'Institut Agro (2023-2030)¹ s'inscrit dans un agenda mondial marqué par l'urgence climatique et environnementale, les impacts de l'alimentation sur la santé, les évolutions démographiques, une crise sanitaire majeure et la reconnaissance de la fragilité du système alimentaire et énergétique mondial. Cette situation appelle à une accélération des transitions écologiques et sociétales prises en compte par les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations-Unies. Les activités relatives à l'agriculture, à l'alimentation, à la préservation et la gestion des ressources naturelles et de l'environnement peuvent être génératrices de solutions et de développement économique, sous réserve d'en revoir les fondements et les pratiques.

La concrétisation de cet engagement se fait au travers de l'objectif finalisé :

« Accélérer les transformations systémiques dans l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et le paysage, vers des socioécosystèmes nourriciers, durables et résilients dans un contexte d'urgence climatique, environnementale et sociétale » – *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, pages 12 et 13.*

Les leviers identifiés par l'Institut Agro pour **accélérer la transformation des systèmes agricoles, alimentaires et de gestion des ressources naturelles et du paysage** s'inscrivent dans l'importante contribution de l'ensemble du monde académique français à la « Feuille de route pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) par la France »².

Parmi les 17 ODD, l'Institut Agro entend apporter une contribution particulière aux ODD suivants :

ODD 12 Production et consommation responsables et ODD 2 Zéro faim

- **Adaptation** (technique, économique, sociale) de la production et de la transformation des matières premières agricoles ;
- **Juste répartition de la valeur** dans les filières agricoles et alimentaires ;

ODD 3 Bonne santé bien-être

- **Préservation de la santé** par une alimentation saine et durable, répondant aux besoins nutritionnels et aux attentes des consommateurs et accessible à tous, pour une population croissante dans un monde en urgence environnementale ;
- **Bien-être animal** et relation humain-animal ;

ODD 13 Lutte contre le changement climatique, ODD 14 Vie terrestre et ODD 15 Vie aquatique

- **Neutralité carbone** et transition énergétique ; restauration de la **qualité des sols et de l'eau** ; préservation des ressources terrestres et aquatiques et de la biodiversité ;

ODD 11 Villes et communautés durables

- **Cohésion sociale** dans les territoires ; transformations des relations villes-campagnes dans le cadre des systèmes alimentaires ;
- **Accompagnement des politiques** publiques et des acteurs dans la conduite des évolutions et changements de pratiques nécessaires.

Il s'agit cependant de ne pas agir « seul », mais de mobiliser tous les acteurs de l'établissement, personnels, étudiant(e)s et partenaires et de favoriser la mobilisation individuelle et collective au service de la réalisation de ces objectifs. Ainsi, les actions qui seront conduites au sein de ce schéma directeur sont-elles résolument inscrites dans des relations opérationnelles avec l'ensemble des parties prenantes. Et ce, en pleine cohérence avec l'**ODD 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs**, ODD central dans toute démarche s'inscrivant dans l'Agenda 2030 de l'ONU.

¹ <https://www.institut-agro.fr/fr/ambitions-strategie>

² <https://www.agenda-2030.fr/feuille-de-route-de-la-france-pour-l-agenda-2030/>

Par l'intermédiaire du présent schéma directeur, l'Institut Agro s'engage à contribuer à la concrétisation des ODD, aux côtés d'autres acteurs (citoyens, collectivités, entreprises, Etat, ...) par la mise en place d'une gouvernance renouvelée autour du développement durable, mais aussi par l'intégration transversale des enjeux de l'Agenda 2030 dans ses pratiques. De plus, en signant l'Accord de Grenoble³, l'Institut Agro et ses trois écoles ont formalisé leur engagement à intégrer les enjeux de la transition socio-écologique au sein de leurs missions et de leur fonctionnement à travers un grand nombre d'actions structurantes et ambitieuses en réponse à l'urgence climatique qui nécessitent parfois un changement de pratiques institutionnelles, collectives mais aussi individuelles.

Les principes du schéma directeur DD&RSE

Introduction

En application du plan climat-biodiversité au service de la transition de l'ESR et selon les mesures législatives et réglementaires adoptées ces dernières années par les pouvoirs publics, rappelées dans la circulaire de la Première ministre sur « le service public Ecoresponsable » (SPE), le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a demandé en juin 2023⁴ à tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de produire un schéma directeur afin de rendre plus transparentes et collaboratives leurs actions en faveur de la transition écologique et ainsi de s'engager à :

- **Réaliser un suivi régulier** du contexte politique et institutionnel, des enjeux, des risques et des opportunités, des attentes des parties prenantes internes et externes en matière de transition écologique et de développement soutenable,
- **Traduire**, grâce à son schéma directeur, ses valeurs, sa responsabilité sociétale et ses engagements en décisions, actions et comportements collectifs et individuels dans le fonctionnement courant de l'établissement en faveur de la transition écologique et du développement soutenable,
- **Accompagner, coordonner et capitaliser** sur les expériences conduites afin d'entretenir dans la durée la mobilisation de toutes les parties prenantes au service d'un processus transformant de l'établissement,
- **Améliorer en continu** le sens et le contenu à donner à ses actions en faveur de sa responsabilité sociétale afin de renforcer l'adhésion de toutes les communautés professionnelles au pacte social sur lequel repose l'établissement et d'enrichir ses liens avec la société.

Les cinq axes du schéma directeur DD&RSE

Le SD DD&RSE se construit autour des **cinq axes** du référentiel DD&RS⁵ France Université/CGE qui se déclinent en chantiers opérationnels autour de 18 variables stratégiques (VS) et d'une quarantaine de variables opérationnelles qui incluent la quasi-totalité du fonctionnement de l'établissement (figure 1).

Le SD DD&RSE définit aussi un **point de départ** pour la mise en œuvre d'un plan d'actions conforme au projet stratégique 2030 de l'Institut Agro. Il définit aussi une **sémantique commune** sur ce qu'est une démarche DD&RS, un **maillage d'actions inter-reliées** impliquant la gouvernance, le fonctionnement (gestion écologique des campus, politique sociale) et les missions (enseignement, formation, recherche et innovation) de notre Institut dans une logique d'amélioration continue.

³ <https://la-ctes.org/presentation-accord-de-grenoble/>

⁴ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/schema-directeur-developpement-durable-responsabilite-societale-et-environnementale-sd-ddrse-91289>

⁵ Pour rester cohérents avec les appellations officielles, nous utiliserons DD&RS pour parler du référentiel France Université/CGE et du label et DD&RSE pour le schéma directeur

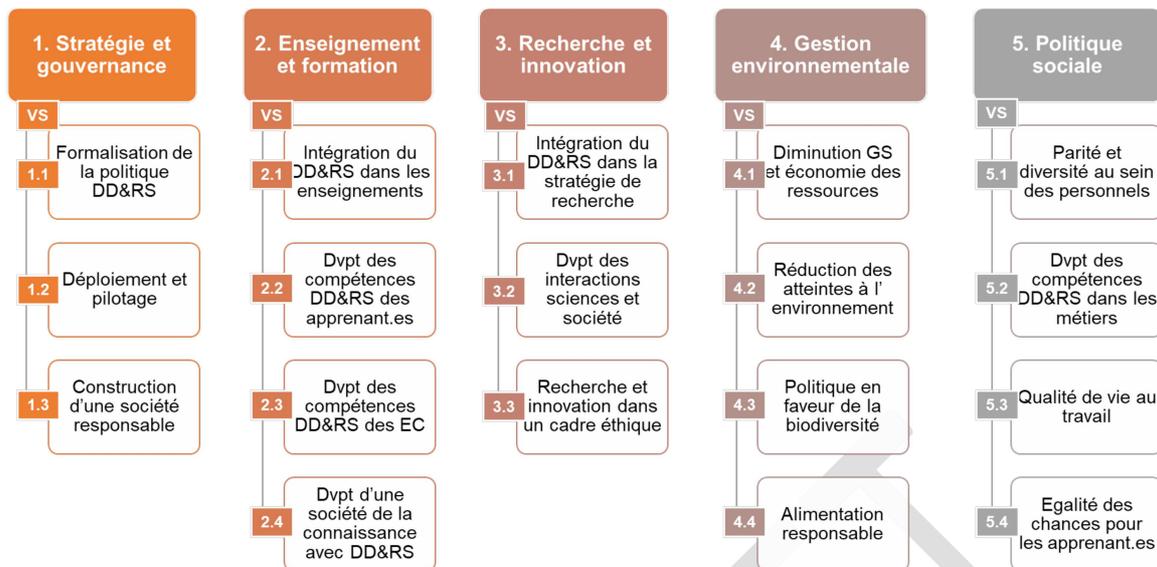


Figure 1 : Les cinq axes du référentiel DD&RS France Université / CGE et les 18 variables stratégiques (VS)

Construction du SD DD&RSE de l'Institut Agro

Le SD DD&RSE est la résultante d'un **processus de construction** entre le plan stratégique 2030 de l'Institut Agro et le référentiel DD&RS France Université/CGE. Il intègre les différentes recommandations des Ministères et se décline en plan d'actions dans chacune des écoles (figure 2).

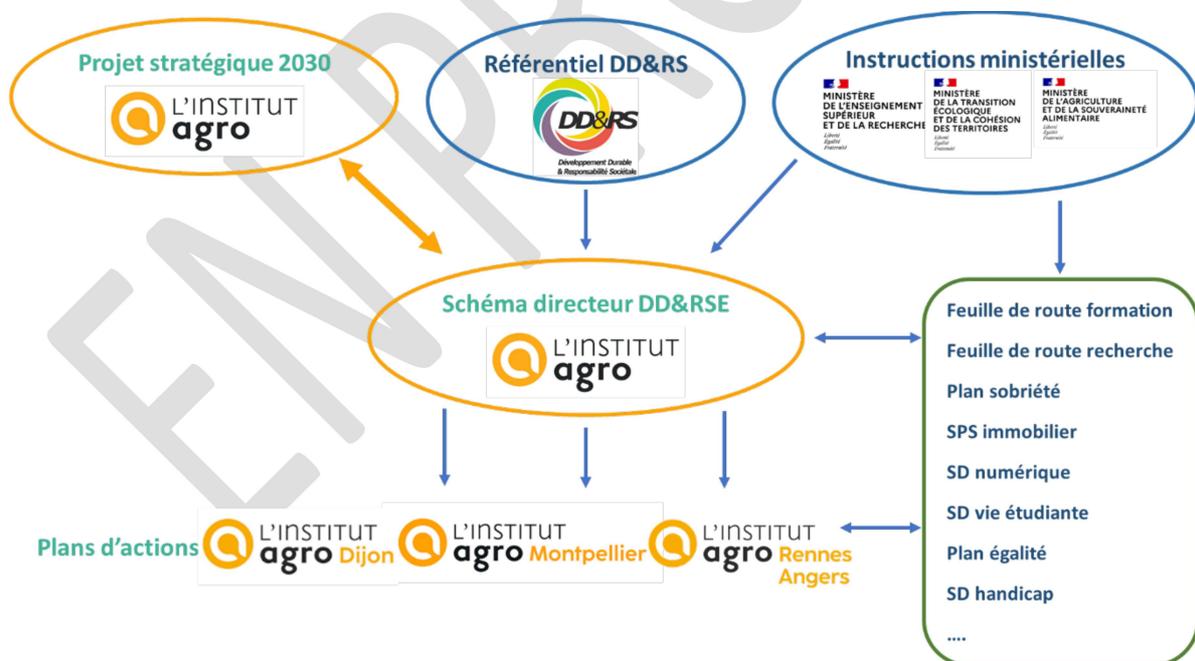


Figure 2 : le schéma directeur DD&RSE, un document stratégique transversal

Modalités de déploiement du schéma directeur DD&RSE

Les **objectifs stratégiques** du schéma directeur DD&RSE sont traduits en **actions à déployer en mode projet** sur la période 2023-2027. De par sa construction intégrative (cf. figure 2), les actions du schéma directeur DD&RSE sont pleinement adossées à celles du projet stratégique 2030, venant ainsi expliciter leur prise en compte et contributions aux enjeux DD&RS. Cette intégration stratégique permettra une **conduite, un pilotage et un suivi intégré du projet stratégique et du schéma directeur**. Les actions seront déployées de manière **coordonnée entre les écoles**, par les équipes projet chargées de la mise en œuvre de chaque action du projet stratégique 2030 et en lien avec les référent(e)s DD&RS des écoles.

Chaque école déclinera le schéma directeur DD&RSE de l'établissement en un **plan d'action opérationnel** adapté à ses particularités et précisant la mise en œuvre de démarches adaptées à leur contexte.

Le **pilotage et le suivi** de la mise en œuvre du SD DD&RSE sont assurés par la pilote DD&RS de l'établissement en lien étroit avec les directions du pilotage stratégique et de l'évaluation et de la politique scientifique et partenariale et en articulation avec les instances de gouvernance de la mise en œuvre du projet stratégique.

La **gouvernance** dans chaque école s'appuie sur un comité de pilotage opérationnel chargé de suivre la mise en œuvre du plan d'action DD&RSE. Représentatif des échelons de gouvernance et des principales parties prenantes internes (personnels et étudiant(e)s), ce copil veille à la cohérence d'ensemble de la démarche mise en œuvre et à la bonne articulation des interfaces inter-départements, directions, services ...

Un **bilan annuel** de mise en œuvre sera réalisé, en valorisant les indicateurs définis avec les pilotes des actions et renseignés notamment pour le suivi du projet stratégique 2030 et aussi dans le cadre du label DD&RS

Présentation synthétique des cinq axes stratégiques et objectifs du schéma directeur DD&RSE

Le schéma directeur DD&RSE de l'Institut Agro, structuré autour des cinq axes du référentiel national DD&RS France Université / CGE, formalise les objectifs de l'établissement pour chaque variable stratégique (VS) (figure 1) et les actions proposées (variables opérationnelles), en les adaptant à la réalité de l'établissement. Ce choix permet de travailler en collaboration avec les autres établissements engagés dans une démarche DD&RS, en s'inspirant de leurs pratiques, tout en nous rendant à notre tour apte à disséminer les nôtres. Il facilitera également la candidature au label DD&RS auquel l'Institut Agro va candidater en 2024.

Le présent schéma directeur est conçu pour articuler toutes les démarches en cours : le projet stratégique 2030 qui comprend en annexe une feuille de route pour la politique DD&RS et intègre ces enjeux dans tous ses axes, le plan d'adaptation et de sobriété, les mesures de l'accord de Grenoble pour lesquelles nous sommes engagés. Il vient ainsi formaliser les actions déjà entreprises, pour les faciliter et les rendre plus visibles. A travers ces objectifs et ces actions, l'ambition de l'Institut Agro est d'être un établissement moteur du changement dans la sphère professionnelle et sociétale et exemplaire dans ses pratiques. L'Institut Agro veut opérer un véritable changement dans ses actions et ses partenariats, les faire évoluer en synergie plus durablement, c'est-à-dire en apportant des réponses ou en agissant en cohérence avec les changements globaux que nous vivons tout en répondant toujours fondamentalement aux missions qui sont les siennes.

Axe 1 : Gouvernance et ancrage territorial

- VS 1.1 **Objectif A1.1** : Élaborer et mettre en œuvre, au cœur du projet stratégique d'établissement,
- VS 1.2 une stratégie de développement durable et de responsabilité sociétale intégrant toutes les missions de l'Institut Agro (formation, recherche, innovation, développement et appui à l'enseignement technique et agricole) et ses activités - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 5, objectif 1*
- VS 1.3 **Objectif A1.2** - Être un partenaire important dans des projets de territoire fondés sur le développement durable et l'adaptation au changement climatique, en particulier les territoires dans lesquels nos écoles sont implantées, en cohérence avec les politiques de site et en partenariat avec les acteurs publics, privés et associatifs - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 3, objectif 2*

Axe 2 : Enseignement et formation

- VS 2.1 **Objectif A2.1** : Développer les compétences des acteurs (actuels et futurs) des filières, des territoires et des politiques publiques sur l'analyse, la conception et l'accompagnement des transitions et leur contribution au développement durable en France et dans le monde - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 2, objectif 2*
- VS 2.2
- VS 2.3
- VS 2.4 **Objectif A2.2** : Produire, dans le cadre de la formation initiale et tout au long de la vie et de l'appui à l'ETA, des concepts, des contenus et des méthodes pédagogiques permettant la sensibilisation aux enjeux et l'appropriation des avancées scientifiques pour accélérer la transformation des systèmes agricoles et alimentaires dans un contexte de crise climatique et d'érosion de la biodiversité en vue des ODD - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 2, objectif 1*

Axe 3 : Recherche et innovation

- VS 3.1 **Objectif A3.1** : Définir et conduire une politique de recherche-action et de soutien à l'innovation sur les synergies entre les transitions agricoles, alimentaires, numériques, écologiques et sociales dans les territoires d'implantation de nos écoles et dans un partenariat avec les organismes nationaux de recherche (ONR), les universités, les collectivités et les entreprises, les agriculteurs, les associations et les ONG - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 2, objectif 3*
- VS 3.2 **Objectif A3.2** : Contribuer, par la formation et la mobilisation des apprenant(e)s et personnels, au dialogue science-société dans les domaines de l'agriculture, l'alimentation,

le paysage, la santé, le changement climatique, l'écologie, la biologie et les transitions socio-économiques, en partenariat avec les autres établissements de formation (supérieure et technique), les ONR et la société civile, dans une démarche de médiation scientifique - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 3, objectif 3*

- VS 3.3 **Objectif A3.3** : Mettre en place et soutenir un dispositif de promotion de l'intégrité scientifique, de la déontologie et de l'éthique au regard de l'exercice de la responsabilité de la recherche et de l'innovation. Dans son projet stratégique 2030 et sa politique de recherche, l'Institut Agro s'est donné comme objectif prioritaire d'être exemplaire en termes de valeur de la recherche : intégrité scientifique, déontologie, éthique, impact DD&RS, science ouverte - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, annexe 2.*

Axe 4 : Gestion environnementale

- VS 4.1 **Objectif A4.1** : Mettre en place une organisation et une politique de management des ressources performantes, agiles et responsables contribuant à la consolidation de l'Institut Agro et à la transformation de ses écoles - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 5, objectif 2.* Ceci implique de s'engager dans un Plan d'Adaptation et de Sobriété (PAS) afin de relever le défi énergétique, de réduire les frais de fonctionnement tout en gardant les conditions de vie et de travail de l'ensemble de la communauté de notre Institut
- VS 4.2
- VS 4.3
- VS 4.4 **Objectif A4.2** : Promouvoir une alimentation responsable accessible au plus grand nombre, sur l'ensemble de la chaîne de valeur « du champ à l'assiette ». A noter que cet objectif est l'objectif principal de notre raison d'être « [...] contribuer à mieux nourrir le monde en agissant avec et pour le vivant » - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, page 12.* Ainsi la « Préservation de la santé par une alimentation saine et durable, répondant aux besoins nutritionnels et aux attentes des consommateurs et accessible à tous, [...] » est un levier fort pour notre Institut aussi bien dans ses projets de recherche que sur l'ensemble de ses campus.

Axe 5 : Politique sociale

- VS 5.1 **Objectif A5.1** : "Faire école ensemble" : Susciter une adhésion et un engagement de l'ensemble des communautés des écoles au projet de l'Institut Agro notamment à travers le partage et la reconnaissance mutuelle de l'existant dans les écoles et le soutien à la créativité et à l'action collective - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 5, objectif 3*
- VS 5.2 **Objectif A5.2** : Mettre en place une organisation et une politique de management des ressources performantes, agiles et responsables contribuant à la consolidation de l'Institut Agro et à la transformation de ses écoles - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 5, objectif 2.* Ceci implique de s'engager dans une politique sociale et de gestion des ressources humaines afin de favoriser et accompagner le développement des compétences, dont les compétences DD&RS, des personnels et dans l'évolution des métiers
- VS 5.4 **Objectif A5.3** : Offrir des parcours de formation diversifiés et adaptés aux projets personnels des étudiant(e)s grâce à une offre de formation élargie et des pédagogies innovantes et variées (parcours personnalisés, transformation des cursus, situations apprenantes...) - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 1, objectif 2*

Les actions du schéma directeur DD&RSE de l'Institut Agro

Les objectifs stratégiques sont traduits en actions à déployer en mode projet sur la période 2023-2027. Ces actions sont adossées à celles du plan d'action du projet stratégique 2030, venant ainsi expliciter leur prise en compte des enjeux DD&RS. Cette intégration stratégique permettra une conduite, un pilotage et un suivi intégré du projet stratégique et du schéma directeur.

Axe 1 : Gouvernance et ancrage territorial

L'ambition de l'Institut Agro et de ses écoles est d'être un établissement exemplaire en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale (DD&RS) à travers une approche globale et intégrée à ses missions de formation, de recherche, d'appui à l'enseignement technique agricole et de pilotage des activités transversales. En ce sens, le déploiement d'une organisation efficiente et performante est un enjeu qui vise à soutenir la créativité et l'action collective et à générer une plus-value à partir des synergies entre les communautés de ses écoles et leurs écosystèmes

Objectif A1.1 : Élaborer et mettre en œuvre, au cœur du projet stratégique d'établissement, une stratégie de développement durable et de responsabilité sociétale intégrant toutes les missions de l'Institut Agro (formation, recherche, innovation, développement et appui à l'enseignement technique et agricole) et ses activités - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 5, objectif 1*

Action A1.1.1. Définir et piloter le plan DD&RS de l'Institut Agro et le décliner en plan d'action pour chaque école interne, chaque campus et chaque site qui puisse être reconnu par une labellisation DD&RS à horizon 2024. Ce plan DD&RS intègre les actions des autres axes du projet stratégique, de manière transverse et coordonnée, en lien avec l'ensemble des communautés - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 5, action EER 1*

Action A1.1.2. Mettre en place un plan d'action et des dispositifs permettant une communication et un partage d'information agiles et adaptés entre les trois écoles (culture commune, travail collaboratif à distance...) et avec l'ensemble de la communauté (des personnels et étudiante) - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 5, action EER 9*

Action A1.1.3. Adapter la politique d'achat au regard de la stratégie DD&RS de l'Institut et accentuer l'objectif d'acheter mieux, d'inclure dans les marchés des clauses sociales et environnementales, en leur accordant une place suffisante dans la notation - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 5, action EER 6*

Objectif A1.2 : Être un partenaire important dans des projets de territoire fondés sur le développement durable et l'adaptation au changement climatique, en particulier les territoires dans lesquels nos écoles sont implantées, en cohérence avec les politiques de site et en partenariat avec les acteurs publics, privés et associatifs - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 3, objectif 2*

Action A1.2.1. Mettre en place des dispositifs permettant de renforcer l'ancrage territorial des écoles, favorable au développement d'actions liées à la vie des écoles et des communautés. Cette action induit l'identification et la recherche de partenaires (parties prenantes : collectivités, associations...) permettant de créer des relations durables, dans un intérêt commun (hors champ de formation et de recherche) - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 5, action EER 10*

Action A1.2.2. Accroître la visibilité et développer la valorisation marchande et non marchande de nos recherches et de nos compétences dans les écosystèmes d'innovation au sein desquels nos écoles sont intégrées ainsi que notre contribution à l'incubation et à l'accélération d'entreprises innovantes dans les secteurs de l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et le paysage - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 3, action PA4*

Axe 2 : Enseignement et formation

Notre enjeu prioritaire est de former la communauté étudiante pour qu'elle soit mondialement reconnue pour ses compétences et son expertise dans les transitions, tout en développant sa capacité à innover et entreprendre en conformité avec les objectifs du développement durable (ODD), mais aussi pour que toutes et tous deviennent des citoyen(ne)s et des acteurs et actrices socio-économiques conscient(e)s et aguerri(e)s. Il existe une demande forte des étudiant(e)s pour être formé(e)s à ces enjeux et si les dimensions écologiques sont importantes, la lutte contre les discriminations et pour l'égalité l'est également. Dès le premier cycle, des enseignements doivent leur être proposés intégrant ces dimensions sociétales.

L'Institut Agro s'est aussi engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre de schémas directeurs de la vie étudiante (SDVE) pour chacun des campus. L'objectif est de révéler notre volonté d'améliorer les conditions et la qualité de vie étudiante en perspective de la réussite étudiante, de l'égalité des chances, de l'attractivité de l'établissement et de son inscription dans un territoire. Ces SDVE prendront également en compte, dans leur vision globale et transverse, le parcours étudiant et « l'expérience étudiante » et contribueront à renforcer le sentiment d'appartenance.

Objectif A2.1 : Développer les compétences des acteurs (actuels et futurs) des filières, des territoires et des politiques publiques sur l'analyse, la conception et l'accompagnement des transitions et leur contribution au développement durable en France et dans le monde - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 2, objectif 2*

Action A2.1.1. Déterminer les compétences "socle" pour appréhender les enjeux relatifs aux transitions et généraliser leur appropriation par tous nos étudiant(e)s en formation initiale et continue, ainsi que par le corps enseignant et les personnels. Recenser et consolider ce qui existe déjà dans les écoles et développer des modules et blocs de compétences communs aux trois écoles chaque fois que c'est pertinent et possible - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 2, action TRA2*

Action A2.1.2. Élaborer une politique de formation doctorale de l'Institut Agro, identitaire par son ancrage dans les transitions agroécologiques et alimentaires ; attractive par ses opportunités de modules de formation, de recherche de financement de projets de thèse et d'accompagnement vers l'emploi pour les élèves ingénieurs, les élèves de masters et les étudiant(e)s internationaux ; bien intégrée dans les écoles doctorales des sites dans lesquels les écoles sont impliquées ; guidée par l'approche par compétences - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 2, action TRA3*

Action A2.1.3. Encourager et faire reconnaître l'engagement étudiant en tant que support d'acquisition et de mise en pratique de compétences, connaissances et aptitudes, techniques transversales ou psychosociales et dans une perspective d'orientation et d'insertion professionnelle ; identifier les moyens de favoriser cet engagement (aménagement d'emploi du temps, partenariat avec des associations et ONG...) - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 1, action EE4.2*

Action A2.1.4. Amplifier nos actions d'appui à l'ensemble des établissements de l'enseignement technique agricole et affirmer notre leadership dans le renforcement des coopérations entre enseignement technique, enseignement supérieur et recherche sur les transitions agroécologiques, alimentaires et éducatives. *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 2, action TRA5.* Renforcer l'appui à l'enseignement technique agricole et la formation de formateurs à l'international, en impliquant l'Institut Agro et ses écoles dans des projets de partenariats internationaux œuvrant à l'ingénierie de formation, la création et le partage d'innovations pédagogiques pour le développement de nouvelles compétences permettant d'accélérer les transitions agroécologiques et alimentaires et les demandes sociétales liées aux ODD dans les pays avec lesquels nous collaborons - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 4, action INT3*

Objectif A2.3 : Produire, dans le cadre de la formation initiale et tout au long de la vie et de l'appui à l'ETA, des concepts, des contenus et des méthodes pédagogiques permettant la sensibilisation aux enjeux et l'appropriation des avancées scientifiques pour accélérer la transformation des systèmes agricoles et alimentaires dans un contexte de crise climatique et d'érosion de la biodiversité en vue des ODD - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 2, objectif 1*

Action A2.3.1. Accélérer les transformations pédagogiques pour l'acquisition des compétences et l'épanouissement de nos étudiant(e)s et apprenant(e)s - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 1, action EE2*

Action A2.3.2. Proposer un format innovant sur le plan pédagogique, pour le plan de formation relatif aux thématiques DD&RS à destination des personnels, qui utilise et mette en œuvre les nouvelles technologies et qui soit interactif et participatif, pour que les participants partagent leurs connaissances, tout en bénéficiant d'un apport de savoir et d'une mise en pratique. Le sulitest pourra être utilisé pour déterminer les besoins en formation des personnels mais également comme outil de valorisation de nouvelles compétences - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 2, action EER 7*

Axe 3 : Recherche et innovation

L'Institut Agro et ses écoles a pour ambition d'agir, à travers le continuum FRIDA et avec les partenaires académiques et les acteurs des filières, des territoires et des politiques publiques, pour accélérer la transformation des systèmes agricoles et alimentaires vers des socio-écosystèmes nourriciers, durables et résilients dans un contexte d'urgence climatique, environnementale et sociétale. La stratégie de recherche de l'Institut Agro doit prendre en compte de manière croissante les enjeux de soutenabilité, les interactions avec la société et favoriser un dispositif de réflexion éthique en matière de responsabilité de la recherche. Les conditions d'exercice de l'activité de la recherche doivent être prises en compte, notamment en matière de mobilité professionnelle au fort impact environnemental.

Objectif A3.1 : Définir et conduire une politique de recherche-action et de soutien à l'innovation sur les synergies entre les transitions agricoles, alimentaires, numériques, écologiques et sociales dans les territoires d'implantation de nos écoles et dans un partenariat avec les organismes nationaux de recherche (ONR), les universités, les collectivités et les entreprises, les agriculteurs, les associations et les ONG - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 2, objectif 3*

Action A3.1.1. Élaborer une stratégie et des projets de recherche de l'Institut Agro sur l'articulation entre les transitions agroécologiques, alimentaires, énergétiques et numériques et leurs synergies, pour explorer et accompagner des trajectoires de transformation durables et résilientes des systèmes agricoles et alimentaires. Cette action est basée sur les échanges entre écoles et Unités de Recherches (mixtes ou propres) contributrices de la mise en œuvre de la stratégie RSE de l'établissement ; Celles-ci sont actrices pour réduire l'impact sociétal et/ou environnemental des activités de recherche scientifique dans le cadre de nos partenariats avec les ONR, au plan national, sur les sites et à l'international - L'engagement de nos étudiant(e)s dans le doctorat est également une dimension importante de cette action. *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 2, action TRA4.*

Objectif A3.2 : Contribuer, par la formation et la mobilisation de nos apprenant(e)s et personnels, au dialogue science-société dans les domaines de l'agriculture, l'alimentation, le paysage, la santé, le changement climatique, l'écologie, la biologie et les transitions socio-économiques, en partenariat avec les autres établissements de formation (supérieure et technique), les ONR et la société civile, dans une démarche de médiation scientifique - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 3, objectif 3*

Action A3.2.1. Accroître la visibilité et développer la valorisation marchande et non marchande de nos recherches et de nos compétences dans les écosystèmes d'innovation au sein desquels nos écoles sont intégrées ainsi que notre contribution à l'incubation et à l'accélération d'entreprises innovantes dans les secteurs de l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et le paysage - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 3, action PA4*

Action A3.2.2. Stimuler et soutenir l'engagement de notre corps enseignant et de notre communauté étudiante dans le dialogue science société sur la nécessaire transformation des systèmes agricoles et alimentaires, notamment auprès des jeunes, par une implication dans des activités de traduction et présentation des connaissances, d'animation de débats et controverses sur les réseaux sociaux, d'animation d'événements "grand public" sur nos campus et dans nos villes mais aussi dans des réseaux internationaux- - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 1, action EE5*

Objectif A3.3 : Mettre en place et soutenir un dispositif de promotion de l'intégrité scientifique, de la déontologie et de l'éthique au regard de l'exercice de la responsabilité de la recherche et de l'innovation. Dans son projet stratégique 2030 et sa politique de recherche, l'Institut Agro s'est donné comme objectif prioritaire d'être exemplaire en termes de valeur de la recherche : intégrité scientifique, déontologie, éthique, impact DD&RS, science ouverte - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, annexe 2*

Action A3.3.1 : Elaborer une charte « éthique, déontologie, intégrité » à travers laquelle l'Institut Agro s'engage à respecter et honorer un socle de valeurs partagées, et mettre en œuvre un environnement et des pratiques permettant le respect de l'intégrité scientifique dans la production, la transmission et la diffusion des connaissances, dans les actions et les partenariats

Action A3.3.2. Promouvoir une ouverture de la diffusion des savoirs des données scientifiques prenant en compte les cadres réglementaires et les prescriptions de donneurs d'ordres en termes de science ouverte et de données au standard FAIR⁶ (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable).

Axe 4 : Gestion environnementale

Un de grands enjeux pour l'Institut Agro est que l'établissement puisse apporter la contribution attendue à la tenue des engagements pris par notre pays, dans le cadre des accords internationaux sur les ODD, le climat ou la biodiversité, mais aussi à l'échelle de l'Union européenne dans le cadre du « pacte vert ». Des mesures ciblées, impliquant des choix importants dans la stratégie immobilière de l'établissement mais aussi des changements de pratiques et d'usages au sein de l'ensemble de ses activités, sont proposées dans les trois domaines :

- La décarbonation des activités avec la réduction ciblée de l'empreinte carbone des établissements,
- La sobriété énergétique avec la réduction de la consommation d'énergie,
- L'impact environnemental du fonctionnement courant avec la gestion durable de la biodiversité et la préservation du vivant.

De plus le contexte actuel de crise énergétique rend d'autant plus essentiel cet engagement et sa mise en œuvre à travers des actions concrètes. Depuis fin 2022, l'Institut Agro met en œuvre son plan d'adaptation et de sobriété (PAS) afin d'engager immédiatement des mesures d'ampleur visant à réduire la consommation d'énergie et accélérer la sortie des énergies fossiles.

De plus, la raréfaction de l'eau est un problème majeur d'ampleur planétaire au XXI^{ème} siècle qui nécessite d'agir à tous les niveaux. La sobriété en eau prendra un poids croissant dans l'avenir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation mais aussi dans les actions quotidiennes de tous les citoyens. Pour cela, dans son PAS, l'Institut Agro vise plusieurs actions en lien avec les impacts du changement global, à la fois climatique et anthropique, sur les ressources et milieux et propose d'accompagner la transition vers une nouvelle gouvernance des ressources plus sobre, vertueuse et résiliente, sur ses campus et ses domaines agricoles.

Objectif A4.1 : Mettre en place une organisation et une politique de management des ressources performantes, agiles et responsables contribuant à la consolidation de l'Institut Agro et à la transformation de ses écoles - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 5, objectif 2. Ceci implique de s'engager dans un Plan d'Adaptation et de Sobriété (PAS) afin de relever le défi énergétique, de réduire les frais de fonctionnement tout en gardant les conditions de vie et de travail de l'ensemble de la communauté de notre Institut*

Action A4.1.1. Définir une politique à impact positif en matière de durabilité environnementale sur nos campus. Ceci inclut la réduction de l'émission de gaz à effet de serre, la réalisation du bilan carbone, la sobriété dans l'utilisation d'énergie et d'eau, la protection de la biodiversité et le recyclage sur nos campus, dans nos déplacements et dans nos actions partenariales - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 5, action EER 6*

⁶ FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable)

Action A4.1.2. Mettre en place un schéma pluriannuel de la stratégie immobilière (SPSI) de l'Institut Agro et le décliner au niveau des écoles pour faciliter la coordination et les échanges en veillant à inscrire de manière continue les dimensions environnementales et sociales dans les actions menées - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 5, action EER 5*

Action A4.1.3. Dans la mise en œuvre du PAS, la stratégie d'achats (Action A1.1.3) et le numérique sont parmi les actions prioritaires à formaliser en 2023 - 2024. En effet, dans son projet stratégique 2030 l'Institut Agro s'est donné comme objectifs de mettre en œuvre un schéma directeur des Systèmes d'information (SDSI) responsable, mutualisé et transversal (organisation, fonctions, outils...) - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 5, action EER 4*

Action A4.1.4. Contribuer à la protection des écosystèmes de ses campus et de ses domaines agricoles, à la préservation des espèces fragiles ou figurant sur la Liste rouge de l'UICN⁷. Réaliser un inventaire préalable et un suivi des populations, cibler les actions en priorité sur quelques espèces marqueurs de biodiversité. Favoriser la connexion des campus avec les zones protégées en périphéries des campus pour renforcer la biodiversité (diversité des milieux, diversité spécifique, diversité génétique) par l'intégration de trames vertes et noires. Une attention particulière est portée aux pollinisateurs sauvages, maillons essentiels des premiers niveaux des chaînes trophiques.

Objectif A4.2 : Promouvoir une alimentation responsable accessible au plus grand nombre, sur l'ensemble de la chaîne de valeur « du champ à l'assiette ». A noter que cet objectif est l'objectif principal de notre raison d'être « [...] contribuer à mieux nourrir le monde en agissant avec et pour le vivant » - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, page 12. Ainsi la « Préservation de la santé par une alimentation saine et durable, répondant aux besoins nutritionnels et aux attentes des consommateurs et accessible à tous, [...] » est un levier fort pour notre Institut aussi bien dans ses projets de recherche que sur l'ensemble de ses campus.*

Action A4.2.1. Contribuer à l'amélioration du « bien-manger pour tous » en restauration collective et dans le cadre des prestations proposées (plateaux repas, pauses café). Faire converger les efforts en termes de politique zéro déchets. L'objectif est aussi d'améliorer l'offre de restauration avec des prestataires qui proposent à titre d'exemple : un repas végétarien quotidien, du poisson frais et des produits de la pêche durable, des viandes issues d'une production respectueuse (notamment le bio et le local), un légume frais cuisiné quotidiennement, fruits et crudités issus de produits frais, achetés localement avec une saisonnalité strictement respectée et du café et du thé biologiques et équitables dans les cafétérias.

Action A4.3.2. Faire évoluer l'organisation des événements incluant une prestation alimentaire vers le « zéro déchets » et la prise en compte de menus à impact environnemental, nutritif et social positif.

Axe 5 : Politique sociale

L'objectif de cet axe est de faire de l'Institut Agro, un institut plus inclusif, solidaire et citoyen et de contribuer, en accompagnant les transitions sociales, à l'égalité des chances, l'accès aux droits, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations au sein des communautés étudiantes et des personnels. L'objectif est aussi de garantir les principes fondamentaux d'accès pour toutes et tous à la connaissance de manière équitable, éthique et responsable.

Objectif A5.1 : "Faire école ensemble" : Susciter une adhésion et un engagement de l'ensemble des communautés des écoles au projet de l'Institut Agro notamment à travers le partage et la reconnaissance mutuelle de l'existant dans les écoles et le soutien à la créativité et à l'action collective - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 5, objectif 3*

Action A5.1.1. Définir une politique sociale et des procédures harmonisées de gestion des ressources humaines (agents et contractuels) ce qui inclut [entre autres] : *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 5, action EER 7*

- Mettre en place un plan d'action inscrivant l'Institut dans la charte européenne des chercheur(e)s (HRS4R) en intégrant les valeurs et les règles liées à l'intégrité scientifique.
- Faire vivre le plan d'action égalité femmes-hommes de l'Institut Agro.

⁷ <https://uicn.fr/liste-rouge-france/>

Action A5.1.2. Mettre en place un plan d'action sur la qualité de vie au travail permettant à chacun d'accomplir ses missions en prenant en compte la qualité des relations sociales et professionnelles, le contenu du travail et son organisation, les possibilités de développement professionnel et la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 5, action EER 11*

Action A5.1.3. Rédiger un Schéma Directeur Handicap, dans le but d'accueillir et accompagner dans la vie et le milieu professionnel les étudiants et les personnels : recruter et accompagner les personnels en situation de handicap, accueillir et accompagner les étudiants et les étudiantes en situation de handicap, faciliter l'accessibilité, communiquer sur le handicap, former la communauté à l'inclusion.

Objectif A5.2 : Mettre en place une organisation et une politique de management des ressources performantes, agiles et responsables contribuant à la consolidation de l'Institut Agro et à la transformation de ses écoles - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 5, objectif 2.* Ceci implique de s'engager dans une politique sociale et de gestion des ressources humaines afin de favoriser et accompagner le développement des compétences, dont les compétences DD&RS, des personnels et dans l'évolution des métiers

Action A5.2.1. Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour toutes les catégories d'agents au sein de l'Institut Agro et des écoles, organiser un plan de formation relatif aux thématiques DD&RS pour offrir à l'ensemble du personnel la possibilité de se former aux problématiques DD&RS que ce soit pour répondre à des préoccupations personnelles et à un souhait d'investissement accru, ou pour compléter leurs compétences professionnelles - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 5, action EER 7*

Objectif A5.3 : Offrir des parcours de formation diversifiés et adaptés aux projets personnels des étudiant(e)s grâce à une offre de formation élargie et des pédagogies innovantes et variées (parcours personnalisés, transformation des cursus, situations apprenantes...) - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 1, objectif 2*

Action A5.3.1. Développer un dispositif ambitieux d'ouverture sociale et de diversité et d'attractivité des talents : réflexion sur le développement des cursus post bac (prépa intégrée pour cursus ingénieur ; partenariat avec les autres établissements) ; réflexion sur le développement de diplômes de Bachelor (en lien avec la stratégie internationale) ; accroissement des recrutements en formations d'ingénieur pour les étudiants(e)s de l'enseignement technique agricole (BTSA) ... - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 1, action EE3*

Fiches actions

Les fiches actions ci-dessous sont fournies à titre d'exemples. Pour la plupart, elles seront élaborées dans le cadre des travaux (en cours) de déclinaison opérationnelle des actions du projet stratégique, sous la conduite des pilotes de chaque action. Ceux-ci travaillent en lien avec une équipe projet mobilisant les personnes ressources des trois écoles et avec l'accompagnement de la pilote DD&RS de l'établissement et des référentes DD&RS des écoles.

Axe 1 : Gouvernance et ancrage territorial

Objectif A1.1 : Élaborer et mettre en œuvre, au cœur du projet stratégique d'établissement, une stratégie de développement durable et de responsabilité sociétale intégrant toutes les missions de l'Institut Agro (formation, recherche, innovation, développement et appui à l'enseignement technique et agricole) et ses activités - Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 5, objectif 1

Action A1.1.1. Définir et piloter le plan DD&RS de l'Institut Agro et le décliner en plan d'action pour chaque école interne, chaque campus et chaque site qui puisse être reconnu par une labellisation DD&RS à horizon 2024. Ce plan DD&RS intègre les actions des autres axes du projet stratégique, de manière transverse et coordonnée, en lien avec l'ensemble des communautés - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 5, action EER 1*

Le DD&RS intervient dans tous les champs de notre activité et touche tous les domaines et tous les acteurs. Pour structurer les nombreuses actions menées et à mettre en œuvre et soutenir les acteurs qui les portent il convient de définir une organisation. Le comité DD&RS, nécessaire au pilotage de la démarche dans chacune des écoles, permettra de mener à bien les actions portées par les personnes (personnels et étudiant(e)s) dans les différents départements, directions et services.

Dans une démarche d'intégration, l'ambition est de proposer et de mettre en œuvre des actions « de changement » qui répondent aux objectifs stratégiques et opérationnels définis dans les axes et finalement, réaliser les actions du Plan Stratégique 2030 Institut Agro en intégrant les enjeux DD&RS. Le plan d'action DD&RS devra se mettre en œuvre de façon participative avec un examen régulier et une validation en instances. Déployé et piloté au sein des écoles avec les moyens humains, techniques et financiers affectés et en visant une amélioration continue

Finalités : (1) Mettre en synergie les acteurs afin de déployer et piloter les projets relatifs au DD&RS au sein des écoles et permettre à la communauté de connaître les personnes impliquées dans la démarche ainsi que les actions menées, de manière à créer de l'émulation et du partage de pratiques. (2) Disposer d'outils et d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre du schéma directeur DD&RS à destination des instances de gouvernance mais aussi des communautés de l'Institut Agro.

Public visé : communauté Institut Agro

Acteurs :

Pilote : Responsable DD&RS Institut Agro

Equipe opérationnelle : Référente et comité DD&RS dans les écoles

Mise en œuvre

Lancement : 2023-2024 - Création de comité DD&RS et déclinaison du schéma directeur DD&RS en plan d'action dans chacune des écoles.

Réalisation : 2023 - 2024 – Candidature au classement The Impact et au label DD&RS et mise en place d'outils et d'indicateurs de suivi. 2024 et suivante – Réalisation et suivi des actions

Indicateurs et documents d'appui

Bilan d'activité DD&RS de l'Institut Agro

Auto-évaluation selon le référentiel DD&RS CGE/France Université, Label DD&RS

Indicateurs et tableau de bord tenu à jour

Comptes-rendus des réunions des comités DD&RS dans les écoles

Comptes-rendus des présentations dans les diverses instances

Action A1.1.2. Mettre en place un plan d'action et des dispositifs permettant une communication et un partage d'information agiles et adaptés entre les trois écoles (culture commune, travail collaboratif à distance...) et avec l'ensemble de la communauté (des personnels et étudiante) - *Projet Stratégique 2030 Institut Agro, Axe 5, action EER 9*

Le domaine DD&RS recouvre de nombreux champs de réflexion et d'actions, et ses idées correspondent souvent à des pratiques qu'il est possible de modifier. Ainsi, l'information et la sensibilisation sont centrales, et leur transmission, surtout si celle-ci a une dimension participative, voire collaborative, peut avoir un effet réel.

Les démarches de DD&RS ne peuvent que gagner en efficacité si elles sont connues, comprises et partagées par toutes et tous au sein des écoles de l'Institut Agro mais aussi auprès de l'ensemble de ses parties prenantes. Le plan d'actions et les dispositifs mis en œuvre intégreront donc un espace dédié au DD&RS, pour faire connaître et ainsi encourager de nouvelles initiatives. Il conviendra de communiquer sur celles qui sont réalisées dans le cadre du Projet Stratégique 2030 Institut Agro et du schéma directeur DD&RSE mais aussi sur les propositions spontanées, émanant de projets individuels. La communication autour de ces actions nécessitera de recenser les différents projets annuels du DD&RS, actions en cours et autres initiatives inspirantes et de communiquer sur leur avancée.

Les réalisations et les informations apparaîtront aussi en lien avec les 17 objectifs de développement durables (ODD) des Nations Unies afin que l'Institut Agro puisse intégrer le classement international THE Impact Ranking.

Finalités : Rendre visibles les actions DD&RS menées dans les trois écoles et encourager les personnels et étudiants à en proposer de nouvelles, pour mettre en place une dynamique positive et une motivation collective en faveur du DD&RS

Public visé : communauté Institut Agro

Acteurs :

Pilote : responsable DD&RS Institut Agro et Directrice Communication

Equipe opérationnelle : Référente DD&RS et Direction communication dans les écoles, DEVE/DFVE, représentants des étudiants

Mise en œuvre

Lancement : 2023-2024 – Cadrer les attentes en matière de présentation des informations

Réalisation : 2024 - Mettre en place un plan de communication au regard des objectifs du schéma directeur DD&RS. 2024 et suivante – Formaliser une politique de communication responsable en accord avec la réflexion éthique de l'établissement

Indicateurs et documents d'appui

Fréquentation inter-écoles des événements

Nombre de vues sur les sites de communication (internet, intranet, autres réseaux, ...)

Satisfaction des personnels et étudiant(e)s

Nombre annuel de nouvelles initiatives

Action A1.1.3. Adapter la politique d'achat au regard de la stratégie DD&RS de l'Institut et accentuer l'objectif d'acheter mieux, d'inclure dans les marchés des clauses sociales et environnementales, en leur accordant une place suffisante dans la notation.

L'achat public responsable, est un achat public au service des missions de l'établissement, inscrit dans la transition écologique, sociale et économique, se définissant autour de trois axes, l'environnement, l'inclusivité et l'efficacité économique.

L'enjeu est de renforcer les missions du pôle « achats » et de s'appuyer sur son expérience pour accentuer l'objectif d'acheter mieux, d'allonger le temps de renouvellement des matériels, de travailler sur le besoin grâce à un « sourcing » renforcé, ... Il est possible d'accentuer l'inclusion des clauses sociales dans les marchés pour favoriser l'emploi des profils sous-représentés, offrir des débouchés aux entreprises locales... mais également des clauses sociales et environnementales, en leur accordant une place suffisante dans la notation.

L'élaboration d'une politique d'achat responsable passe par différentes étapes : analyse des pratiques d'achat, prise de conscience de ses besoins réels, définition des normes sociales et environnementales, maîtrise du coût global et de l'ACV de ses produits et services, élaboration d'un plan d'actions, déclinaison dans le processus d'achat, et enfin réalisation d'un guide des achats prévoyant notamment des clauses liées à l'achat responsable :

La mise en œuvre de la politique d'achat responsable peut être guidée par la norme ISO 20400 qui a permis de décliner la RSE dans la fonction achats. Cette norme propose des recommandations aux décideurs et acheteurs qui souhaitent maîtriser leurs coûts, tout en anticipant les risques économiques, sociaux et environnementaux.

Finalités : Travailler à l'élaboration d'une politique d'achats responsables ainsi qu'au renforcement de la présence de clauses environnementales et sociales dans les appels d'offre des marchés publics.

Public visé : communauté Institut Agro

Acteurs :

Pilote : Référent DAF Institut Agro

Equipe opérationnelle : Pôle « achats » Institut Agro

Mise en œuvre

Lancement : 2023-2024 - Analyse des pratiques d'achat et définition des normes sociales et environnementales que l'Institut Agro souhaite mettre en avant

Réalisation : 2024 - Réalisation d'un plan d'actions et réalisation du guide des achats et formation des acheteurs. 2024 et suivante – Déclinaison dans le processus d'achat

Indicateurs et documents d'appui

Politique d'achats responsables adoptée

Nombre de personnels formés aux achats responsables

Évolution des pratiques d'achats

Séance du 20 novembre 2023

Délibération n°5

Membres en exercice : 28
 Membres présents : 21
 Membres représentés (procuration) : 3
 Nombre de voix : 24
 Quorum : 14

Avis sur le projet de schéma directeur Développement durable et responsabilité sociétale et environnementale

Le 20 novembre 2023, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, en mode hybride, en présentiel à Angers et Rennes, et par visioconférence.

Selon le visa :

Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 modifié relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro).

Sur l'exposé des motifs suivants :

En application du plan climat-biodiversité au service de la transition de l'enseignement supérieur et de la recherche et selon les mesures législatives et réglementaires adoptées ces dernières années par les pouvoirs publics, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a demandé en juin 2023 à tous les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche de produire un schéma directeur afin de rendre plus transparentes et collaboratives leurs actions en faveur de la transition écologique. Le schéma directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale (DD&RSE) se construit autour des cinq axes et 18 variables stratégiques du référentiel DD&RS France Université/Conférence des Grandes Ecoles.

Le schéma directeur DD&RSE de l'Institut Agro traduit l'ambition d'être un établissement moteur du changement dans la sphère professionnelle et sociétale et exemplaire dans ses pratiques. L'Institut Agro veut opérer un véritable changement dans ses actions et ses partenariats, les faire évoluer en synergie plus durablement, c'est-à-dire en apportant des réponses ou en agissant en cohérence avec les changements globaux que nous vivons tout en répondant toujours fondamentalement aux missions qui sont les siennes.

En amont de la production du schéma directeur, un premier diagnostic de l'établissement en matière de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) a été réalisé au premier semestre 2023. Le bilan des actions réalisées et en cours de réalisation a été partagé aux membres du conseil d'administration (annexé à la note de synthèse établie pour le conseil d'administration du 27 juin 2023) et a été mis à jour en septembre 2023 pour tenir compte notamment des apports issus des échanges intervenus lors de la présentation dans les différentes instances. Ce bilan caractérise ainsi le point de départ pour définir la trajectoire de l'établissement à la hauteur de son ambition.

Le schéma directeur DD&RSE est la résultante d'un processus de construction entre le plan stratégique 2030 de l'Institut Agro (qui comprend en annexe une feuille de route pour la politique DD&RS) et le référentiel DD&RS France Université/Conférence des Grandes Ecoles. Il intègre les recommandations des ministères, le plan d'adaptation et de sobriété et les mesures de l'accord de Grenoble. Il sera décliné par chaque école en un plan d'action opérationnel adapté à leurs particularités.

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne. En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Signé le 14/12/2023

De par sa construction intégrative, les actions du schéma directeur DD&RSE sont pleinement adossées à celles du projet stratégique 2030, venant ainsi expliciter leur prise en compte et contributions aux enjeux DD&RS. Cette intégration stratégique permettra une conduite, un pilotage et un suivi intégré du projet stratégique et du schéma directeur. Les actions seront déployées de manière coordonnée entre les trois écoles de l'Institut, par les équipes projet chargées de la mise en œuvre de chaque action du projet stratégique 2030 et en lien avec les référentes DD&RS des écoles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers émet un avis favorable sur la présentation des orientations du schéma directeur de développement durable et responsabilité sociétale et environnementale de l'Institut Agro.

Fait à Rennes, le 24 novembre 2023

**La Présidente
du Conseil d'école interne**

Hélène GUIDO-HALPHEN

*Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture,
l'alimentation et l'environnement*

Conseil d'administration
Séance du 28 novembre 2023

Délibération n°5.4

Le 28 novembre 2023, le conseil d'administration de l'Institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents :

Membres représentés (procuration) :

Quorum : 19

Point 5 – Formation et Recherche

Délibération 5.4 – Cadre des demandes d'Éméritat

Visas :

Décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 modifié relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro),

Décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, dans son article 52 et article 35-1 ;

Décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984, dans son article 58 et son article 40-1-1 ;

Décret n°2021-1423 du 29 Octobre 2021 relatif à l'éméritat des professeurs des universités et des maîtres de conférences;

Exposé des motifs :

L'éméritat permet aux Professeurs et Maîtres de Conférences HDR du MASA et aux Professeurs et Maîtres de Conférences du MESR admis à la retraite qui en font la demande, de poursuivre des activités de recherche au sein de l'établissement et apporter leur concours à titre accessoire et gracieux. Il est nécessaire de fixer la procédure d'attribution de l'éméritat et les conditions dans lesquelles ils peuvent être accordés au sein de l'Institut Agro.

Il est proposé d'établir une procédure unique de demande d'éméritat pour les trois écoles de l'Institut Agro définissant les conditions, critères d'obtention et modalités de réalisation. La note jointe en précise la procédure (modalités, durée, renouvellement, instances concernées, convention). Cette procédure a été soumise aux commissions des enseignants et commissions recherche et innovation des écoles.

Conformément au décret de 1992 visé, la décision d'accorder l'éméritat ne peut être délégué, elle est de la compétence du conseil d'administration.

ADOPTÉ : à l'unanimité des suffrages exprimés
 OU
 à voix pour
 à voix contre
 à abstentions

Le conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 28 novembre 2023, approuve la procédure de demande d'éméritat de l'Institut Agro définissant les conditions et critères d'obtention ainsi que ses modalités de réalisation.

Fait à Paris, le 28 novembre 2023

**Le Président du Conseil d'administration,
Dominique Chargé**

NOTE RELATIVE A LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE L'EMERITAT

TEXTES REGLEMENTAIRES

MASA

Décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture

Article 52,

« Les professeurs admis à la retraite peuvent, pour une durée déterminée par l'établissement de rattachement, recevoir le titre de professeur émérite par décision du conseil d'administration prise à la majorité des membres présents. Cette décision intervient sur proposition du conseil des enseignants prise à la majorité absolue et après avis du conseil scientifique. Ces deux instances siègent en formation restreinte aux professeurs et assimilés. Les professeurs émérites peuvent continuer à apporter un concours, à titre accessoire et gracieux, aux missions prévues à l'article 3, et notamment peuvent diriger des séminaires, des thèses et participer à des jurys de thèse ou d'habilitation. »

Article 35-1,

« Les maîtres de conférences admis à la retraite et qui sont habilités à diriger des travaux de recherche peuvent, pour une durée déterminée par l'établissement de rattachement, recevoir le titre de maître de conférences émérite par décision du conseil d'administration prise à la majorité des suffrages exprimés. Cette décision intervient sur proposition du conseil des enseignants prise à la majorité absolue et après avis du conseil scientifique. Ces deux instances siègent en formation restreinte aux personnes qui sont habilitées à diriger des travaux de recherche. Les maîtres de conférences émérites peuvent continuer à apporter un concours, à titre accessoire et gracieux, aux missions prévues à l'article 3, notamment à diriger des séminaires, des thèses et à participer à des jurys de thèse ou d'habilitation. »

Ce décret ouvre la possibilité d'accès à l'éméritat des MC admis à la retraite et habilités à diriger des recherches (HDR) relevant du MASA.

MESR

Décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des **professeurs des universités** et du corps des **maîtres de conférences**.

Article 58,

« Le titre de professeur émérite prévu à l'article L. 952-11 du code de l'éducation est délivré, à la demande de l'intéressé, par le président ou le directeur de l'établissement sur proposition de la commission de la recherche du conseil académique ou, dans les établissements non dotés d'un conseil académique, du conseil scientifique ou de l'organe en tenant lieu, en formation restreinte aux personnes qui sont habilitées à diriger des travaux de recherche.

Il est délivré pour une durée déterminée par l'établissement dans la limite de cinq ans. Il peut être renouvelé deux fois dans les mêmes conditions et pour une durée qui ne peut excéder la durée initiale.

Le professeur émérite peut notamment diriger des séminaires et participer aux jurys de thèse ou d'habilitation à diriger des recherches. Il peut en outre poursuivre, jusqu'à leur terme, les directions de thèse acceptées avant son admission à la retraite »

Article 40-1-1, créé par DÉCRET n°2014-997 du 2 septembre 2014 - art. 34

*« Les maîtres de conférences admis à la retraite et qui sont habilités à diriger des travaux de recherche peuvent pour une durée déterminée par l'établissement recevoir le titre **de maître de conférences émérite**. Ce titre est délivré par le président ou le directeur de l'établissement sur proposition de la commission de la recherche du conseil académique ou, dans les établissements non dotés d'un conseil académique, du conseil scientifique ou de l'organe en tenant lieu, en formation restreinte aux personnes qui sont habilitées à diriger des travaux de recherche. **Les maîtres de conférences émérites peuvent continuer à apporter un concours, à titre accessoire et gracieux, aux activités de recherche.** »*

Depuis le décret n°2021-1423 du 29 Octobre 2021, la durée de l'éméritat est fixée à 5 ans maximum renouvelable deux fois. Le dispositif est désormais applicable à tous les maîtres de conférences alors qu'auparavant ce statut était réservé à ceux qui étaient titulaires de l'HDR.

La procédure proposée ci-après prend en compte les préconisations de la CDESA et de la DGER en concertation avec la CDESA émises en 2016.

OBJET

Il est proposé d'établir une procédure de demande d'éméritat de l'Institut Agro définissant les conditions et critères d'obtention de l'éméritat et ses modalités de réalisation.

Après avis du conseil des enseignants et du conseil scientifique, conformément aux dispositions du décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif l'Institut Agro, le règlement intérieur prévoit que les avis préalables concernant les demandes d'éméritat relèvent désormais des commissions des enseignants et des commissions recherche et innovation des écoles pour les enseignants-chercheurs du MASA et de la commission des enseignants-chercheurs du MESR pour les enseignants-chercheurs du MESR. L'avis des conseils d'école sera également sollicité, la décision restant au niveau du Conseil d'administration.

PROCEDURE

GENERALITES

L'éméritat permet aux Professeurs et Maîtres de Conférences HDR du MASA et aux Professeurs et Maîtres de Conférences du MESR admis à la retraite, de poursuivre des activités de recherche au sein de l'établissement. L'objet de l'éméritat est notamment de permettre à des enseignants-chercheurs :

- de continuer à diriger les thèses commencées jusqu'à ce qu'elles soient soutenues. En revanche, aucune direction de thèse ne pourra être engagée au cours de l'éméritat,
- de finaliser des projets de recherche engagés avant la demande d'éméritat. En revanche l'émérite pourra contribuer à de nouveaux mais ne pourra pas en être le porteur,
- de participer à des jurys de thèse ou d'habilitation à diriger des recherches,
- d'organiser des séminaires,
- de répondre à des missions proposées par l'établissement (mission à l'international, partenariat professionnel ...)

Les enseignants-chercheurs peuvent ainsi continuer à apporter leur concours à titre accessoire et gracieux.

LES CRITERES D'ATTRIBUTION

- Les enseignants-chercheurs qui font la demande d'un éméritat, sont rattachés à une unité de recherche ou à la direction scientifique de l'école et/ou à un département lorsqu'il s'agit de département d'enseignement et de recherche. Les modalités d'accueil sont établies entre le directeur de l'unité de recherche et/ou la direction scientifique et le département de l'école et font l'objet d'une convention. La demande d'éméritat comprendra (i) une présentation du candidat à l'éméritat positionnant le contexte d'application de la demande comprenant une synthèse des principales avancées scientifiques et les 10 publications les plus marquantes de sa carrière ; (ii) un projet couvrant la durée de la demande de l'éméritat.

La direction d'une thèse n'est pas une condition requise ni suffisante pour l'obtention d'un éméritat.

DUREE DE L'EMERITAT

L'éméritat pourra être accordé la première fois pour une durée de 1 à 3 ans. Il peut être renouvelé, la durée totale d'un éméritat ne pouvant dépasser 6 ans et devant être dûment justifié. Les différentes instances des écoles concernées ont la possibilité de réduire la durée demandée.

PROCEDURE

Première demande d'éméritat

Une campagne principale de demande d'éméritat sera planifiée au printemps de chaque année, une autre pourra être planifiée à l'automne en tant que de besoin, l'attribution devant être obtenue avant le départ à la retraite.

Le dossier de candidature doit être dûment rempli et déposé au moins 4 mois avant la date de départ en retraite au service ressources humaines et à la direction scientifique/ de la recherche de l'école concernée.

Ce dossier comporte trois parties principales (Annexe) :

- *Curriculum vitae ;*
- *Présentation du candidat positionnant le contexte d'application de la demande comprenant une synthèse des principales avancées scientifiques et les 10 publications les plus marquantes de sa carrière ;*
- *Projet(s) développé(s) dans le cadre de l'éméritat et intérêt pour l'établissement de la poursuite d'activité de l'enseignant-chercheur ;*

Un avis cosigné du directeur de département et du directeur de l'unité de recherche à laquelle est rattaché l'enseignant-chercheur ; Si l'enseignant-chercheur le juge utile, le dossier de demande peut être étayé par d'autres avis (École doctorale en cas de direction de thèse au cours de l'éméritat, avis de la CNECA, du CNU...).

Renouvellement d'éméritat

Cette demande fera l'objet d'un bilan des activités effectuées durant la période d'éméritat. La procédure de renouvellement est identique à celle d'une première demande. Elle ne pourra excéder une durée de 3 ans.

INSTANCES CONCERNEES

Pour les enseignants-chercheurs relevant du MASA, le Conseil d'Administration de l'Institut Agro arrête une décision sur la demande d'éméritat après proposition de la commission des enseignants et l'avis de la commission de la recherche et de l'innovation restreintes aux enseignants-chercheurs (Professeurs ou assimilés et/ou maîtres de conférences avec HDR) du MASA de l'école dans laquelle l'enseignant-chercheur exerçait ses activités.

Pour les enseignants-chercheurs relevant du MESR, la réglementation prévoit que, le(a) Directeur(rice) Général(e) de l'Institut Agro arrête une décision sur la demande d'éméritat après avis des commissions recherche et innovation en formation restreintes aux personnes avec HDR. Par soucis d'harmonisation des procédures entre les enseignants chercheurs relevant du MASA et ceux relevant du MESR, les demandes d'éméritats des enseignants-chercheurs du MESR seront soumises également à l'avis du conseil d'administration.

CONVENTION

Les droits et devoirs et les conditions d'accueil de l'enseignant-chercheur émérite (locaux, durée de l'éméritat, prise en charge des frais, ...) seront précisés dans une convention signée entre l'Institut Agro et l'enseignant-chercheur émérite.

A minima pour le MESR, les conditions de présence au sein de l'école de la personne émérite sont fixées par une convention de collaborateur bénévole qui spécifie également les conditions de résiliation.

ANNEXE : DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'OBTENTION D'UN EMERITAT

Première demande

Durée demandée :

1 an 2 ans 3 ans

Renouvellement

Durée demandée :

1 an 2 ans 3 ans

PARTIE 1 - Curriculum vitae

PARTIE 1.A. – CONTEXTE DE LA DEMANDE

Nom de famille

Nom d'usage :

Prénoms :

Corps / grade :

Section CNU ou CNECA :

Date de naissance :

Date de départ à la retraite

Affectation actuelle : Département - Laboratoire

Adresse personnelle actuelle :

Affectation prévue pendant l'Éméritat : (Lieu : Laboratoire, Composante)

Adresse personnelle prévue pendant l'Éméritat

PARTIE 1.B – BILAN DES ACTIVITES DE RECHERCHE

Synthèse des principales avancées scientifiques

Publications et productions scientifiques

- *10 Publications les plus significatives obtenues au cours de la carrière*
- *Nombre de communications orales ou affichées.*
- *Valorisation des activités de recherche (brevets, extension de brevets, licences) si applicable*

Encadrement doctoral et scientifique

- *Nombre de doctorants et post doctorants encadrés au cours de la carrière.*

Rayonnement scientifique

- *Distinctions scientifiques nationales ou internationale,*
- *Nombre de conférences invitées dans des congrès internationaux,*
- *Responsabilités d'éditeur en chef ou de membre de comités éditoriaux scientifiques de revues internationales ou nationales,*
- *Responsabilités dans une société savante.*

Responsabilités scientifiques et autres responsabilités

- *Direction d'une UMR ou d'une équipe au sein d'une UMR.*
- *Responsabilité scientifique de programmes de recherche coopératifs, nationaux ou internationaux.*
- *Responsabilités pédagogiques et administratives*
- *Responsabilités collectives (CNU, CNECA, Instances de l'établissement,)*

PARTIE 2 - PROJETS DANS LE CADRE DE L'EMERITAT

Descriptif du projet

Justificatif de la durée

**AVIS CIRCONSTANCIE DU DIRECTEUR DE DEPARTEMENT INCLUANT
OBLIGATOIREMENT L'AVIS DU DIRECTEUR D'UNITÉ DE RECHERCHE**

Favorable Défavorable

Nom Prénom du Directeur de Département :

date : signature

Nom Prénom du Directeur de l'Unité de Recherche :

date : signature

Séance du 20 novembre 2023

Délibération n°6

Membres en exercice : 28
Membres présents : 21
Membres représentés (procuration) : 3
Nombre de voix : 24
Quorum : 14

Avis sur l'ouverture d'emplois au titre de l'article L.812-1 du code rural et de la pêche maritime

Le 20 novembre 2023, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, en mode hybride, en présentiel à Angers et Rennes, et par visioconférence.

Sur l'exposé des motifs suivants :

La Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt a introduit une nouvelle disposition au 15ème alinéa de l'article L. 812-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Cette disposition permet le recrutement d'agents contractuels, à temps complets ou incomplets en fonction des besoins du service, sur les emplois ouverts par le conseil d'école. Cette disposition a été codifiée par un décret n°2015-1375 du 28 octobre 2015 qui a précisé les modalités de recrutement.

Dans ce cadre législatif et réglementaire, il est souhaité l'ouverture, à compter du 1er septembre 2023, des deux emplois-types suivants à temps incomplet de 80% :

- un emploi d'agent.e d'entretien,
- un emploi de bibliothécaire.

Conditionnés par la fermeture au 31 août 2023 des deux emplois-types suivants établis sur la base des dispositions de l'article L.332-3 du code général de la fonction publique :

- un emploi d'agent.e d'entretien,
- un emploi de bibliothécaire.

Les critères retenus (cumulatifs et alternatifs) pour ouvrir ces deux emplois-types et identifier les personnes concernées sont les suivants :

- a) Emplois de catégorie B et C
- b) Intérêt du service
- c) Adjonction d'activité par rapport au niveau d'activité de l'emploi fermé

Le coût de l'ouverture de ces deux emplois-types pour l'Institut Agro Rennes-Angers est estimé à 2 520 € pour l'exercice 2023, et en année pleine à 7 560 €.

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne. En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Signé le 14/12/2023

Les postes mentionnés ci-avant :

- respectent le plafond d'emploi notifié à l'Institut Agro Rennes-Angers ;
- relèvent par ailleurs tous de la catégorie C ou de la catégorie B.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers émet un avis favorable sur

- la fermeture, au 31 août 2023, de deux emplois-types sur la base des dispositions de l'article L.332-3 du code général de la fonction publique (agent.e d'entretien et bibilothécaire),
- l'ouverture, à compter du 1er septembre 2023, de deux emplois-types à temps incomplet à 80% (agent.e d'entretien et bibilothécaire).

Fait à Rennes, le 24 novembre 2023

**La Présidente
du Conseil d'école interne**

Hélène GUIDO-HALPHEN

Ouverture d'emplois au titre de l'article L.812-1 du code rural et de la pêche maritime

Note de présentation

La Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt a introduit une nouvelle disposition au 15ème alinéa de l'article L. 812-1 du code rural et de la pêche maritime. Cette disposition permet le recrutement d'agents contractuels, à temps complet ou incomplet en fonction des besoins du service, sur les emplois ouverts par le conseil d'école. Cette disposition a été codifiée par un décret n°2015-1375 du 28 octobre 2015 qui a précisé les modalités de recrutement.

Dans ce cadre législatif et réglementaire, il est proposé d'ouvrir, à compter du 1er septembre 2023, les deux emplois-types à temps incomplet à 80% :

1. Un emploi d'agent.e d'entretien,
2. Un emploi de bibliothécaire.

Conditionnés par la fermeture au 31 août 2023 des deux emplois-types suivants établis sur la base des dispositions de l'article L.332-3 du code général de la fonction publique :

1. Un emploi d'agent.e d'entretien,
2. Un emploi de bibliothécaire.

Les critères retenus (cumulatifs et alternatifs) pour ouvrir ces deux emplois-types et identifier les personnes concernées sont décrits ci-après. En fonction de l'ajustement de nos besoins permanents, ils pourront être modifiés annuellement :

- a) Emplois de catégorie B et C
- b) Intérêt du service
- c) Adjonction d'activité par rapport au niveau d'activité de l'emploi fermé

En termes de soutenabilité financière pour l'institut Agro Rennes-Angers, le coût de l'ouverture de ces deux emplois-types est estimé à 2 520 € pour l'exercice 2023, et en année pleine à 7 560 €.

Les postes mentionnés ci-avant :

- respectent le plafond d'emploi notifié à l'institut Agro Rennes-Angers ;
- relèvent par ailleurs tous de la catégorie C ou de la catégorie B.

Il est demandé au conseil d'école de l'institut Agro Rennes-Angers d'approuver ces deux ouvertures d'emplois au titre de l'article L.812-1 du code rural et de la pêche maritime.

Séance du 20 novembre 2023

Délibération n°7

Membres en exercice : 28
Membres présents : 21
Membres représentés (procuration) : 3
Nombre de voix : 24
Quorum : 14

Avis sur la déclaration d'inutilité de parcelles sur le campus d'Angers

Le 20 novembre 2023, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, en mode hybride, en présentiel à Angers et Rennes, et par visioconférence.

Selon les visas :

Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro),
Vu la délibération n°9.1 du 30 novembre 2018 du conseil d'administration d'Agrocampus Ouest,

Sur l'exposé des motifs suivants :

Dans le cadre du projet Phénotic II, porté par l'INRAE, l'Institut Agro a mis à disposition de l'INRAE les emprises nécessaires à la construction d'une plateforme de phénotypage et s'est engagé à déclarer inutiles les parcelles impactées par ce projet immobilier lorsque les dispositions visant à sécuriser les installations de recherche seraient mises en œuvre.

Ces actions préliminaires ayant été réalisées, un nouveau découpage parcellaire a pu être effectué par un géomètre identifiant les parcelles à déclarer inutiles, à savoir : les parcelles IS69 (7 804 m²) et IS72 (577 m²) pour une surface totale de 8 381 m². Ces parcelles sont issues de la parcelle IS 44 transformée en parcelles nouvellement dénommées IS 68, 69, 70, 71 et 72.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers émet un avis favorable sur la déclaration d'inutilité et de transfert des parcelles IS69 et IS72 situées sur le campus d'Angers dans le cadre du projet Phénotic II porté par l'INRAE.

Fait à Rennes, le 24 novembre 2023

**La Présidente
du Conseil d'école interne**

Hélène GUIDO-HALPHEN

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne. En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Signé le 14/12/2023

Déclaration d'inutilité de 2 parcelles sur le campus d'Angers

Dans le cadre du CPER 15-20 volet recherche, INRAE a obtenu le financement d'un projet de création d'une plateforme de phénotypage visant à augmenter les capacités scientifiques de la plateforme Phénotic de l'UMR IRHS (construction d'une serre, d'un hangar et de bureaux). Ce projet immobilier prolonge, tant fonctionnellement que géographiquement, les Installations Expérimentales Mutualisées (INEM) réalisées dans le cadre du CPER précédent. Ainsi, les constructions à réaliser dans le cadre du CPER 15-20 se sont implantées sur les emprises foncières de l'Institut Agro Rennes-Angers – campus d'Angers.

Par délibération du Conseil d'Administration d'Agrocampus Ouest en date du 30 novembre 2018, il a été décidé d'approuver la mise à disposition du foncier pour la mise en œuvre de ce projet et l'engagement de l'école à les déclarer inutiles lorsque toutes les dispositions permettant d'assurer la sécurité des installations de recherche conjointement au libre accès, par les étudiants, des serres pédagogiques seraient prises.

En effet, la définition de ces dispositions a un impact sur le tracé et le découpage parcellaire à réaliser afin de permettre le transfert à INRAE des surfaces utiles à ces nouvelles installations.

L'ensemble des mesures de sécurité, et notamment la pose d'une clôture et la mise sous contrôle d'accès de plusieurs portes, a été réalisé et un géomètre a pu être missionné en mars 2022 pour réaliser un nouveau découpage parcellaire.

Au regard des éléments exposés précédemment, il est donc proposé au présent Conseil d'école de déclarer inutiles les parcelles IS69 et IS72 de la Convention d'utilisation de l'Institut Agro Rennes-Angers – campus d'Angers, ces parcelles se trouvant dans l'emprise des activités d'INRAE, selon le plan ci-dessous :

Répartition parcelles suite projet Phénotic II

Légendes :

 Parcelles déjà affectées à INRAE

 Parcelles à déclarer inutiles par l'Institut Agro Rennes-Angers (69 et 72)

 Parcelles Institut Agro Rennes-Angers

 Clôture délimitant les activités de recherche des activités de formation

 Numéro de parcelles



SUBVENTION CVEC 2023 PERCUE

REVERSEMENT 2022-2023 : 75 533.15€

Effectif validé par le CROUS : 1561 étudiants inscrits (527 à Angers, 1034 à Rennes)

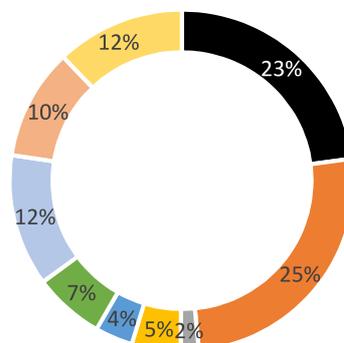
Soit 48.38€ par étudiant (21€ / étudiant de part fixe, 27.38€ / étudiant de part variable supplémentaire)

DEPENSES 2023

Action sociale- lutte précarité menstruelle	19 800,00 €
Favoriser la pratique sportive	21 989,07 €
Formations 1er secours	1 470,00 €
DDRS	3 961,80 €
Prévention des conduites à risques	3 058,00 €
Amélioration de l'accueil	5 748,72 €
Ouverture artistique et culturelle	10 772,24 €
Lutte contre les HDVSS	9 043,04 €
Médecine préventive	10 460,00 €
TOTAL PREVISIONNEL 2023	86 302,87 €

Dont **68%** pour des projets portés par les associations étudiantes

REPARTITION CVEC 2023



- Action sociale- lutte précarité menstruelle
- favoriser la pratique sportive
- formations 1er secours
- DDS
- prévention des conduites à risques
- Amélioration de l'accueil
- ouverture artistique et culturelle
- lutte contre les HDVSS
- médecine préventive

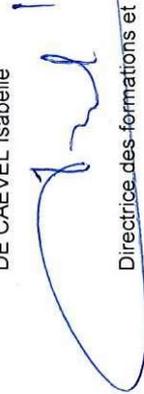
UTILISATION DE LA CVEC PAR CAMPUS

Répartition de la subvention 2023 : 25 500.30€ pour le campus d'Angers et 50 032.85€ pour le campus de Rennes, au prorata du nombre d'étudiants contributeurs de la CVEC retenus par le CROUS. Utilisation du reliquat 10 769.72€

DEPENSES 2023 RENNES	54 168,01 €	63%
DEPENSES 2023 ANGERS	32 134,86 €	37%

Domaine d'action	Porteur projet	descriptif de l'action	dépenses prévisionnelles *
Accompagnement social des étudiants	BDE	Lutte contre la précarité menstruelle	11719
Amélioration de l'accueil des étudiants	BDE	Organisation de soirées à thèmes (silencieuse/casque, mentaliste, stand-up, hypnose)	5500
Santé - Prévention	BDE	Achat de matériels de prévention (préservatifs, bouchons d'oreille, protections de verres) et financement des intervenants de la journée prévention	1480
Pratique sportive	BDS	Achat de matériels de sport (cardio et musculation)	1000
Pratique sportive	BDS	Mise en place d'un parcours santé (équipements extérieurs)	3000
Pratique sportive	BDS	Financement du partenariat avec un club d'escalade	1700
Pratique sportive	BDS	Achat de places pour des matchs de foot, hand, volley	246
Ouverture artistique et culturelle	BDA	Achat de places de spectacle au Théâtre National de Bretagne, Opéra, Transmusicales	1374
Pratique sportive	Club Pompom	Renouvellement des costumes	4430
Ouverture artistique et culturelle	AgroMix	Achat de luminaires et renouvellement de matériels	2600
DDRS	ADDAO	Achat de matériels d'observation lors des sorties terrain	1500
Pratique sportive	DFVE	Contribution inscription Marathon vert	2000
Santé - Prévention	DFVE	Théâtre prévention 2024	3700
Santé - Prévention	DFVE	Formations PSC1 2024	1500
Santé - Prévention	DFVE	Contribution médecine préventive	6500
Santé - Prévention	DFVE	Formations HDVSS	5000
* sous réserve des justificatifs de dépenses présentés			53249

La présidente de la commission CVEC :
DE CAEVEL Isabelle

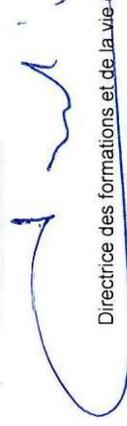


Directrice des formations et de la vie étudiante,
représentant la Directrice

Domaine d'action	Porteur projet	descriptif de l'action	Dépenses prévisionnelles*
Amélioration de l'accueil des étudiants	BDE	Achat mobilier (tables et chaises) pour le Cercle (tous les étudiant.e.s)	1600
Ouverture artistique et culturelle	BDE	Cours de dessin poterie, linogravure	1300
Ouverture artistique et culturelle	BDE	Achat de praticables de scène	2870
Accompagnement social des étudiants	BDE	Lutte contre précarité menstruelle	3581
Ouverture artistique et culturelle	Exposition Florale	Financement du tri sélectif des matériaux après démontage	5200
Pratique sportive	Association Sportive	Achat de matériels de musculation, step, élastique et de sports collectifs	500
Santé - Prévention	DFVE	Théâtre prévention 2024	3700
Santé - Prévention	DFVE	Formations PSCI 2024	1500
Santé - Prévention	DFVE	Contribution médecine préventive	3000
Pratique sportive	DFVE	Contribution SUAPS	1000
Santé - Prévention	DFVE	Formations HDVSS	2500
			26751

* sous réserve des justificatifs de dépenses présentés

La présidente de la commission CVEC :
DE CAEVEL Isabelle



Directrice des formations et de la vie-étudiante,
représentant la Directrice

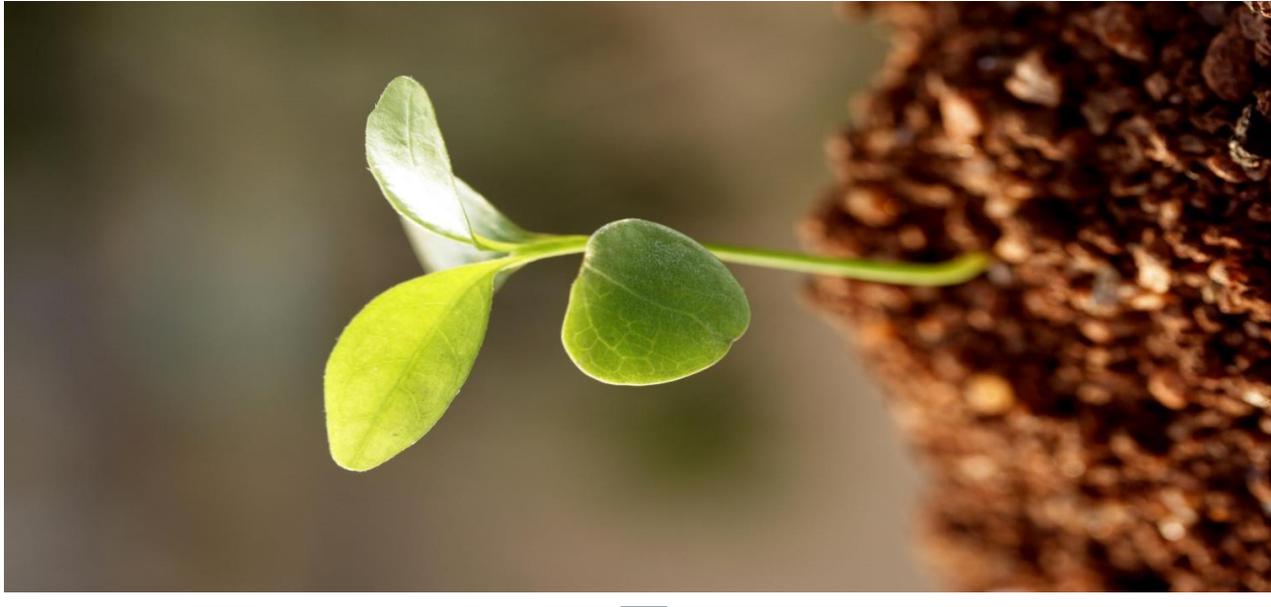


Conseil d'école
Lundi 20 novembre 2023

Accueil par la présidente



| 1. Approbation du compte rendu de la séance du 21 septembre



Délibération n°1

Le conseil d'école approuve-t-il le compte-rendu de sa séance
du 21 septembre 2023 :

CONTRE

S'ABSTIENT

POUR

| 2. Actualités par la directrice



Actualités septembre – novembre 2023

ORGANISATION ET PILOTAGE

- Baromètre social
- Enquête harcèlements, discriminations, violences sexistes et sexuelles (2e édition)

STRATEGIE ET EVALUATION

- Visite Comités experts HCERES (Dijon, 4 et 5 décembre).

FORMATION

- 26 sept : éligibilité par le comité de recevabilité (CTI + MESR) de la formation d'ingénieur agronome par la voie de l'apprentissage.
- Concours BTSA/BTS : Lauréat des financements complémentaires pour « Devenir ingénieur / vétérinaire avec un BTSA » = 60K€
- Finale européenne du concours EcoTrophelia à Cologne : équipe française « **Pom'Peel'Up** »
- 1er prix 2023 de l'académie du Biocontrôle : Sarah Costes, ingénieure en Horticulture spécialisation Protection des Plantes et Environnement en Horticulture diplômée en 2022

RECHERCHE

- Dépôt de 6 dossiers :
 - 3 > AAP IRIS-E
 - 3 > AAP thèses Réseau Rural et nouvelles ruralités
- Médaille d'Or de l'Académie de l'Agriculture : Maria Manzares-Dauleux
- 1^{er} « café des sciences » : 3 oct : Les rivières, des personnes morales ? / 7 nov : la péchéologie
- 4-5 oct : Les 30 ans de la Loi Paysage à Angers (avec DDT 49)
- 21-22 nov : 12es Rencontres du Végétal à Angers : thème « Réponse des filières du végétal spécialisé aux risques climatiques et environnementaux : Approche territoriale »

INTERNATIONAL

- Extension au Canada du prog. en Science et transformation laitière soutenu par Fondation Institut Agro via Chaire « Recherche de performances pour une usine responsable » (Lactalis)
- Réseau ELLS : Scientific Student Conference (SSC) et General Assembly and Forum (GAF), 16-18 nov à Université de Hohenheim
- Institut Agro au salon « European Association for International Education » (EAIE), 26- 29 sep, Rotterdam (Pays-Bas).
- Forum annuel de ICA Europe à Lille, 19-20 oct , « intelligence artificielle générative et OneHealth »

FONDATION ET ENTREPRISES

- 12 oct : première journée filière : « Variétés et semences pour l'agroécologie, semons l'avenir » / Chaire « Semences pour demain »
- 22 nov : 6^e édition de la journée Natural Concept sur le thème : « Le bien-être en élevage, un enjeu pour la filière » / Chaire « Futurs d'élevage »

FORMER les acteurs des transitions

FORMER

avec les **nouveaux acteurs des territoires**



Forum Séismes
&
Forums Carrières



Ecotrophelia Europe

FORMER à l'entrepreneuriat



Challenge Cré'AGRO

Prix régional Pépites

Être reconnu comme acteur de la recherche



Médaille or Académie d'Agriculture



Journée
Filière
Semences

Agir pour plus de diversité



Cordées de la réussite & dispositif PEI avec Sc Po Rennes

S'impliquer
dans le débat
Sciences Société



« Quelle école en 2023 ? »

Point d'avancement

- Finalisation de 5 lignes de transformations, en déclinaison du Projet Stratégique de l'Institut Agro (13/11/2023)
- Mise en place d'une **équipe projet** (suivi global, indicateurs, revues de projets) qui inclura deux étudiante.e.s.
- Présentation des objectifs et indicateurs au prochain Conseil d'Ecole.

Etapas à venir

- les indicateurs de performance nécessitant d'être précisés + identification des pilotes /porteurs pour les projets à mener.
- Entre décembre et février : communication vers:
 - Les personnels
 - Les étudiants
 - Les pouvoirs publics
 - Les partenaires
 - Les alumni
 - Le réseau international

| **3. Stratégie et politique de site**



Se substituant à l'Université de Rennes 1, **l'établissement public expérimental Université de Rennes**, créé au 1^{er} janvier 2023, regroupe, outre les composantes de formation et de recherche internes à l'ex-Université Rennes 1, cinq établissements composantes :

- Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)
- Ecole Nationale Supérieure de Rennes (ENS)
- Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR),
- Institut National des Sciences Appliquées de Rennes (INSA)
- Sciences Po Rennes.

CHIFFRES CLES

- 9 sites :
 - Rennes : Campus Beaulieu, Campus Centre, Campus Santé de Villejean
 - Lannion
 - Saint Brieuc
 - Saint Malo
 - Station biologique : Bailleron, Paimpont
- 37 200 étudiants
- 4 500 personnels
- 30 unités, 4 structures fédératives et 53 plateformes de recherche labellisées dans 5 Pôles de Recherche : Biologie-Santé, Environnement, Matériaux, Mathématiques-Numérique, Sciences de l'Homme, des Organisations et de la Société.

Dans le prolongement de plusieurs années d'étroite collaboration inter-établissements, l'Institut Agro, par son école l'Institut Agro Rennes-Angers, et l'Université de Rennes décident de s'associer.

Cette nouvelle structuration renforcée vise à **développer l'interdisciplinarité et à faciliter les collaborations entre établissements.**

Et de poursuivre le **développement de projets communs** avec les établissements-composantes de l'Université de Rennes, comme par exemple :

- l'hybridation des formations d'ingénieur avec Sciences Po Rennes,
- le cycle pluridisciplinaire d'études supérieures avec l'ENS, les humanités scientifiques avec l'INSA Rennes,
- le PhD Track «Transitions environnementales» avec l'ENS,
- la formation continue en «One Health» avec l'EHESP.

L'Institut Agro Rennes-Angers est partie prenante de **2 nouveaux projets structurants** pour le site rennais :

- «Interdisciplinary Research & Innovative Solutions for Environmental transition» (IRIS-E)
- Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) «Campus InnoV»

A l'Université de Rennes :

L'Institut Agro est invité au conseil de l'expérimentation.

L'Institut Agro participe avec voix consultative :

- Commission recherche
- Commission formation et vie étudiante

A l'Institut Agro :

Le président de l'Université de Rennes est membre :

- du conseil d'administration
- du conseil d'école

Comité de pilotage bipartite de la convention d'association



Délibération n°2

Avis sur la convention d'association entre l'Université de Rennes et l'Institut Agro pour son école, l'Institut Agro Rennes-Angers.

CONTRE

S'ABSTIENT

POUR

Chiffres clés

- 26 295 étudiants (dont 12% d'étudiants étrangers)
- 3 campus à Angers (St-Serge, Santé, Belle-Beille) + 2 campus délocalisés à Cholet et Saumur)
- 8 composantes (4 facultés, 1 UFR, 1 école d'ingénieurs et 2 instituts),
- 2 083 personnels
- 26 unités de recherche
- Depuis 2014, le meilleur taux de réussite étudiant en licence, en France

Un partenariat centré sur les sciences du végétal, thématique d'excellence de identifiées depuis de l'Université d'Angers

Un partenariat ancien exprimé par :

- la co-accréditation du Master Biologie végétale ;
- la co-accréditation des écoles doctorales «Sciences économiques et Sciences de gestion» (EDGE) Pays de la Loire, Sociétés, Temps, Territoires (STT) et «Végétal, Animal, Aliment, Mer, Environnement» (VAAME) ;
- les unités mixtes de recherche : Institut de Recherche en Horticulture et Semences (IRHS) et Espaces et SOciétés (ESO) ;
- l'unité mixte technologique «STRATège», unité de recherche transdisciplinaire dédiée à la question du marché horticole urbain.
- la structure fédérative de recherche «Qualité et santé du végétal» (QuaSaV).

Le Pôle Universitaire d'Innovation «PREDICT» (Pré-Déclarations d'Invention, Créations et Transferts).

Etendue du partenariat

- formation / pédagogie,
- **recherche et la valorisation,**
- culture scientifique,
- relations internationales,
- vie étudiante,
- **développement durable et la responsabilité sociale,**
- **documentation,**
- mutualisation de services ou d'activités

Comité de pilotage bipartite
de la convention cadre



Délibération n°2

Avis sur les termes du renouvellement de la convention cadre entre l'Université d'Angers et l'Institut Agro Rennes-Angers

CONTRE

S'ABSTIENT

POUR

| 4. Gouvernance



**Point 4.1 Finances : budget propre intégré 2023 de
l'Institut Agro Rennes-Angers (avis)**

Budget initial 2024 Institut Agro

Le budget 2024 prévoit :

- une diminution des dépenses de 3% par rapport à la programmation 2023,
- une programmation des recettes en hausse de 4%.

Objectifs de la programmation 2024 :

- Tendre vers un solde budgétaire et un résultat patrimonial de retour à l'équilibre ;
- Réduire les dépenses de fonctionnement hors opération et hors DNA (donc hors financement externe) ;
- Réduire les dépenses de personnel sur une trajectoire pour absorber le surcoût de la GVT ;
- Prioriser les opérations d'investissement du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement 2024 – 2027) aux seules opérations déjà lancées, financées ou contribuant au plan de sobriété de l'Institut Agro.

Les principaux indicateurs budgétaires et patrimoniaux

Solde budgétaire : - 1,16 M€

Résultat comptable : - 942 k€

Baisse de 4 M€ par rapport à la programmation 2023. Il traduit les mesures prises en matière de gel des postes pour maîtriser l'enveloppe dédiée à la masse salariale et une réduction forte portée sur les dépenses de fonctionnement non financées.

CAF : 1,56 M€

Conséquence directe de l'amélioration du résultat bien qu'en perte, la capacité d'autofinancement (CAF), CAF qui repasse en positif permettant de soutenir une partie des dépenses d'investissement sur fonds propres

Fond de roulement : 20,74 M€

L'exercice 2024 prévoit un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 468 k€, grâce aux travaux menés sur le plan d'investissement visant à prioriser les projets d'investissement sur la base des financements externes obtenus et limitant la réalisation de tous les projets engagés.

Trésorerie : 27,07 M€

Si la trésorerie et le fonds de roulement apparaissent encore « confortables » au 31/12/2023 et en projection au 31/12/2024, la trajectoire actuelle appelle à une forte vigilance et nécessite de poursuivre les efforts engagés en 2023.

Présentation globale du budget de l'école 2024

Institut Agro Rennes-Angers

	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024	Variation BI23-BI24 taux	Variation BI23-BI24 montant
DEPENSES											
Autorisations d'engagement	9 972 803 €	11 025 632 €	12 744 372 €	8 472 370 €	8 798 009 €	11 378 576 €	13 727 135 €	12 768 592 €	14 211 348 €	4%	484 213 €
Personnel	3 602 484 €	3 683 240 €	4 251 108 €	2 269 745 €	2 474 157 €	2 599 526 €	3 348 300 €	3 158 300 €	3 784 300 €	13%	436 000 €
<i>dont hors-opération</i>	3 602 484 €	2 462 795 €	2 535 122 €	568 173 €	910 379 €	820 765 €	834 300 €	834 300 €	834 300 €	0%	0 €
Fonctionnement	5 178 257 €	5 809 812 €	6 821 737 €	4 990 703 €	5 313 431 €	7 479 971 €	7 673 726 €	7 868 123 €	7 153 201 €	-7%	-520 525 €
<i>dont hors-opération</i>	5 178 257 €	4 220 681 €	4 485 617 €	4 054 368 €	4 107 085 €	5 185 091 €	5 495 578 €	5 345 790 €	5 155 038 €	-6%	-340 540 €
Investissement	1 192 062 €	1 532 581 €	1 671 527 €	1 211 923 €	1 010 421 €	1 299 078 €	2 705 109 €	1 742 169 €	3 273 847 €	21%	568 738 €
<i>dont hors-opération</i>	1 192 062 €	478 977 €	728 304 €	1 142 758 €	817 908 €	1 009 836 €	1 165 262 €	1 014 187 €	825 890 €	-29%	-339 372 €
Crédits de paiement	10 612 460 €	11 405 090 €	12 980 551 €	7 855 881 €	8 845 332 €	10 887 359 €	13 935 735 €	13 185 901 €	14 020 322 €	1%	84 587 €
Personnel	3 602 484 €	3 682 091 €	4 251 108 €	2 269 745 €	2 474 157 €	2 599 526 €	3 348 300 €	3 158 300 €	3 784 300 €	13%	436 000 €
<i>dont hors-opération</i>	3 602 484 €	2 462 795 €	2 533 808 €	568 173 €	910 379 €	820 765 €	834 300 €	834 300 €	834 300 €	0%	0 €
Fonctionnement	5 350 249 €	6 435 476 €	7 099 411 €	4 518 187 €	5 511 681 €	7 299 286 €	7 707 426 €	8 343 794 €	7 970 112 €	3%	262 686 €
<i>dont hors-opération</i>	5 350 249 €	4 824 923 €	4 770 596 €	3 705 333 €	4 282 567 €	5 347 254 €	5 780 078 €	6 052 088 €	5 731 326 €	-1%	-48 752 €
Investissement	1 659 727 €	1 287 523 €	1 630 032 €	1 067 950 €	859 494 €	988 547 €	2 880 009 €	1 683 807 €	2 265 910 €	-21%	-614 099 €
<i>dont hors-opération</i>	1 659 727 €	477 934 €	727 933 €	912 417 €	672 659 €	817 916 €	1 788 905 €	1 269 104 €	920 038 €	-49%	-868 867 €
RECETTES											
Recettes	12 598 366 €	13 352 418 €	13 801 900 €	5 797 235 €	7 393 622 €	6 417 950 €	9 980 873 €	10 168 306 €	10 737 636 €	8%	756 762 €
Recettes globalisées	8 460 826 €	8 862 361 €	9 159 832 €	4 792 673 €	5 595 457 €	5 929 162 €	6 599 983 €	7 721 112 €	8 684 423 €	32%	2 084 440 €
<i>dont hors-opération</i>	2 492 656 €	8 862 361 €	9 159 832 €	4 792 673 €	5 595 457 €	2 450 378 €	2 762 000 €	3 430 290 €	3 619 094 €	31%	857 094 €
Subvention pour charges de service public	4 556 409 €	4 584 830 €	4 849 838 €	0 €	0 €	0 €	0 €	64 000 €	85 000 €	100%	85 000 €
Autres financements de l'Etat	565 201 €	611 385 €	529 455 €	64 188 €	106 042 €	248 212 €	416 642 €	674 227 €	668 400 €	60%	251 759 €
Fiscalité affectée	0 €	0 €	60 010 €	54 672 €	0 €	48 498 €	50 000 €	75 533 €	75 400 €	51%	25 400 €
Autres financements publics	506 430 €	435 056 €	547 702 €	1 260 739 €	2 097 181 €	1 923 102 €	2 032 734 €	3 007 015 €	4 086 114 €	101%	2 053 380 €
Recettes propres	2 832 786 €	3 231 090 €	3 172 827 €	3 413 075 €	3 392 234 €	3 436 506 €	4 100 608 €	3 900 337 €	3 769 509 €	-8%	-331 099 €
Recettes fléchées	4 137 540 €	4 490 057 €	4 642 068 €	1 004 562 €	1 798 165 €	488 788 €	3 380 890 €	2 447 194 €	2 053 213 €	-39%	-1 327 677 €
Financements de l'Etat fléchés	298 060 €	1 360 552 €	231 797 €	241 200 €	790 400 €	150 000 €	1 385 200 €	1 319 200 €	536 000 €	-61%	-849 200 €
Autres financements publics fléchés	3 226 027 €	2 617 350 €	3 406 460 €	758 482 €	846 574 €	231 376 €	1 930 690 €	1 030 494 €	1 452 213 €	-25%	-478 477 €
Recettes propres fléchées	613 453 €	512 155 €	1 003 812 €	4 880 €	161 191 €	107 411 €	65 000 €	97 500 €	65 000 €	0%	0 €
SOLDE BUDGETAIRE	1 985 906 €	1 947 329 €	821 349 €	-2 058 646 €	-1 451 710 €	-4 469 409 €	-3 954 862 €	-3 017 595 €	-3 282 686 €		672 176 €

Evolution du solde budgétaire de l'école

Si le budget de l'école s'inscrit dans le cadrage prévoyant un retour à l'équilibre selon un plan triennal par rapport au résultat du budget 2023, le solde budgétaire de l'école demeure déficitaire à hauteur **de -3 282 K€**.

Attention ! si l'ensemble des recettes et dépenses de l'école étaient positionnées sur le budget de l'école, le solde budgétaire serait moindre : environ **- 800 K€**

➤ CF 2022 BI 2023 : augmentation des dépenses de fonctionnement et d'investissement hors opération Coûts des fluides + 800 K€,
Travaux d'amélioration et d'entretien +500 K€
Achat de matériel pédagogique et scientifique + 300 K€

➤ BI 2024 : initiation de la réduction du déficit.

Objectifs financiers de l'école

Mettre en œuvre le projet stratégique de l'Institut Agro, dans un contexte marqué par une stagnation des recettes et une inflation entraînant une augmentation croissante du montant des dépenses.

Il est ainsi nécessaire de poursuivre et de renforcer nos efforts en faveur la résorption progressive du déficit de l'école.

Pour cela, l'école fait le choix de :

- stabiliser le montant des dépenses de personnels en absorbant les augmentations liées aux nouvelles mesures gouvernementales,
- poursuivre la réduction des dépenses de fonctionnement non incompressibles en prenant en compte les niveaux de consommation de chacun des services,
- définir une politique d'investissement qui soit soutenable.

Cette maîtrise des dépenses doit être accompagnée d'une augmentation du montant des recettes fort des leviers qui auront été identifiés après analyse des diverses possibilités.

Evolution des dépenses

Par rapport au budget initial 2023, les **évolutions suivantes sont envisagées** :

- **AE = + 484 K€ soit + 4 %**
- **CP = + 84 K€ soit + 1 %.**

Cependant ces évolutions ne sont pas homogènes selon le type des dépenses :

Dépenses de personnel : + 436 K€, + 13%

Stabilisation des dépenses de personnels (Agents contractuels sur budget – ACB) avec absorption des nouvelles mesures gouvernementales.

Augmentation en lien avec des recrutements suite à des réussites à des appels à projet en recherche et formation (financés par des recettes externes).

Dépenses de fonctionnement : + 262 K€, + 3% (hors opération diminuée de - 32 K€)

Principales évolutions :

Prévision à la baisse du coût des fluides

Augmentation du montant des baux et loyers

Projet de mise en place de prestations externalisées

Projet de déménagement des bureaux

Prise en compte en fonctionnement des achats ordinateurs portables (précédemment fléchés sur l'investissement)

Dépenses d'investissement : - 614 K€, - 21%

Les dépenses d'investissement entièrement ou partiellement auto-financées par l'école représentent 40% du montant total et évoluent de - 868 K€ soit - 49%.

Afin de réguler progressivement le déficit, la programmation 2024 a été ajustée à la capacité de l'école à réaliser ses projets d'investissement.

Zoom sur les dépenses d'investissement

4 points à souligner :

- Une politique d'investissement et un plan de financement associé établis selon une logique pluriannuelle.
- Des projets d'investissement ajustés aux besoins et aux réelles possibilités de les mettre en œuvre.
- Aujourd'hui l'école ne dispose pas de ressources suffisantes pour mener à bien l'ensemble de ses projets
- Des investissements en cohérence avec les ambitions du projet stratégique :

Des travaux de maintenance et de sécurisation des bâtiments : réfection des couvertures des bâtiments et de toiture

Des opérations en faveur du verdissement : amélioration des performances énergétiques des couvertures, raccordement au réseau de chauffage urbain, pose des sous-compteurs (en attente retour DGER)

Des opérations en faveur de l'innovation : Cœur de campus 2, construction d'un living-lab, modernisation des amphis et salles d'enseignement (en attente retour DGER)

Quelques chiffres :

Montant de l'autofinancement pluriannuel : 3,4M€ / 30M€ montant global d'investissement, soit 11%.

Opérations financées sur CPER = 347 390 €

Opérations financées DGER = 918 192 €

Opérations financées AAP = 0 €

Opérations non financées = 2 144 142 € (seuls sont pris en compte les années 2023 et 2024)

Détail et montant des opérations en cours en 2024 :

7 opérations CPER = 3 319€

13 opérations financées par DGER (dont 2 en cours d'arbitrage) = 217 682€ (dont 49 000€ en cours d'arbitrage)

3 opérations sur AAP sans autofinancement

9 opérations sur fonds propres exclusivement = 875 038€ (rien n'a été programmé sur ces opérations pour les années suivantes à ce stade).

Soit une diminution des dépenses d'investissement non financées par des recettes externes de - 51 % entre²³ 2023 et 2024.

Evolution des recettes

L'évolution des recettes est de + 756 K€, + 8%.

Elle s'explique essentiellement par une réaffectation de recettes initialement positionnées sur le budget commun de l'Institut Agro : + 608 K€, +17% et à la marge par une augmentation des recettes perçues : + 148 K€, +1%

dont + 250 K€, + 9% s'agissant de recettes hors opérations

dont – 100 K€, - 1% s'agissant de recettes sur opérations

Hors-opérations	Type de recette	Part représentée	BI 2023	BI 2024	Variation BI24-BI23 montant	Variation BI24-BI23 taux	Commentaires
	Subvention pour charge de service public	58%	5 500 000	5 500 000	0	0%	
	Droits d'inscription étudiant	16%	1 500 000	1 569 094	69 094	5%	augmentation +2,5%+prise en compte des droits d'inscriptions aux aexmens non prévus au BI.
	Résidence / logement	8%	800 000	800 000	0	0%	
	Subvention étudiants boursiers	6%	600 000	600 000	0	0%	
	Frais de gestion sur contrat de recherche	4%	333 331	415 616	82 285	25%	projets en augmentation
	Taxe d'apprentissage	4%	345 000	345 000	0	0%	
	Formation continue	2%	120 000	153 000	33 000	28%	développement de l'activité
	Prestation de service (location salles)	1%	76 000	76 000	0	0%	
	Préciput / projet recherche = 13% reversé ANR	1%	50 695	52 372	1 677	3%	projets en augmentation ANR
	Subvention restauration DRAF	0%	48 000	48 000	0	0%	
	Droits d'inscription doctorant	0%	41 000	44 000	3 000	7%	augmentation des montants des cotisations doctorants
-							
Opérations	Type de recette	Part représentée	BI 2023	BI 2024	Variation BI24-BI23 montant	Variation BI24-BI23 taux	Commentaires
	Partenaires recherche (ANR, ADEME, Europe)	87%	3 865 247	5 300 000	1 434 753	37%	projets en augmentation
	CFA Angers et IFRIA Rennes (300 k€ et 100 k€)	8%	456 652	457 333	681	0%	
	Conventions de formation (projet étudiant)	5%	184 984	310 226	125 242	68%	augmentation liée au concours Ecotrophéa
	Soutien organisationnel Erasmus	0%	33 150	21 671	-11 479	-35%	encaissement pluriannuel_2024 année de non encaissement



Délibération n°3

Avis sur le budget propre intégré 2024 de l'Institut Agro Rennes-Angers

CONTRE

S'ABSTIENT

POUR

Point 4.2 Schéma directeur de développement durable et responsabilité sociétale et environnementale : présentation des orientations (avis) et mise en œuvre du plan d'adaptation et de sobriété (information)

Développement Durable et Responsabilité Sociétale

Une approche globale et intégrée à nos missions



Accord de
Grenoble



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
*Supplément
à l'Éducation
Nationale*



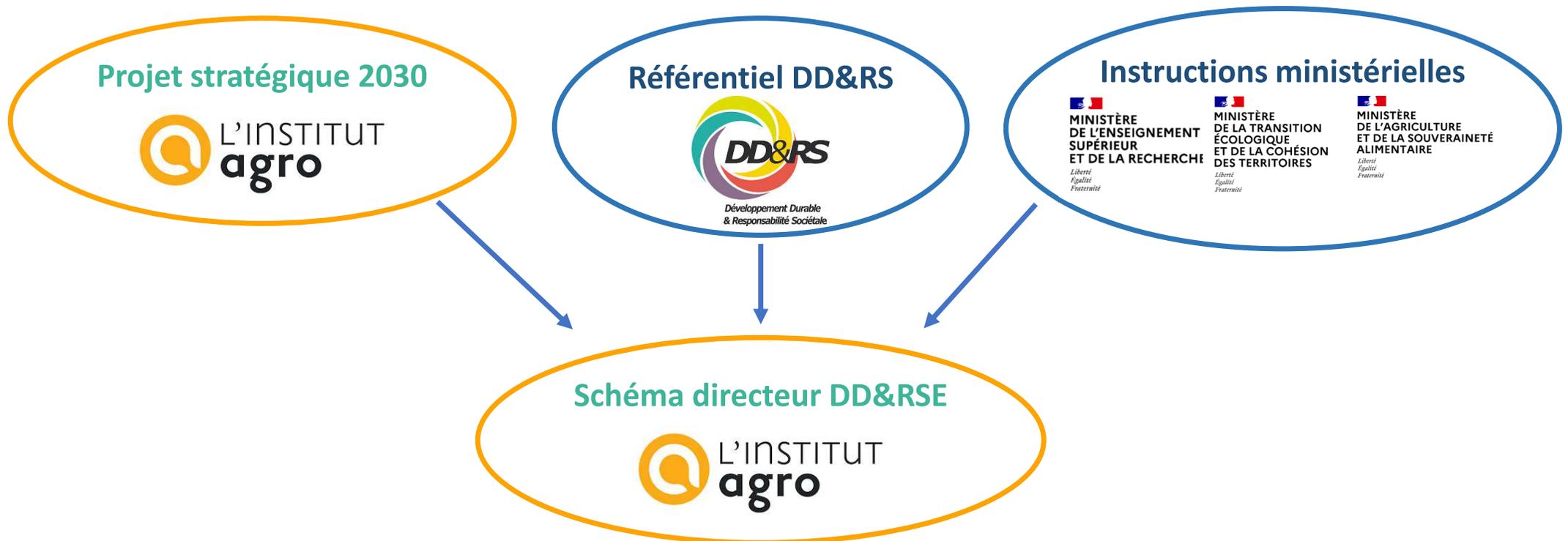
Feuille de route 2023

Communication interne et externe



- Bilan d'activités dans les écoles – Etat des lieux et évaluation
- Stratégie, schéma directeur DD&RS et PAS Institut Agro selon les axes du projet stratégique
 - Validation en CA des orientations stratégiques
- Déclinaison du plan d'actions DD&RS et du PAS Institut Agro à l'échelle des écoles
- Priorisation des actions et mise en œuvre
 - Validation en conseil d'Ecole des priorisations
- Valorisation
 - Constitution dossier de candidature – label DD&RS
 - Constitution dossier de candidature – The impact

Le schéma directeur DD&RSE, un document stratégique transversal



DD&RS au cœur des missions de l'Institut Agro

Un établissement d'enseignement supérieur et de recherche unique par son périmètre thématique sur l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et le paysage

Un établissement engagé dans les transitions au quotidien sur ses campus et domaines ancrés dans leur territoire avec des espaces végétalisés, arboretum, des parcelles expérimentales, ...



Notre raison d'être

Former, sur des bases scientifiques, les nouvelles générations de cadres et d'acteurs, inventer et innover pour transformer les systèmes agricoles et alimentaires et contribuer à mieux nourrir le monde en agissant avec et pour le vivant.

Accélérer

les transformations systémiques dans l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et le paysage, vers des socioécosystèmes nourriciers, durable et résilients dans un contexte d'urgence climatique, environnementale et sociétale.

Engagement pour les ODD

Leviers pour les transitions (projet stratégique 2030)

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



2 FAIM «ZÉRO»



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



14 VIE AQUATIQUE



15 VIE TERRESTRE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



- Adaptation (technique, économique, sociale) de la production et de la transformation des matières premières agricoles
- Juste répartition de la valeur dans les filières agricoles et alimentaires
- Préservation de la santé par une alimentation saine et durable, répondant aux besoins nutritionnels et aux attentes des consommateurs et accessible à tous, pour une population croissante dans un monde en urgence environnementale
- Bien-être animal et relation humain-animal
- Neutralité carbone et transition énergétique ; restauration de la qualité des sols et de l'eau ; préservation des ressources terrestres et aquatiques et de la biodiversité
- Cohésion sociale dans les territoires ; transformations des relations villes-campagnes dans le cadre des systèmes alimentaires ;
- Accompagnement des politiques publiques et des acteurs dans la conduite des évolutions et changements de pratiques nécessaires.

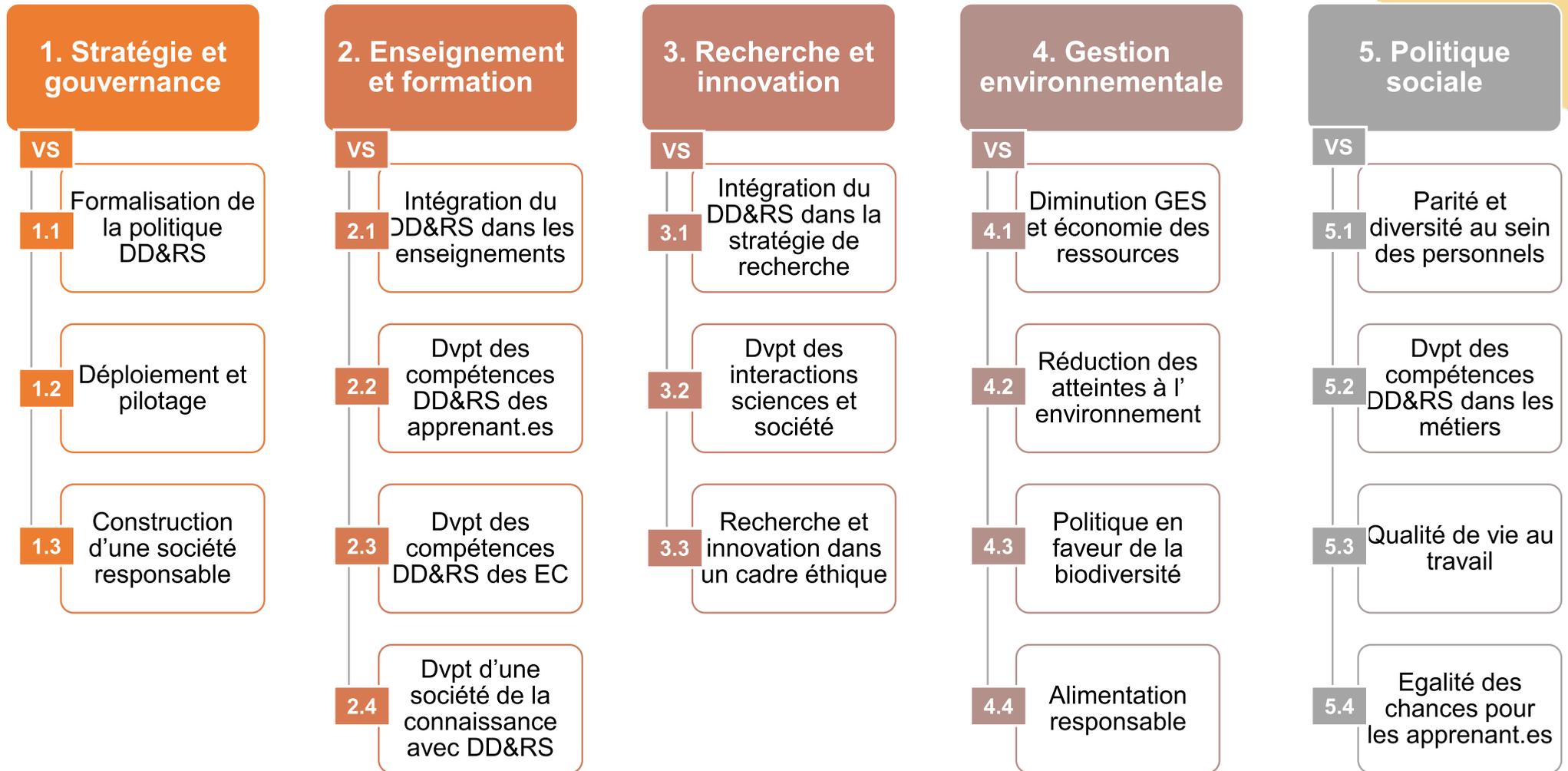
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Selon cinq grands axes du référentiel DD&RS



SD DD&RSE en 5 axes



Axe Stratégie et gouvernance

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie DD&RS
- Être un partenaire dans des projets de territoire fondés sur le DD et l'adaptation au changement climatique



Axe Enseig. et formation

- Développer les compétences des acteurs sur des transitions et leur contribution au DD
- Produire, des concepts, contenus et méthodes pédagogiques pour la sensibilisation aux enjeux



Axe Recherche et innovation

- Définir et conduire une politique de recherche-action sur les synergies entre les transitions
- Contribuer, par la formation et la mobilisation de tou(te)s, au dialogue science-société
- Mettre en place et soutenir un dispositif de promotion de l'intégrité scientifique, de la déontologie et de l'éthique



Axe Environnement

- Mettre en place une politique de management des ressources et s'engager dans un Plan d'Adaptation et de Sobriété
- Promouvoir une alimentation responsable accessible au plus grand nombre



Axe Politique sociale

- Susciter un engagement de l'ensemble des communautés des écoles au projet de l'Institut Agro
- Favoriser et accompagner le développement des compétences, des personnels
- Offrir des parcours de formation adaptés aux projets personnels des étudiant(e)s

Axe Stratégie et gouvernance



- Définir et piloter le **plan DD&RS de l'Institut Agro** et le décliner en plan d'action pour chaque école
- Mettre en place un plan d'action et des dispositifs permettant une **communication et un partage d'information agiles** et adaptés entre les trois écoles
- Adapter la **politique d'achat** au regard de la stratégie DD&RS de l'Institut
- Mettre en place des dispositifs permettant de renforcer **l'ancrage territorial des écoles**, favorable au développement d'actions liées à la vie des écoles et des communautés.
- Accroître la visibilité et développer la **valorisation de nos recherches et de nos compétences** dans les écosystèmes d'innovation

Axe Enseignement et formation



Développer les compétences des acteurs sur des transitions et leur contribution au DD

Produire, des concepts, contenus et méthodes pédagogiques pour la sensibilisation aux enjeux

- Déterminer les **compétences "socle"** pour appréhender les enjeux relatifs aux transitions
- Élaborer une **politique de formation doctorale** identitaire par son ancrage dans les transitions
- Encourager et faire reconnaître **l'engagement étudiant** en tant que support d'acquisition et de mise en pratique de compétences, connaissances et aptitudes
- Renforcer l'appui à l'enseignement technique agricole et la **formation de formateurs à l'international**
- Accélérer les **transformations pédagogiques** pour l'acquisition des compétences
- Proposer un format innovant en matière de pédagogie, pour le **plan de formation des personnels**

Axe Recherche et innovation



Définir et conduire une politique de recherche-action sur les synergies entre les transitions

Contribuer, par la formation et la mobilisation de tou(te)s, au dialogue science-société

Mettre en place un dispositif de promotion de l'intégrité scientifique, de la déontologie et de l'éthique

- Élaborer une stratégie et des projets de recherche sur l'articulation entre les transitions et leurs synergies, pour accompagner des trajectoires de **transformation durables et résilientes des systèmes agricoles et alimentaires**. Cette action est basée sur les collaborations entre écoles et Unités de Recherches (mixtes ou propres) contributrices de la mise en œuvre de la stratégie RSE de l'établissement
- Identifier les impacts DD&RS des projets (impacts ex ante) et accroître la visibilité de nos recherches et de nos compétences et notre **contribution à l'incubation et à l'accélération d'entreprises innovantes**
- Stimuler et soutenir l'engagement de notre corps enseignant et de notre communauté étudiante **dans le dialogue science société**
- Elaborer une **charte « éthique, déontologie, intégrité »**
- Promouvoir une **ouverture de la diffusion des savoirs des données scientifiques (science ouverte)**

Axe Environnement



Mettre en place une politique de management des ressources et s'engager dans un Plan d'Adaptation et de Sobriété

Promouvoir une alimentation responsable accessible au plus grand nombre

- Définir une **politique à impact positif en matière de durabilité environnementale** - réduction de l'émission de GES, sobriété énergie et eau, déplacements nationaux et internationaux, protection de la biodiversité et recyclage ...
- Mettre en place un **schéma pluriannuel de la stratégie immobilière**
- Mettre en œuvre un **schéma directeur des systèmes d'information**
- Contribuer à la **protection des écosystèmes** des campus et des domaines agricoles, à la préservation du vivant dont les espèces fragiles
- Contribuer à l'amélioration du « **bien-manger pour tous** » en restauration collective et dans le cadre des prestations
- Faire évoluer **l'organisation des événements incluant une prestation alimentaire** vers le « zéro déchets » et la prise en compte de menus à impact environnemental, nutritif et social positif.

Axe Politique sociale



Susciter un engagement de l'ensemble des communautés des écoles au projet de l'Institut Agro

Favoriser et accompagner le développement des compétences, des personnels

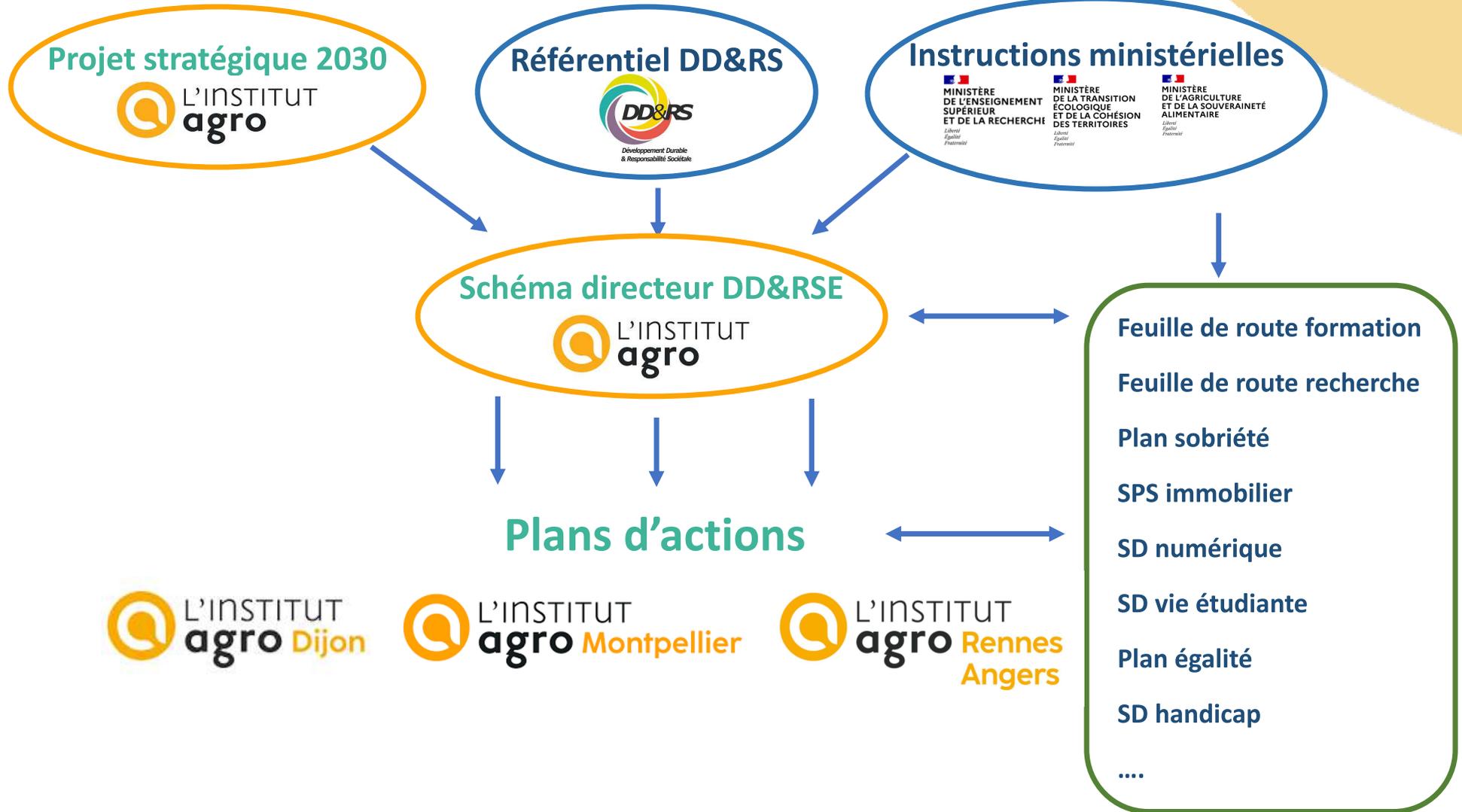
Offrir des parcours de formation adaptés aux projets personnels des étudiant(e)s

- Définir une politique sociale et de gestion des ressources humaines
 - Mettre en place un plan d'action inscrivant l'Institut dans la **charte européenne des chercheur(e)s (HRS4R)** et faire vivre le **plan d'action égalité femmes-hommes**
- Mettre en place un plan d'action sur la **qualité de vie au travail**
- Rédiger un **Schéma Directeur Handicap**

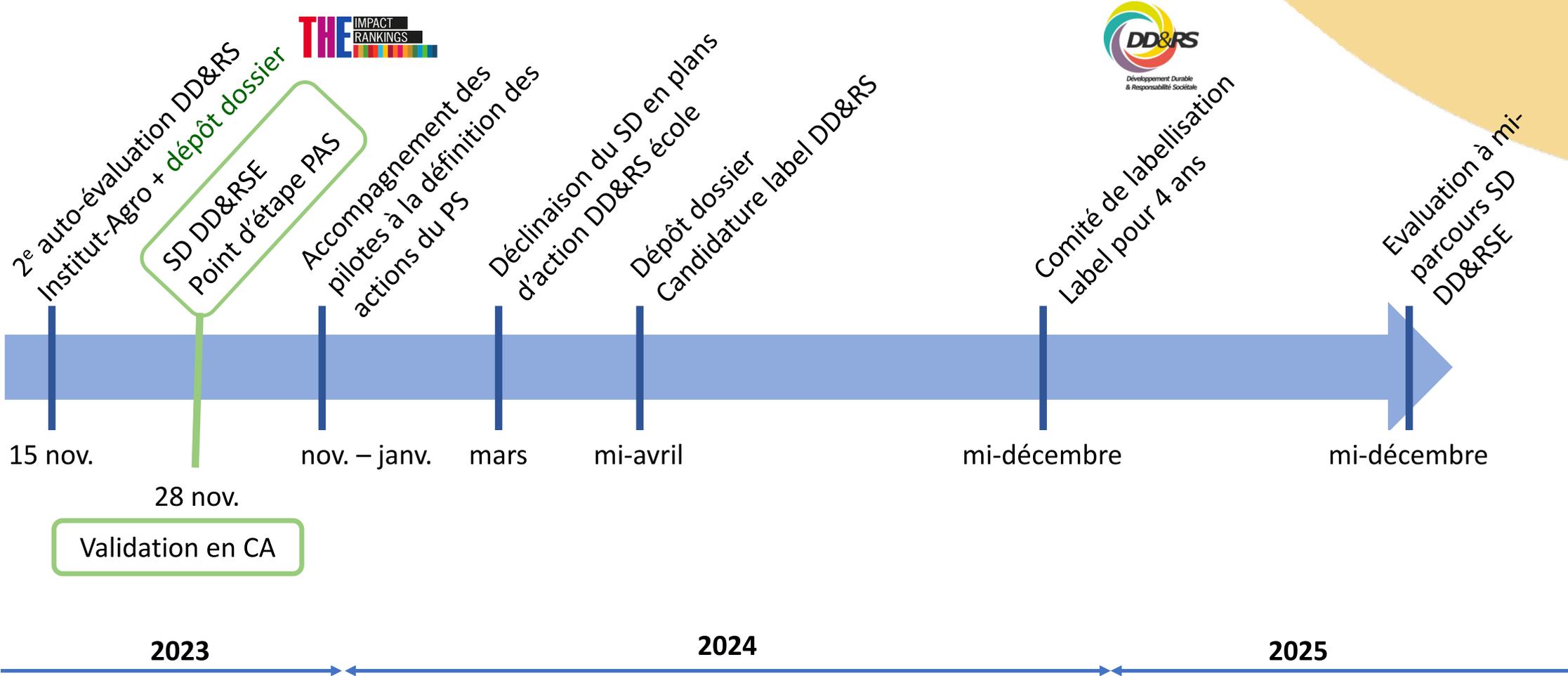
- Organiser un **plan de formation relatif aux thématiques DD&RS** pour l'ensemble du personnel

- Développer un dispositif ambitieux **d'ouverture sociale et de diversité** et d'attractivité des talents

Plan d'actions dans les écoles



Feuille de route 2022-25



Information complémentaire – Communication DD&RSE

Dans le cadre de notre 1^{ère} participation au classement international THE Impact (soumission le 17 novembre 2023), une page spécifique DD&RSE est maintenant disponible :

<https://www.institut-agro.fr/fr/developpement-durable-responsabilite-societale-et-environnementale>

The screenshot shows the website header with the French Republic logo and 'L'INSTITUT agro' logo. A search bar and social media icons are present. The main navigation menu includes 'QUI SOMMES-NOUS?', 'NOS MISSIONS', 'AMBITIONS & STRATÉGIE', 'DD&RSE', 'GOUVERNANCE', 'NOS ÉCOLES', and 'FONDATION'. The main heading is 'Développement durable - responsabilité sociétale et environnementale'. Below this, there is a section titled 'NOTRE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE' with the sub-heading 'Une grande école mobilisée pour accélérer les transitions agroécologiques.' and a paragraph about the 2030 Agenda. A 'Contact' section lists Estelle Baures as the responsible person for sustainable development and social responsibility, with the email 'estelle.baures@institut-agro.fr'.



Délibération n°4

Avis sur le schéma directeur de développement durable et responsabilité sociétale et environnementale :

CONTRE

S'ABSTIENT

POUR

Plan d'adaptation et de sobriété (information)

L'engagement de l'Institut Agro :

- **Un plan de financement** intégrant l'augmentation de la facture énergétique dès 2023 et dans les années à venir
- **Un objectif global de 10% d'économies d'énergie** à réaliser en deux ans et une réduction des consommations dès 2023
- **Un plan de continuité d'activité** dans la perspective de difficultés d'approvisionnement d'énergie ou de financement de la facture énergétique
- **Des outils de suivi et de pilotage** des actions engagées.

Comité de Pilotage

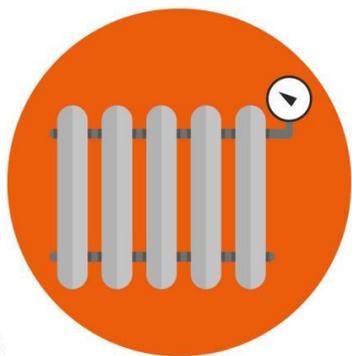
Pilote / Secrétaire générale adjointe Co-pilote / Responsable DD&RS	Anne de LAMOTTE Estelle BAURES
Secrétaire général référent patrimoine	Laurent GEBEL
Pilotes du patrimoine et de la logistique	Patricia LHARDIT et Stéphane CHABROL
Directeur de la politique scientifique et partenariale	Jacques WERY
Directrice de la communication	Margot ARRAULT > Estelle FAURE
Directrice du pilotage stratégique et de l'évaluation	Isabelle JANNOT
Référents écoles PAS	Laurent GEBEL, SG Dijon Marc NUSSY, SGA Montpellier Anne de LAMOTTE, SGA Rennes-Angers
Chargées DD&RS écoles	Charlène FICHET, Dijon Ambre GHALI, Montpellier Estelle BAURES, Rennes-Angers

+ mobilisation des parties prenantes en interne

La réduction des températures

Action immédiate et renouvelée chaque année

- 19°C pour l'ensemble des bâtiments occupés
- Au maximum 17°C pendant les périodes d'inoccupation (nuit et week-end)
- Interdiction de recourir à des chauffages d'appoint



Un plan de continuité d'activités dans chaque école

En cas de délestage, chaque école a élaboré un plan de continuité d'activités, s'intégrant dans leur plan de gestion de crise.

Les plans ont été co-construits par les conseillers de prévention et partagés entre les écoles.



Les 3 leviers du Plan d'adaptation et de sobriété

Leviers	Thèmes	Fiches-actions
L1 - Formation et sensibilisation de tous aux enjeux de transition écologique et de développement soutenable	<ul style="list-style-type: none">• Etat des lieux et développement de formations• Formation des étudiants et personnels• Information par la communication interne et institutionnelle	4 fiches actions
L2 - Réduction de la consommation énergétique (-10% en 2 ans)	<ul style="list-style-type: none">• Bilan Carbone• Immobilier : bâti, exploitation et usages• Mobilité• Achats• Numérique	13 fiches actions
L3 - Réduction de l'empreinte carbone liée aux activités de la recherche	<ul style="list-style-type: none">• Coordination avec les partenaires concernées• Proposition au cas par cas - économie d'énergie dans les labos	2 fiches actions

Agir avec toutes et tous



Toutes et tous concerné.es

- Des collectifs sollicités : étudiant.es, personnels, comités DD&RS dans les écoles
- Des éco-gestes



Point 4.3 Ressources humaines :

- **Campagne d'emploi enseignants-chercheurs :
présentation des profils de postes retenus
(information)**
- Ouverture d'emplois au titre de l'article L.812-1 du
code rural et de la pêche maritime (avis)

Calendrier de la campagne emplois 2024 des Enseignants-chercheurs

Mars	Mai		Juin		Octobre		Novembre				
Vendredi 10/03	Jeudi 11/05 Conseil scientifique	Jeudi 11/05 et Jeudi 01/06 Commission des enseignants		Jeudi 08/06 Conseil des enseignants	Lundi 26/06 CODIR	Jeudi 12/10 Commission des enseignants	Mardi 17/10 Commission de la recherche et de l'innovation	Jeudi 09/11 Conseil des enseignants	Jeudi 16/11 Conseil scientifique	Mardi 21/11 Conseil d'école	Mardi 28/11 Conseil d'administration
											
Envoi aux membres du CODIR	CS	ComE	CE	CODIR	ComE	CRI	CE	CS	Conseil d'école	CA	
<ul style="list-style-type: none"> • Envoi par la DRH de la note Campagne emploi 2024, méthode et calendrier • Mise à disposition sous AOBOX par la DRH des indicateurs d'aide à la décision de priorisation des postes EC 	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur les plans stratégiques des écoles • Prospective 4 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation aux membres de la ComE des profils demandés par les départements Pour classement : -> liste des postes priorités et argumentaire (Max 3 PR et 3 MCF) 		<ul style="list-style-type: none"> • Information sur les plans stratégiques des écoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Priorisation profils de postes EC Décision 	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur les points principaux de priorisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur les points principaux de priorisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis profils de poste EC 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis profils de poste EC 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des profils de poste retenus 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et avis demandé sur les profils de poste définitifs des EC

Éléments de cadrage

● Principes de la détermination des postes ouverts au concours

- Discussion et priorisation au sein de chaque école puis au niveau de l'Institut Agro
- Strict respect du plafond d'emploi notifié pour les postes d'enseignants-chercheurs :
77 postes de MC et 50 postes de PR ➤ 127 postes d'EC
- Prise en compte de l'équilibre et des spécificités des besoins en formation et recherche
- Pas de stricte logique de site Rennes ou Angers
- Prospective à moyen et long terme pour inscrire les recrutements dans une démarche stratégique cohérente

Priorisation des postes EC à ouvrir au concours en 2024

3 supports potentiellement disponibles (2 PR et 1 MC), 3 profils priorités

- Classement de la ComE du 11 mai et du 1er juin 2023
- Avis direction du 26 juin 2023

● Classement 2 profils Professeur (PR) sur 4 propositions

1. Agronomie/écophysiologie pour des systèmes de culture multi-performants en production légumière (SVAH) - Angers en session 2
2. Génétique quantitative et amélioration des plantes au service de l'agroécologie (SVAH) - Rennes en session 2

● Classement 1 profil Maître de Conférences (MC) sur 5 propositions

1. Climatologie de l'environnement et modélisation spatiale (MilPPaT) – Rennes en session 1

Session 1 : départ antérieur au 01/09/2024, prise de poste au 01/09/2024

Session 2 : départ postérieur au 01/09/2024, prise de poste au 01/01/2025

Point 4.3 Ressources humaines :

- **Campagne d'emploi enseignants-chercheurs :
présentation des profils de postes retenus
(information)**
- **Ouverture d'emplois au titre de l'article L.812-1 du
code rural et de la pêche maritime (avis)**

Délibération n°5

Avis sur l'ouverture de deux emplois au titre de l'article L.812-1 du code rural et de la pêche maritime

CONTRE

S'ABSTIENT

POUR

Calendrier fermetures 2024

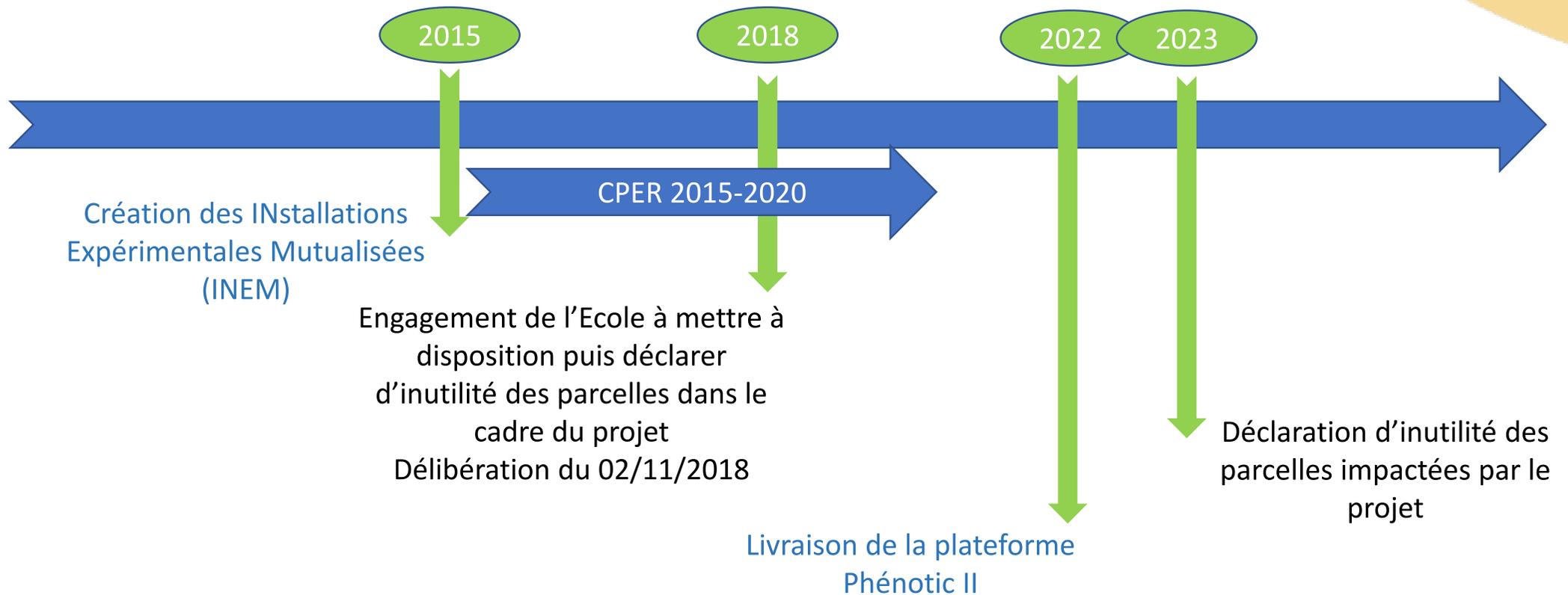
Les campus de l'Institut Agro Rennes-Angers seront fermés :

- Vendredi 10 mai 2024
- Vendredi 16 août 2024

JOURS FERIES EN 2024	
Lundi de Pâques	Lundi 1 ^{er} avril 2024
Fête du Travail	Mercredi 1 ^{er} mai 2024
Victoire 1945	Mercredi 8 mai 2024
Ascension	Jeudi 9 mai 2024
Lundi de Pentecôte	Lundi 20 mai 2024
Fête nationale	Dimanche 14 juillet 2024
Assomption	Jeudi 15 août 2024
Toussaint	Vendredi 1 ^{er} novembre 2024
Armistice 1918	Lundi 11 novembre 2024
Noël	Mercredi 25 décembre 2024
Jour de l'an	Mercredi 1 ^{er} janvier 2025

**Point 4.4 Immobilier : déclaration d'inutilité au profit
d'INRAE de la parcelle accueillant l'ensemble Phénotic 2
à Angers (avis)**

Présentation du contexte : Phénotic II



Situations

Avant



Déclaration d'inutilité de 2 parcelles représentant 8 381 m²



Légende :



Parcelles Institut Agro R-A



Parcelles INRAE

Après



Délibération n°5

Avis sur la déclaration d'inutilité au profit d'INRAE de la parcelle accueillant l'ensemble Phénotic 2 à Angers

CONTRE

S'ABSTIENT

POUR

| 5. Formation et recherche

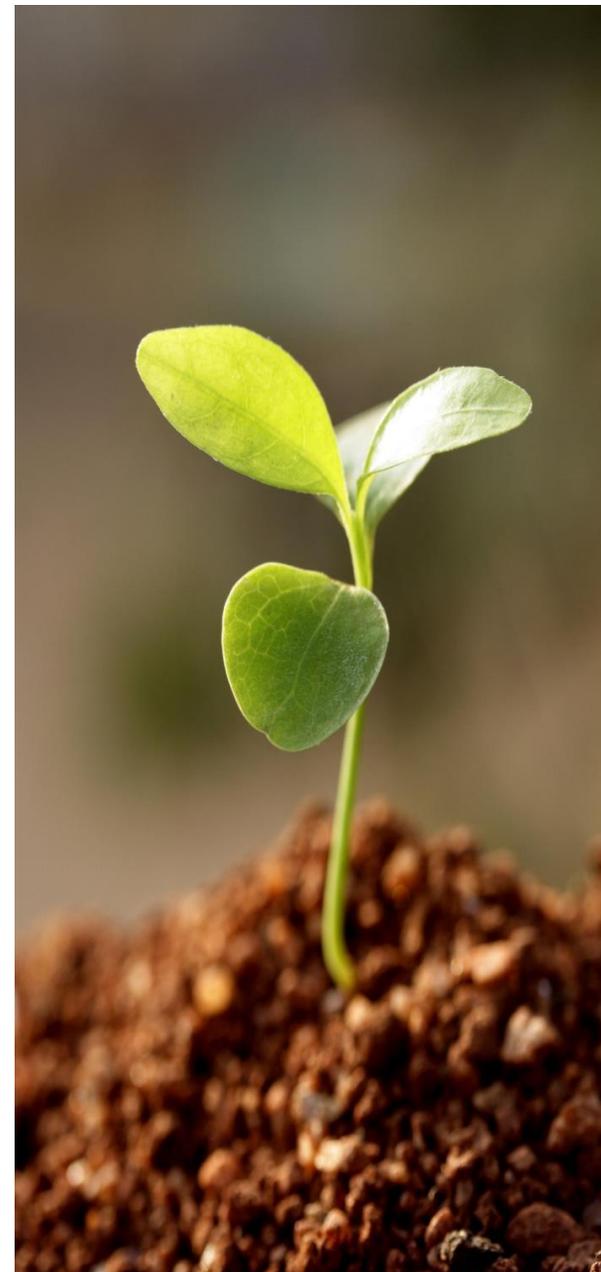


Cadre pour les demandes d'éméritat (avis)

Ce point est reporté à la séance du mois de mars 2024.

6. Vie étudiante

Contribution à la vie étudiante et de campus :
bilan de l'année précédente et programmation de
l'année 2022 – 2023 (information)



Les objectifs et financement de la CVEC

La CVEC a pour but de **favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants**, d'après l'article L. 841-5 du code de l'éducation.

Elle doit aussi mener des **actions de prévention et de santé** à destination de la population étudiante **et financer des initiatives d'associations étudiantes**

ETUDIANTS

Contribution lors de l'inscription en formation initiale en fonction de l'indice d'inflation INSEE
100 € / étudiant en 23-24

COLLECTE NATIONALE

Collecte de la CVEC au niveau national et reversement aux CROUS (15%) puis aux établissements d'enseignements supérieurs au prorata de l'effectif d'étudiants contributeurs

Institut Agro Rennes-Angers

2 reversements par an
Une part fixe de 21 € / étudiant et une part complémentaire variable

BILAN CVEC 2023

SUBVENTION PERCUE EN 2023

REVERSEMENT 2022-2023 : 75 533,15 €

- Effectif validé par le CROUS : 1 561 étudiants inscrits (527 à Angers, 1 034 à Rennes)
- Soit 48.38 € par étudiant : 21 € / étudiant de part fixe, 27,38 € / étudiant de part variable supplémentaire

UTILISATION DE LA CVEC PAR CAMPUS

Répartition de la subvention 2023, au prorata du nombre d'étudiants contributeurs de la CVEC retenus par le CROUS :

- 25 500.30 € pour le campus d'Angers
- 50 032.85 € pour le campus de Rennes

AXES RETENUS POUR L'UTILISATION DE LA CVEC

**Améliorer l'accueil
et les conditions de
vie des étudiants
sur les campus**

**Favoriser
l'accompagnement
social**

**Favoriser
l'accompagnement
sanitaire**

**Favoriser l'accès à
une pratique
sportive**

**Favoriser les
projets en lien avec
les formations et
les DRS**

**Favoriser l'accès à
la culture**

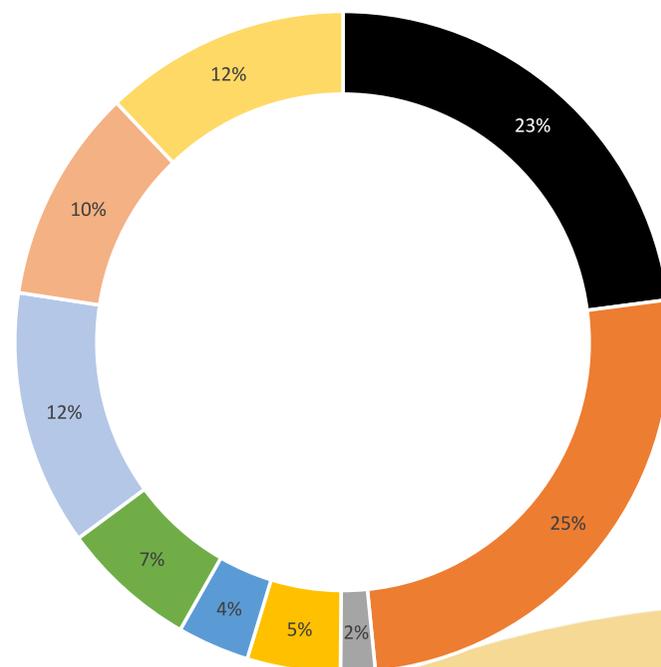
BILAN CVEC 2023

DEPENSES 2023

Action sociale- lutte précarité menstruelle	19 800,00 €
Favoriser la pratique sportive	21 989,07 €
Formations 1er secours	1 470,00 €
DDRS	3 961,80 €
Prévention des conduites à risques	3 058,00 €
Amélioration de l'accueil	5 748,72 €
Ouverture artistique et culturelle	10 772,24 €
Lutte contre les HDVSS	9 043,04 €
Médecine préventive	10 460,00 €
TOTAL PREVISIONNEL 2023	86 302,87 €

Dont **68%** pour des projets portés par les associations étudiantes

REPARTITION CVEC 2023



- Action sociale- lutte précarité menstruelle
- formations 1er secours
- prévention des conduites à risques
- ouverture artistique et culturelle
- médecine préventive
- favoriser la pratique sportive
- DDRS
- Amélioration de l'accueil
- lutte contre les HDVSS

BILAN CVEC 2023

DEPENSES 2023 = 86 303 €

Dont utilisation du reliquat des années précédentes 10 769.72€

DEPENSES 2023 RENNES	54 168,01 €	63%
DEPENSES 2023 ANGERS	32 134,86 €	37%

	Exécution budgétaire par campus					
	Recettes			Dépenses		
	Rennes	Angers	Total	Rennes	Angers	Total
2018-2019	34 822,52 €	19 157,51 €	53 980,03 €	2 075,44 €	2 471,00 €	4 546,44 €
2019-2020	35 023,19 €	18 858,64 €	53 881,83 €	13 881,00 €	10 792,00 €	24 673,00 €
2020-2021	37 638,83 €	19 825,03 €	57 463,86 €	35 674,62 €	12 900,00 €	48 574,62 €
2021-2022	40 675,84 €	21 662,61 €	62 338,45 €	52 494,16 €	38 559,58 €	91 053,74 €
2022-2023	50 032,85 €	25 500,30 €	75 533,15 €	54 168,01 €	32 134,86 €	86 302,87 € *
Total	198 193,22 €	105 004,10 €	303 197,32 €	158 293,23 €	96 857,44 €	255 150,67 €
<i>Reliquat au 23/10/23*</i>	<i>39 899,99 €</i>	<i>8 146,66 €</i>	<i>48 046,65 €</i>			

CVEC 2023/2024 : des nouveautés dans la communication

Une page dédiée à la CVEC sur le site internet de l'école

<https://www.institut-agro-rennes-angers.fr/campus/contribution-de-vie-etudiante-et-de-campus>

Un appel à projets participatif



cvec
Contribution Vie Étudiante
et de Campus

Appel à projets

Des idées pour booster la vie étudiante et de campus ?

Déposez vos projets avant le 20 septembre

Les projets mis en œuvre à l'Institut Agro Rennes-Angers

Accueil étudiant



- Aménagement de locaux sur le campus de Rennes : achat de mobilier pour le foyer étudiant en cité 10, achat de mobilier extérieur, achat de babyfoot...
- Achat d'un foodtruck sur le campus d'Angers

Aide sociale et solidaire



- Lutte contre la précarité numérique : achat de clés 4G
- Lutte contre la précarité menstruelle : distribution de protections périodiques par les BDE de chaque campus

Accès à la santé



- Organisations de formations : premiers secours, addictions, lutte contre le harcèlement...
- Contribution aux Services Santé Étudiant

Sports



- Achat de matériel pour des activités sportives : escalade, volley, basket, musculation, badminton, table de ping-pong...
- Prise en charge partielle du coût de la licence au SUAPS d'Angers
- Séances d'initiation à un sport (escalade)
- Contribution à la location de matériel de ski

DD&RS



- Gestion environnementale des campus :
 - Installation et matériel de gestion de ruches par les étudiants
 - Achat de matériel d'observation des papillons
 - Achat d'arbres pour développement d'une forêt comestible
- Égalité et diversité :
 - Actions de sensibilisation et formations à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Culture



- Billetteries à tarif préférentiel (opéra, théâtre, cinéma...)
- Achat de matériel de musique, de photo

CVEC – PROGRAMMATION 2024

CAMPUS ANGERS

Domaine d'action	Porteur projet	Descriptif de l'action	Dépenses prévisionnelles*
Amélioration de l'accueil des étudiants	BDE	Achat mobilier (tables et chaises) pour le Cercle (tous les étudiant.e.s)	1 600
Ouverture artistique et culturelle	BDE	Cours de dessin poterie, linogravure	1 300
Ouverture artistique et culturelle	BDE	Achat de praticables de scène	2 870
Accompagnement social des étudiants	BDE	Lutte contre précarité menstruelle	3 581
Ouverture artistique et culturelle	Exposition Florale	Financement du tri sélectif des matériaux après démontage	5 200
Pratique sportive	Association Sportive	Achat de matériels de musculation, step, élastique et de sports collectifs	500
Santé - Prévention	DFVE	Théâtre prévention 2024	3 700
Santé - Prévention	DFVE	Formations PSC1 2024	1 500
Santé - Prévention	DFVE	Contribution médecine préventive	3 000
Pratique sportive	DFVE	Contribution SUAPS	1 000
Santé - Prévention	DFVE	Formations HDVSS	2 500
			26 751

* sous réserve des justificatifs de dépenses présentés

CVEC – PROGRAMMATION 2024

CAMPUS DE RENNES

Domaine d'action	Porteur projet	descriptif de l'action	dépenses prévisionnelles *
Accompagnement social des étudiants	BDE	Lutte contre la précarité menstruelle	11 719
Amélioration de l'accueil des étudiants	BDE	Organisation de soirées à thèmes (silencieuse/casque, mentaliste, stand-up, hypnose)	5 500
Santé - Prévention	BDE	Achat de matériels de prévention (préservatifs, bouchons d'oreille, protections de verres) et financement des intervenants de la journée prévention	1 480
Pratique sportive	BDS	Achat de matériels de sport (cardio et musculation)	1 000
Pratique sportive	BDS	Mise en place d'un parcours santé (équipements extérieurs)	3 000
Pratique sportive	BDS	Financement du partenariat avec un club d'escalade	1 700
Pratique sportive	BDS	Achat de places pour des matchs de foot, hand, volley	246
Ouverture artistique et culturelle	BDA	Achat de places de spectacle au Théâtre National de Bretagne, Opéra, Transmusicales	1 374
Pratique sportive	Club Pompom	Renouvellement des costumes	4 430
Ouverture artistique et culturelle	AgroMix	Achat de luminaires et renouvellement de matériels	2 600
DDRS	ADDAO	Achat de matériels d'observation lors des sorties terrain	1 500
Pratique sportive	DFVE	Contribution inscription Marathon vert	2 000
Santé - Prévention	DFVE	Théâtre prévention 2024	3 700
Santé - Prévention	DFVE	Formations PSC1 2024	1 500
Santé - Prévention	DFVE	Contribution médecine préventive	6 500
Santé - Prévention	DFVE	Formations HDVSS	5 000
			53 249

* sous réserve des justificatifs de dépenses présentés

| 7. Questions diverses





Calendrier 2024 du conseil d'école :

Mercredi 13 mars matin / pré-conseil : 23 février

Mardi 11 juin matin / pré-conseil : vendredi 7 juin

Mardi 19 novembre matin / pré-conseil : vendredi 15 novembre